

374ws3



Ville de Lille

RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 3 février 2003

N° D 03/01



BBW/53

RECUIEL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)

Séance du 3 février 2003

N° D 03/01



Chambre le 28 janvier 2003

Télécom Rennes le 10 février 2003

Séance du 3 février 2003SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 9
- Délibérations	10 à 201

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 28 janvier 2003

Le Conseil Municipal s'est réuni 3 février 2003

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, MM. CHARLES, CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : Mmes COOLZAET (pouvoir), DAVAL (pouvoir), MM. LENGLLET, MOREAU, Mme REDLICH, M. SINAGRA (pouvoir).

2005 année à la une

SOMMAIRE

Index

Contenu des séries

Table

Contenu des séries

Index

Contenu des séries

ORDRE DU JOUR

	Pages
03/2 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.	10
03/3 – Conseils de Quartier – Vacances de sièges – Désignation de membres.	15
03/4 – Rapport d'activité 2001 de Lille Métropole Communauté Urbaine – Communication.	17
03/6 – Exercice des mandats locaux – Adjoints lommois.	20
03/87 – Agrandissement du Stade Grimonprez Jooris – Avancement du projet et transfert de compétence à la Communauté Urbaine de Lille.	21
03/93 – Représentation de la Ville dans divers organismes – Remplacement de Monsieur FALISE.	23

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

03/7 – Commune Associée d'Hellemmes – Espace Solidarité Hellemmes – Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour la rénovation des locaux – Admission et affectation.	24
03/8 – Commune Associée d'Hellemmes – Concessions et droits divers au cimetière communal – Tarification au 1 ^{er} février 2003.	25
03/9 – Commune Associée d'Hellemmes – Acomptes sur subventions versés à divers organismes au titre de l'année 2003.	29
03/94 – Commune Associée d'Hellemmes – Vente d'un terrain communal sis rue de l'Innovation à la Société CKM pour l'implantation de la Société Agro Form (parcelle n° 399 section A.L.).	32

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

03/10 – Commune Associée de Lomme – Révision du Plan d'Occupation des Sols - Complément d'information à destination de Lille Métropole Communauté Urbaine.	34
03/11 – Commune Associée de Lomme - Avenant au marché de travaux – Gros œuvre (lot n° 2) pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	35

.../...

03/12 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Serrurerie pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	36
03/13 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Charpente métallique – Bardage métallique pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	38
03/14 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Etanchéité pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	39
03/15 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Revêtements de sols scellés, sols souples et faïences pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	40
03/16 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Faux plafonds (lot n° 10) pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	41
03/17 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Chauffage – Plomberie (lot n° 13) pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	42
03/18 – Commune Associée de Lomme – Avenant au marché de travaux – Electricité courants forts, électricité courants faibles et sécurité incendie (lot n° 12) pour la construction de la médiathèque située 794 avenue de Dunkerque à Lomme.	43
03/19 – Commune Associée de Lomme – Marché de services – Création d'un site Internet.	44
03/20 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 3 au lot n° 1 du marché d'exploitation de chauffage n° 99/25.	45
03/21 – Commune Associée de Lomme – Marché pour l'entretien des espaces verts du parc naturel urbain.	46
03/22 – Commune Associée de Lomme – Marché de services – Maintenance des illuminations.	47
03/23 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux – Installations de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique.	48
03/24 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux – Maintenance des installations de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique.	49
03/25 – Commune Associée de Lomme – Contrat de Ville 2002 – Action « La valorisation par l'approche culturelle et artistique au service de la responsabilisation des adolescents et de l'amélioration des rapports familiaux » présentée et réalisée par l'Association « Les Arts »	50

03/26 – Commune Associée de Lomme – Fonds « Autonomie - Initiative des Jeunes dans les Quartiers »	51
03/27 – Commune Associée de Lomme – Participation financière de la commune au Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes	53
03/28 – Commune Associée de Lomme – Opérations Ville-Vie-Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord 2003	54

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

03/29 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services.	55
03/30 – Technologies de l'information et de la communication – Dossier Eur@cité – Projet Lille ville numérique.	57

COMMERCE

03/31 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille 2003 - 2006 - Axe thématique : Pérennisation des postes des associations commerciales - Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud – Subvention.	60
---	----

INSERTION – LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - R.M.I.

03/32 – Avances sur subventions destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précariété 2003.	62
--	----

FINANCES

03/89 – Budget Primitif 2003 – Programmes d'équipement de la section d'Investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement.	64
03/90 – Budget Primitif 2003.	101
03/33 – Caisse de Crédit Municipal de Lille – Budget Supplémentaire 2002 – Information.	109
03/34 – Collège Verlaine - Organisation d'un voyage à Paris en avril 2003 – Subvention exceptionnelle.	110
03/91 – Solidarité Sida – Organisation de la Nuit de l'Humour à Lille le 14 mars 203 – Subvention exceptionnelle.	111
03/5 – Fonctionnement des groupes d'élus.	112

.../...

ASSURANCES

- 03/35 – Prestations de conseils et d'assistance en matière d'assurances –
Lancement d'un appel d'offres. 116

INFORMATIQUE

- 03/36 – Marché 021153 - Fourniture d'un service de téléphonie publique
et prestations associées – Avenant n° 1 au lot 2. 117

PERSONNEL – RELATIONS SYNDICALES

- 03/88 – Régime indemnitaire – Application des nouvelles dispositions
réglementaires. 118

SPORT

- 03/37 – Diverses associations sportives - Subventions de pratique de
Haut-Niveau – Première répartition - Année sportive 2002/2003. 130

- 03/38 – Diverses associations sportives - Attribution de subventions
exceptionnelles et d'organisation. 131

- 03/39 – Entretien et maintenance de bicyclettes - Convention avec
l'Association Lille-Sud Insertion - Régie technique de proximité. 138

- 03/40 – Exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées
et de boissons au Palais des Sports Saint-Sauveur - Désignation
de la société bénéficiaire de l'avenant à la convention d'occupation
du domaine public. 139

- 03/41 – Terrain du Grand Séminaire - Création d'un drainage de surface –
Convention. 140

- 03/42 – Site de l'E.P.D.S.A.E dans le Quartier du Faubourg de Béthune –
Création d'un terrain de Football - Participation du Conseil Régional. 141

- 03/43 – Convention d'utilisation par le Lille Métropole Hockey Club du
terrain des sports Collectifs - Avenue Delecaux à Lambersart. 142

- 03/44 – Convention d'utilisation du Palais des Sports Saint-Sauveur par le
Centre Communal d'Action Sociale. 143

- 03/45 – Règlement intérieur des installations sportives municipales. 144

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

- 03/46 – Marché de prestations à bons de commande sur appel d'offres
ouvert pour la conception, la fourniture et la pose de la signalétique
des espaces verts de la Ville de Lille. 148

03/47 – Marché de prestations à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour la plantation d'arbres dans la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme. 149

URBANISME

- 03/48 – Démolition des bâtiments de l'ancien Institut Médico-Légal – Place Théo VARLET à Lille - Appel d'offres ouvert. 150
- 03/49 – Installation d'un centre de distribution postale sur une partie de l'ancien site Peugeot dans le quartier de Fives - Lancement d'un appel d'offres ouvert. 151
- 03/50 – Ravalement de façades - Subventions. 152
- 03/92 – Projets Lille 2004 à Lille-Sud – Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du Site des Barnums – Avenant n° 2 à la convention de mandat avec SORELI. 156

ACTION FONCIERE

- 03/51 – Restructuration du Centre de Fives - Vente par la Ville à la SAEML SORELI du terrain d'assiette de l'ancienne cour Ponseele et de la Friche ROUSSEL rues Pierre Legrand et Brasseur à Lille. 157
- 03/52 – Déchetterie rue Jean Charles BORDA à Lille – Vente des terrains à Lille Métropole Communauté Urbaine, parcelle IP 93 et deux parcelles non cadastrées. 158
- 03/53 – Square ROGGE MAN situé à Lille rue de Philadelphie – Création d'une servitude de cour commune. 159
- 03/55 – Lille-Sud Quartier de la Mode - Périmètre d'Intervention Foncière. 160

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

- 03/56 – Pour information - Financements 2001 - Contrat Temps Libres. 161

SANTE

- 03/57 – Subventions 2003 destinées aux organismes à caractère social – Santé. 162

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

- 03/58 – Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H. 163

03/59 – Avances sur subventions 2003 destinées aux associations à caractère social - Action Sociale - Logement. 166

CULTURE

03/60 – Attribution d'acomptes sur subventions aux associations culturelles pour l'exercice 2003. 168

03/61 – Acquisition de deux œuvres d'art de l'exposition GUERIA. 172

03/62 – Contrat d'occupation privative du domaine public entre la Ville de Lille et l'Amicale des Bretons du Nord. 173

03/63 – Exposition Gaza Méditerranéenne - Visites et ateliers. 174

03/64 – Exposition Gaza Méditerranéenne - Catalogue. 175

03/65 – "Djazaïr, Année de l'Algérie en France" en 2003 - Programmation lilloise – Recherche de subventions et admission en recettes. 176

03/66 – Réalisation de trois installations urbaines de l'artiste Oscar Lloveras. 178

03/67 – Palais des Beaux-Arts - Carte d'abonnement Jeune Public. 179

03/68 – Palais des Beaux-Arts - Exposition " Rubens " - Convention de prestations de service en matière de relations avec la presse liant la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux. 180

03/69 – Palais des Beaux-Arts - Exposition " Rubens " - Convention de co-production liant la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004. 181

03/70 – Palais des Beaux-Arts - Organisation de l'exposition " Rubens " du 6 mars au 14 juin 2004. 182

03/71 – Palais des Beaux-Arts - Exposition Carolus DURAN – Remboursement des frais de déplacement des journalistes de la presse étrangère. 183

03/72 – Palais des Beaux-Arts - Opération de restauration d'œuvres d'art – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. 184

03/73 – Palais des Beaux-Arts - Entretien des sols et nettoyage du Palais des Beaux-Arts – Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert. 185

03/74 – Musée d'Histoire Naturelle - Edition d'un catalogue " La Mesure de l'Homme " – Commercialisation en dépôt vente. 186

03/75 – Conservatoire National de Région - Vente d'instruments de musique - Admission en recettes. 187

... / ...

03/76 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Programmation des expositions et résidences d'artistes pour l'année 2003 - Autorisation de prise en charge des frais de réception et de rémunération des artistes intervenants – Autorisation de sollicitation du Ministère de la Culture et de la communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais) - Admission en recettes. 188

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

03/77 – Bibliothèque Municipale - Reproduction de documents des collections de la bibliothèque municipale de Lille - Acceptation. 190
03/78 – Associations Lecture Publique – Attribution de subventions. 191

ECOLES

03/79 – N.T.I.C. en milieu scolaire et périscolaire - Partenariat avec la Maison Régionale X 2000. 192
03/80 – Désaffection scolaire de l'école Mme de Sévigné, 4 rue Léon Tolstoï à Lille – Décision. 194
03/81 – Entretien des écoles primaires lilloises – Appel d'offres. 196

JEUNESSE - ANIMATION

03/82 – Subventions à diverses associations de Jeunesse - Avenants aux conventions du 15 octobre 2002 - Association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner, Centre d'Activités Culturelles Sportives et de Loisirs - Association Tintin et Miloud. 197

POLICE

03/83 – Fourrière Municipale - Enlèvement et déplacement de véhicules automobiles – Consultation proposition. 198
03/84 – Expertise de véhicules amenés en fourrière municipale et gardiennés depuis plus de trois jours - Consultation proposition. 199
03/85 – Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais aux propriétaires. 200

ECONOMIE SOLIDAIRE

03/86 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 3.1 : Favoriser l'émergence de projets innovants. 201

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **3 février 2003**N° **03/2**OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales -
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs.

Par délibération n° 01/105 en date du 25 mars 2001, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires;
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
6. passer les contrats d'assurance;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F.

.../...

- 2 -

11. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion à l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à "l'unanimité"

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
 exercés par le Maire conformément aux dispositions
 des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
 et de la délibération du Conseil Municipal n° 01/105 du 25 mars 2001 modifiée

Tableau mis à jour le 17 janvier 2003

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
02/65 D.M.	21 novembre 2002	Finances et Achats	Un contrat temporaire EUROP ASSISTANCE est passé par l'intermédiaire de la compagnie d'assurances DESCAMPS D'HAUSSY 22, avenue du Peuple Belge à Lille pour assurer l'assistance à M. Régis GARRIGUE, Médecin urgentiste au CHRU se rendant à Safed (Israël) puis à Naplouse (Palestine) du 4 au 9 novembre 2002.	Montant de la prime 25 €	28 novembre 02
02/66 D.M.	27 novembre 2002	Finances et Achats	Un marché de prestations de service est passé avec la Société EURO-TECHNI CONTROLE, Parc d'activités du Gard à Lens (62300), en vue de l'exécution de la mission de coordonnateur de sécurité des travaux d'extension du Théâtre du Prato, rue de Buffon à Lille.	9 651,72 € TTC	28 novembre 02

02/67 D.M.	29 novembre 2002	Service Jeunesse, Animation, Cultures Urbaines	<p>Il est institué auprès de la Direction Jeunesse, Animation, Culturels Urbaines, Lutte contre les discriminations une régie comptable d'avance en vue du paiement distinct ou cumulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bourses individuelles attribuées dans le cadre de la Charte des "Départs Autonomes" - des bourses du dispositif dénommé "chèques-vacances" accordées individuellement en application de la convention conclue entre la Ville et le Département du Nord. 	Montant maximum fixé à 5 000 €	6 décembre 2002
02/68 D.M.	29 novembre 2002	Police Municipale	<p>Les dispositions prévues dans l'arrêté 02/35 D.M. sont abrogées et remplacées par les suivantes : Il est institué une régie d'avances auprès du Service Municipal d'Interventions Urgentes (SMIU) de la Ville de Lille en vue de régler les dépenses relatives à l'hébergement d'urgence et tous les frais consécutifs à l'intervention (transport, dépannage, alimentaire, couches pour bébés.).</p>	Montant maximum fixé à 483 €	6 décembre 2002
02/69 D.M.	29 novembre 2002	Service Urbanisme et Action Foncière	<p>Un bail prenant effet le 18 avril 2002, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, est passé avec Lille Métropole Communauté Urbaine qui accorde à la Ville de Lille la location de l'immeuble 60, rue du Faubourg des Postes et repris au cadastre section DR 338 pour 629 m²</p>	Mise à disposition à titre gratuit	6 décembre 2002

02/70 D.M.	2 décembre 2002	Service Urbanisme et Action Foncière	Un bail, d'une durée d'un an à compter du 1/07/01 renouvelable tacitement par période de douze mois sauf congé préalable, est passé avec la SCI DESROUSSEAUX qui accorde à la Ville de Lille la location de 7 emplacements de parking situés dans le lot n° 2 situés au sous-sol de l'immeuble "Les Arcades de Flandres", sis 82, rue Saint-Sauveur à Lille.	loyer annuel : 6 440 € HT + provision sur charges : 560 € HT	6 décembre 2002
02/71 D.M.	13 décembre 2002	Service Education Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de Lille sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.	Mise à disposition à titre gratuit	16 décembre 02
02/72 D.M.	23 décembre 2002	Finances et Achats	Un emprunt de 10 000 000 € , pour une durée de 14 ans 10 mois et 19 jours avec un amortissement linéaire est réalisé auprès du Crédit Agricole du Nord de France, dont le siège social est à Lille, 10 avenue Foch en vue du financement des programmes d'investissement 2002 de la Ville de Lille.	taux fixe : 4,50 % l'an	24 décembre 02
02/73 D.M.	24 décembre 2002	Urbanisme et Action Foncière	Un avenant au bail signé le 1/07/1999 est passé avec l'Association "ESAN" pour les locaux d'une superficie de 112,30 m ² , sis à Lille, 60, rue Sainte-Catherine, considérant qu'une superficie de 39,1 m ² ne sont plus affectés à la location à compter du 1 ^{er} décembre 2002.	Montant du loyer 2 679,12 €/an	26 décembre 02

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 février 2003**
N° **03/3**
OBJET

Conseils de Quartier - Vacance de
sièges - Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs.

Au cours de ses séances des 15 juin et 9 juillet 2001, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

Conseil de Quartier des Bois Blanes

- pour remplacer Monsieur Alain DESJACQUES,
Monsieur Patrick COURROUBLE, domicilié 17, rue Guillaume Tell - Lille

Conseil de Quartier du Centre

- pour remplacer, Madame Marie CEGARRA,
Madame Michèle ROTSAERT, domiciliée 31, avenue Kennedy - Lille

- pour remplacer, Monsieur Simon GUEDJ,
Madame Nadine CECCACI, domiciliée 10, rue de Cambrai - Lille

Conseil de quartier de Fives

- pour remplacer Madame Viviane GOBLET
Monsieur Eric CHOPIN, domicilié 32, rue Pierre Legrand – Lille

.../...

- 2 -

Conseil de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin

- pour remplacer Monsieur Fabrice CAMPENS

Madame Jeanine SOUNAC, domiciliée 118, rue du Faubourg de Roubaix - Lille

- pour remplacer Monsieur Matthieu LEFEBVRE

Monsieur Ali YAGHI, domicilié 219, rue du Faubourg de Roubaix - Lille

Conseil de Quartier de Vauban

- pour remplacer Monsieur Jean-François MASSELOT,

Monsieur Jean-Pierre HENGBART domicilié 125, Bd Vauban - Lille

Conseil de Quartier du Vieux-Lille

- pour remplacer Madame Tassadit TIR,

Madame Johanne PICK, domiciliée 9/11, rue des Chats Bossus - Lille

- pour remplacer Madame Joëlle REMOISSENÉT,

Madame Denise LALAUXT, domiciliée 13, square des Madelonettes - Lille

- pour remplacer Madame Sophy PRODHOMME

Monsieur Pierre BEYAERT domicilié 42/13, rue de Tournai - Lille

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/4

OBJET

Rapport d'activité 2001
de Lille Métropole Communauté Urbaine
Communication

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ("Loi Chevènement") dispose, en son article 40, que le Président de l'Établissement Public de coopération intercommunale adresse chaque année un rapport retracant l'activité de cet Établissement. Ce rapport faisant l'objet d'une communication au Conseil Municipal, Monsieur le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine m'a adressé le rapport d'activité 2001 qui vous a été remis.

Cet intéressant document présente, en plus de 100 pages, les structures, les grands dossiers communautaires de l'an 2001 (année du renouvellement des Conseils Municipaux et donc du Conseil Communautaire), les activités des Services, les partenaires extérieurs de cet Établissement Public au budget de près de 1,5 milliards d'Euros pour 87 communes représentant 1.091.438 habitants.

Nous pouvons y relever les points essentiels suivants :

- ❖ La poursuite des programmes d'actions structurants en matière d'aménagement pour notre métropole.

Soulignons, en ce domaine :

- Le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme : un projet de développement durable pour Lille Métropole. Ce document, permettant l'intervention de LMCU en matière d'aménagement, a été élaboré par l'Agence de Développement et d'Urbanisme. Son objectif est d'assurer une meilleure qualité de vie en proposant d'améliorer l'aménagement du territoire, les déplacements, la solidarité ou le développement économique.

.../...

- La révision du POS en attendant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui tiendra compte de tous les aspects de l'activité humaine, de l'économie bien sûr, mais aussi de l'habitat, de l'éducation, de la santé... Il s'inscrit dans la dynamique du développement durable.
- Le conseil de développement : lieu de dialogue et de réflexion. Officiellement créé en Novembre 2001, il a été installé le 29 Mars. C'est une instance consultative qui a pour mission essentielle d'associer davantage les différents acteurs de la vie sociale, culturelle et économique, à la réflexion sur le développement et sur l'avenir des métropoles engagées dans l'élaboration d'un contrat d'agglomération.
- 10 ans de coopération transfrontalière : la Communauté n'a de cesse d'associer ses partenaires wallons et flamands à l'étude de dossiers importants comme l'harmonisation des transports. Cette réflexion a abouti en Avril 2002 à la signature d'un traité entre la France et la Belgique, avec le concours de LMCU, de la Région Nord-Pas-de-Calais et de leurs homologues belges.
- Un rayonnement international : Lille Métropole mène une politique internationale active avec de nombreux pays et villes comme le Liban, Rio de Janeiro, Kharkov ou St-Louis, notamment au travers de projets urbains (transports, déchets, voirie, ...).
- Une grande métropole numérique : adopté le 15 Décembre 2000 par le Conseil Communautaire, le programme DIGIPORT décline 22 mesures afin de développer une industrie numérique sur la métropole. Le 11 Décembre 2001, LMCU organisait à ce titre le Congrès Régional Net 2001.
- Le développement des transports en commun. Ce document adopté en Juin 2000 dans le cadre du plan de déplacements urbains dont il constitue l'un des objectifs majeurs, vise à promouvoir l'utilisation d'autres modes de transports que la voiture (les transports alternatifs), et permettra de lutter contre la pollution de l'air notamment, afin de restaurer un environnement urbain de qualité.

En outre, depuis Juin, des autobus au gaz ont été mis en service.

- Grimonpont : une station d'épuration permanente. La station a été mise aux normes, agrandie et modernisée et dessert un bassin de 265 000 habitants.
- Un deuxième crématorium pour la métropole : le crématorium d'Herlies est entré en activité au cours du 1^{er} trimestre 2002 et a été aménagé sur 20 000 m².
- Un stadium rénové pour accueillir les Championnats du Monde Handisport : les 3^{èmes} Championnats du Monde d'Athlétisme Handisport se sont déroulés en Juillet 2002 au Stadium de Lille Métropole. LMCU développe sa politique d'intégration en faveur des personnes handicapées, notamment en matière d'accessibilité.
- Le Musée d'Art Moderne de Lille Métropole a bénéficié d'une programmation riche en 2001, notamment avec les expositions consacrées au fauvisme en noir et blanc et à l'art brut.

- Enfin, il faut citer la poursuite de la réalisation de l'espace naturel métropolitain, des politiques environnementales (MIRE), les politiques d'amélioration de l'eau et de l'assainissement, de la voirie, des infrastructures et de la circulation, des transports collectifs, les aménagements urbains, la promotion et le rayonnement de la métropole, la ville renouvelée et la politique foncière. Sur chacune de ces thématiques, le rapport nous livre un certain nombre de réalisations concrètes et de chiffres clé qu'il est particulièrement intéressant d'analyser.

❖ Des interventions plus spécifiques en faveur de la Ville de Lille.

Ce rapport d'activité nous permet de mesurer les grandes opérations conduites par LMCU sur le territoire de la Ville de Lille.

Il faut souligner, en particulier, pour cette année 2001 :

- La poursuite des travaux d'Euralille : à ce titre, figurent notamment la réfection de la Place des Buissons, la construction de la passerelle Lille-Flandres qui relie le Centre Commercial et le Quartier Delory, l'achèvement du Parc Matisse,...
- En ce qui concerne Euralille 2, les travaux ont débuté entre le périphérique et les Boulevards Hoover et Dubuisson qui ont été réaménagés.
- Le Grand Projet Urbain : le Jeudi 17 Mai 2001, Claude BARTOLONE, Ministre de la Ville, Monsieur Pierre MAUROY et 11 autres partenaires ont signé la convention territoriale du GPV. Il concerne 24 quartiers défavorisés de 5 villes, dont Lille, et concentre son action sur 3 volets essentiels : l'accélération du renouvellement urbain des territoires, la réduction des écarts sociaux, le développement des activités économiques, de l'emploi.
- Stade Grimonprez-Jooris : Feu vert pour la rénovation. Le 16 Novembre 2001, le Conseil de Communauté a décidé l'agrandissement du Stade Grimonprez-Jooris, portant ainsi sa capacité d'accueil à 36 000 places couvertes, pour un investissement de l'ordre de 30 à 38 Millions d'Euros.

Ce rapport d'activité 2001 nous permet donc de mesurer la diversité des interventions communautaires de l'agglomération, mais également sur la commune lilloise, au travers d'actions transversales mais aussi de réalisations plus ciblées. LMCU intervient sur de grands projets structurants mais aussi dans la vie quotidienne de nos concitoyens et l'amélioration de l'espace public constituera l'une des grandes priorités de 2002 (année du transfert de certaines compétences) et des années futures.

Le Conseil Municipal prend acte.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/6
OBJET

Exercice Mandats locaux
Adjoints Lommois

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Suite à la démission de Madame Colette DELBECK, 10^eme Adjoint de la Commune Associée de LOMME et de Madame Marie-Pierre LENGLET, 5^eme Adjoint de la Commune Associée de LOMME, le Conseil Communal de la Ville de LOMME a, par délibération du 28 Novembre 2002, procédé à l'élection de Madame Muriel CLERBOUT, 9^eme Adjoint et de M. Roger VICOT, 10^eme Adjoint.

La loi du 27 Février 2002 prévoit de verser aux Adjoints au Maire d'une Commune Associée, une indemnité correspondant à l'exercice des fonctions d'adjoints telle que prévue par l'article L2123-24 du code général des Collectivités.

Ainsi, Madame Muriel CLERBOUT bénéficiera d'une indemnité dans le cadre de l'enveloppe déterminée par la délibération 02/914 du 7 Octobre 2002 correspondant à 27,4837 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique soit 985,85 euros.

L'indemnité de M. Roger VICOT , telle que fixée par la délibération 02/914 du 7 octobre 2002, demeure inchangée.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 23 janvier 2003, de bien vouloir adopter ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/87

OBJET

**Agrandissement du Stade Grimonprez Jooris
Avancement du projet et transfert de compétence
à la Communauté Urbaine de Lille**

Vous avez approuvé par délibération N° 01/549 du 9 Juillet 2001 le principe d'agrandissement du Stade Grimonprez Jooris pour porter sa capacité d'accueil à 35.000 places et le rendre conforme à la réglementation. Le coût d'objectif a alors été estimé à 250 MF (soit 38.112.254 €) (hors abords et hors pelouse).

Parallèlement, la Communauté Urbaine de Lille a décidé par délibération N°5C du 20 Novembre 2000 de prendre la compétence « équipements et réseaux d'équipements sportifs » conformément à la loi 99-856 du 12 juillet 1999. La Ville de Lille et la Communauté Urbaine ont alors engagé les discussions visant à procéder au transfert de compétence de la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de cet équipement sportif d'intérêt communautaire. Cette volonté s'est concrétisée par des délibérations respectives de la Ville de Lille N° 01/550 du 9 Juillet 2001 et de la Communauté Urbaine N° 01C258 du 16 Novembre 2001.

Aujourd'hui, après la phase Avant Projet Définitif (APD), les différentes prescriptions des monuments historiques et des services instructeurs du permis de construire ont fait évoluer le projet initial et conduisent à fixer l'estimation prévisionnelle définitive des travaux (valeur Décembre 2001) à 32.014.293,61 € HT (soit 210 MF HT) (hors abords et pelouse).

Pour la réalisation de ce futur équipement, une équipe de Maîtres d'œuvre a été désignée suite à un concours et le contrat du Maîtrise d'œuvre a été signé le 20 Février 2002 pour un montant global de 3.801.793,41 € H.T calculé sur un coût de travaux de 30.489.803,45 € HT (valeur Déc. 2001).

Compte tenu du nouveau coût des travaux arrêté à la somme ci-dessus, et de la prise en compte de la mission optionnelle OPC prévue au contrat initial pour un montant de 308.898,03 € H.T, il convient d'ajuster la rémunération des Maîtres d'œuvre et de la porter à 4.272.174,85 € HT, soit une augmentation de 470.381,44 € HT.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver la nouvelle estimation prévisionnelle définitive des travaux;
- autoriser Madame le Maire à signer l'avenant N°1 du contrat de Maîtrise d'œuvre ;
- solliciter le transfert à la Communauté Urbaine à l'issue de la phase ACT et après que les marchés aient été notifiés aux entreprises.
- Autoriser le lancement de l'appel d'offres ouvert nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- Autoriser Madame le Maire à signer les marchés suite à la décision de la commission d'Appel d'Offres ou en cas d'empêchement, autoriser tout adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/93

OBJET

Représentation de la Ville dans
divers organismes - Remplacement de
Monsieur FALISE

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par suite de la démission de Monsieur Michel FALISE du Conseil Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des structures dans lesquelles il représentait la Ville :

- Commission Consultative pour le service public délégué en matière de stationnement :
a été désignée : Madame Françoise ROUGERIE-GIRARDIN
- Action Sociale en faveur des retraités et des personnes âgées :
a été désignée : Madame Marie-Thérèse ROUGERIE
- CAL-PACT :
a été désignée : Madame Latifa KECHEMIR

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du **3 février 2003**
N° **03/7**
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES
Espace Solidarité Hellemmes -
Subvention de la Caisse d'Allocations
Familiales de Lille pour la rénovation des locaux
Admission et Affectation

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la rénovation de l'Espace Solidarité Hellemmes, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille a décidé d'octroyer à la commune associée d'Hellemmes, une subvention de 1 328 .

En conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes, réuni le 31 janvier 2003, nous vous demandons :

- d'admettre en recettes, cette subvention de 1 328 versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, au chapitre 13, article 1328, fonction 90, enveloppe 20665 « Investissement 2000 - Espace Solidarité Hellemmes ».

- de prévoir l'affectation du crédit d'emploi correspondant au chapitre 23, article 2313, fonction 523, enveloppe 15486 « travaux à l'Espace Solidarité d'Hellemmes. »

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/8

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

CONCESSIONS ET DROITS DIVERS
AU CIMETIERE COMMUNAL
TARIFICATION AU 1^{er} FEVRIER 2003

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des concessions funéraires et droits divers applicables actuellement dans le cimetière hellemois ont été fixés par délibération du Conseil Municipal n°00/1100 du 18 décembre 2000.

Compte-tenu de l'évolution du coût de la vie, il convient de revaloriser ces tarifs.

Or selon une étude comparative réalisée auprès des grandes communes de la métropole lilloise et des villes d'importance équivalente à la nôtre, il apparaît que les prix des concessions de cimetière et de cases de columbarium appliqués à Hellemmes sont très inférieurs à ceux appliqués ailleurs. Ils sont également moins élevés que ceux en vigueur dans la commune associée de Lomme.

Il semble donc judicieux de refonder un nouveau tarif, considéré comme objectif de référence, en plusieurs étapes.

Cet objectif de référence pourrait être celui du niveau moyen des villes de la métropole, lui aussi inférieur à celui des villes de même importance qu'Hellemmes.

Par ailleurs, afin de limiter le nombre de concessions constatées à l'abandon, le régime des perpétuelles sera supprimé à compter du 1^{er} février 2003. Les droits de superposition seront, dès lors, calculés sur la base du tarif fixé par la délibération 00/1100 du 18 décembre 2000.

En conséquence, et en accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes réuni le 31 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir adopter les nouveaux tarifs des concessions funéraires, des cases de columbarium et des droits divers selon les tableaux joints (annexes 1-2).

Il est entendu que les tarifs ainsi proposés constituent une limite dont il sera tenu compte lors de la prise de l'arrêté du Maire qui actera également la suppression des concessions dites « à perpétuité ».

ADOPTÉE à l'unanimité

ANNEXE I

CONCESSIONS DE TERRAINS (T.T.C.)

	niveau moyen des villes de la métropole au m ²	Tarif actuel au m ²	Propositions 2003 au m ²
10 ans	28,36	12,27	15,42
15 ans (*)	42,50	20,05	24,74
30 ans	116,32	69,06	78,42
50 ans	305,05	159,16	231,16
100 ans (*)	N.C	227,30	231,84

(*) pour le renouvellement exclusivement

COLUMBARIUM (T.T.C.)

	Grandes villes	métropole	Lille- Hellemmes 2001	Propositions 2003
10 ans	212,67	N.C	66,62	95,74
30 ans	386,76	119,37	218,76	250,00

DROITS DIVERS (T.T.C)

Droits divers	Tarif actuel	Tarif proposé
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (durée 6 jours)	11,75	12,00
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (jusqu'au 30 ^e me jour)	12,23	12,47
Taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (au delà de 30 jours par jour)	0,50	0,51
Fourniture de plaque de fermeture de case de columbarium (gravure non comprise)	48,98	49,96
Signe de matérialisation de sépulture	8,49	8,66

TARIFICATION DES CONCESSIONS 2003 (TTC)
à compter du 1er février 2003

ANNEXE 2

I - Concessions de terrains et renouvellement	Concessions	Superpositions
• 10 ans 1 m ² (pour une urne cinéraire exclusivement)	15,42	7,71
• 10 ans 1,20 m ² (enfant)	18,50	9,25
• 10 ans 2 m ² (adulte)	30,84	15,42
• 10 ans 3 m ² (renouvellement exclusivement)	46,26	23,13
• 15 ans 1,20 m ² (enfant - renouvellement exclusivement)	29,69	14,84
• 15 ans 2 m ² (adulte - renouvellement exclusivement)	49,48	24,74
• 15 ans 3 m ² (adulte - renouvellement exclusivement)	74,22	37,11
• 30 ans 1 m ² (pour une urne cinéraire exclusivement)	78,42	39,21
• 30 ans 1,20 m ² (enfant)	94,10	47,05
• 30 ans 2 m ² (adulte)	156,84	78,42
• 30 ans 3 m ² (renouvellement exclusivement)	235,26	117,63
• 50 ans 1 m ² (pour une urne cinéraire)	231,16	115,58
• 50 ans 1,20 m ² (enfant)	277,39	138,70
• 50 ans 2 m ² (adulte)	462,32	231,16
• 50 ans 2,50 m ² (adulte)	577,90	288,95
• 50 ans 3 m ² (renouvellement exclusivement)	693,48	346,74

TARIFICATION DES CONCESSIONS 2003 (TTC)
à compter du 1er février 2003

ANNEXE 2

Centenaires	Concessions	Juxtaposition
* 1,20 m ² (enfant - renouvellement exclusivement)	278,21	139,10
* 2,50 m ² (adulte - renouvellement exclusivement)	579,60	289,80
* 3 m ² (adulte - renouvellement exclusivement)	695,52	347,76
Perpétuelles (en superposition seulement)		
* le m ²	342,86	
<i>La tarification en superposition s'applique exclusivement lors d'une inhumation dans une concession existante. Le droit de superposition est égal à la moitié du prix de la concession au tarif en vigueur au moment où le droit de superposition est accordé.</i>		
II- Concessions de cases de columbarium	Concessions	Juxtaposition
* 10 ans	95,74	47,87
* 30 ans	250,00	125,00
<i>Les cases permettent de recevoir 3 urnes. La taxe de juxtaposition s'applique exclusivement lors d'un dépôt d'urne complémentaire dans une concession existante.</i>		
III- Droits divers		
* taxe forfaitaire d'occupation du dépositoire (durée 6 jours)		12,00
* taxe forfaitaire d'occupation du caveau provisoire (jusqu'au 30 ^{ème} jour)		12,47
* taxe forfaitaire d'occupation du caveau provisoire (au delà du 30 ^{ème} jour) par jour		0,51
* fourniture de plaque de fermeture de case de columbarium (gravure non comprise)		49,96
* signe de matérialisation de sépulture		8,66

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/9
OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**Acomptes sur subventions versés à divers organismes
au titre de l'année 2003**

**Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du soutien à la vie associative locale, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations, soit pour leur fonctionnement global, soit pour des actions ponctuelles en octroyant des subventions en fonction des demandes formulées par le biais d'un dossier documenté respectant ainsi les règles de la collectivité territoriale et de la comptabilité publique.

Toutefois, afin de permettre la continuité de leurs actions associatives, et dans l'attente de la réception de la totalité des éléments nécessaires à la décision d'attribution, la commune associée d'Hellemmes souhaite effectuer le versement d'un acompte sur les subventions 2003.

Il vous est donc proposé d'autoriser le versement d'acomptes sur subventions jusqu'à concurrence du montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

NOM de l' ASSOCIATION	Enveloppe	Fonction	Chapitre	Nature	Subvention versée en 2002	Acompte 31 Janv 03
Association Sportive Hellemmoise - ASH	2016	40	65	6574	26.678,58	13 339,29
Club Léo Lagrange – Section Gymnastique	2016	40	65	6574	2.591,63	1 295,82
Amicale du Centre Hellemmes – Volley Ball (ACHVB)	2016	40	65	6574	4.573,47	2 286,74
Association Sportive Hellemmoise - Cyclisme	2016	40	65	6574	9.146,94	4 573,47

NOM de l' ASSOCIATION	Enveloppe	Fonction	Chapitre	Nature	Subvention versée en 2002	Acompte 31 Janv 03
Cercle Apollon Hellemois	2016	40	65	6574	3.353,88	1 676,94
Tennis Club Hellemois	2016	40	65	6574	914,69	457,35
Gymnastique Volontaire Hellemoise	2016	40	65	6574	762,25	381,13
BFCHL (Basket Foyer Cheminots Helleennes)	2016	40	65	6574	9.451,84	4 725,92
Association de Boxe Française Quinquinnoise	2016	40	65	6574	2.896,53	1 448,27
Club de nage avec palmes Helleennes	2016	40	65	6574	1.067,14	533,57
Ballets Aquatiques	2016	40	65	6574	1.067,14	533,57
Billard Français Helleennes (B.F.H.)	2016	40	65	6574	686,02	343,01
L'Omble Chevalier	2016	40	65	6574	228,67	114,34
Amicale Laïque de la Barrière – Section Tir	2016	422	65	6574	182,00	91,00
La Baraque Foraine	11478	313	65	6574	4.573,47	2 286,74
Cercle Symphonique	2025	311	65	6574	3.048,98	1 524,49
Coppelia	2025	311	65	6574	381,12	190,56
8 Renversé	2025	311	65	6574	762,25	381,13
Union des Cinéastes Amateurs Hellemois	11477	030	65	6574	609,80	304,90
Anacrouse	11477	030	65	6574	6.860,21	3 430,11
Epin' Art	11477	030	65	6574	762,25	381,13
Harmonie Municipale d' Helleennes	2025	311	65	6574	6.097,96	3 048,98
Hellemois Chantons	2025	311	65	6574	762,25	381,13
La Mémoire d' Helleennes	11206	25	65	6574	1 524,49	762,25
Club Montgolfière – Sports Aventures	1973	25	65	6574	3.811,23	1.905,62
Club d' Education Canine d' Helleennes	1973	25	65	6574	243,92	121,96
Foyer de Jeunes et d'éducation populaire – Amicale du Centre	1973	25	65	6574	990,92	495,46
Amicale laïque de la Barrière	1973	25	65	6574	1.524,49	762,25
Amicale des Sapeurs Pompiers d' Helleennes	1973	25	65	6574	91,47	45,74
Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie, Tunisie, Maroc (ADCPG)	1973	25	65	6574	213,43	106,72
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie	1973	25	65	6574	45,73	22,87
U.N. des Anciens Combattants des Chemin de Fer – AFN des Cheminots	1973	25	65	6574	45,73	22,87
Section Syndicale des retraités, pré-retraités, veuves CGT d' Helleennes	1973	25	65	6574	152,45	76,23
Association syndicale interprofessionnelle CFDT des retraités de Lille et environs	1973	25	65	6574	152,45	76,23
Syndicat des Cheminots Force Ouvrière d' Helleennes – Section des retraités	1973	25	65	6574	152,45	76,23

NOM de l' ASSOCIATION	Enveloppe	Fonction	Chapitre	Nature	Subvention versée en 2002	Acompte 31 Janv 03
Comité Philanthropique Hellemmes - Guinguettes	13130	25	65	6574	564,06	282,03
Groupe Pionniers de France d' Hellemmes	11479	422	65	6574	304,90	152,45
Eclaireurs et Eclaireuses de France – Goupe A.Taylord	11479	422	65	6574	1.067,14	533,57
Espace Jeunes Hellemmes	11208	422	65	6574	13.721,00	6 860,50
Association des Parents d'élèves du Collège Saint - Exupéry	7421	22	65	6574	381,12	190,56
Foyer socio – éducatif du collège Saint - Exupéry	7421	22	65	6574	762,25	381,13
Collège Saint - Exupéry	7421	22	65	6574	3.887,45	1.943,73
Association des parents d'élèves des Ecoles Laiques du Centre	2004	255	65	6574	533,57	266,79
Coopérative Scolaire Dombrowski	2004	255	65	6574	762,25	381,13
Coopérative Scolaire Jenner	2004	255	65	6574	686,02	343,01
Coopérative Scolaire Jean Rostand	2004	255	65	6574	533,57	266,79
Coopérative Scolaire Salengro	2004	255	65	6574	457,35	228,68
Coopérative Scolaire Herriot	2004	255	65	6574	762,25	381,13
Coopérative Scolaire Berthelot	2004	255	65	6574	609,80	304,90
Coopérative Scolaire Jean Jaurès	2004	255	65	6574	1.829,39	914,70
Coopérative Scolaire Sévigné	2004	255	65	6574	457,35	228,68
CAP Enfance	12117	255	65	6574	1.830,00	915,00
Association des Locataires de l' Epine	14168	25	65	6574	609,80	304,90
Association des Locataires de la Résidence les Jardins	14169	25	65	6574	304,90	152,45
Association des Locataires "Les Abeilles"	14170	25	65	6574	304,90	152,45
Association Education Populaire d' Hellemmes Secourisme	2040	511	65	6574	106,71	53,36
Association du Centre de Soins Paul Clermont	2040	511	65	6574	5.640,61	2 830,31
Association Amicale des Volontaires du sang	2040	511	65	6574	381,12	190,56
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	2044	61	65	6574	304,90	152,45
Inter – Age Hellemmes	2044	61	65	6574	3.048,98	1.524,49

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 3 février 2003
N° 03/94OBJET

Commune Associée d'Hellemmes

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE DE L'INNOVATION A
LA SOCIETE CKM POUR L'IMPLANTATION DE LA SOCIETE AGRO
FORM (parcelle N° 399 section A.L)**

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

La société AGRO-FORM, centre de formation aux métiers agro-alimentaires, souhaite développer ses activités dans la métropole Lilloise.

Présentation de l'entreprise AGRO-FORM

AGRO-FORM, société anonyme au capital de 800 480 Euros dont le siège social est installé à TETEGHEM, bénéficie de dix années d'expérience dans les métiers alimentaires et transversaux que sont :

- la formation professionnelle continue et la formation qualifiante en alternance
- l'ingénierie et le conseil en ressources humaines, normes ISO, qualité HACCP
- l'hygiène et l'environnement
- l'analyse sensorielle
- la mise au point de produit alimentaires
- l'accueil de créateurs d'entreprises agro-alimentaires

AGRO-FORM a choisi de s'installer à HELLEMMES :

- pour être au cœur d'une agglomération de plus d'un million d'habitants
- pour se rapprocher des centaines d'entreprises partenaires de la métropole Lilloise et leur proposer des dispositifs de formation « clefs en mains » pour leur personnel
- parce que le site de LOMME a une capacité d'accueil limité et ne peut plus se développer
- pour sa proximité avec LILLE et la facilité des moyens de déplacement (métro)

La société AGRO-FORM, à la recherche d'un terrain, a sollicité la commune d'HELLEMMES qui lui propose l'acquisition d'une parcelle de 3627 m² (parcelle N° 399 section AL), sise rue de l'Innovation entre la Ruche d'Entreprises et la Médiathèque du Conseil Général du Nord.

Le projet

Le projet consiste en la création d'un bâtiment R+1 de 1322 m² au sol (2000 m² de bureau dont un plateau technique de 500 m²) ayant une capacité d'accueil à terme de 400 stagiaires en formation par alternance et de 25 salariés permanents. Les 25 salariés seront les 7 de LOMME et pour les 18 autres AGRO-FORM s'engage, dans le cadre d'un conventionnement et d'un partenariat, à recruter, avec le concours du Plan Lillois d'Insertion des demandeurs d'emploi habitant la commune.

Le terrain envisagé

Il s'agit de la parcelle située rue de l'Innovation (réf. N° 399 section AL) d'une superficie totale de 7700 m², appartenant à la commune d'HELLEMMES, qui a été scindée en deux parties distinctes (3627 m² pour AGRO-FORM et 4073 m² pour la commune).

La parcelle communale autorisera la création d'une voirie paysagère en impasse avec une raquette de retournement, de 6 m de largeur et garnie de stationnements perpendiculaires de part et d'autre et permettant :

- le stationnement des véhicules des parents déposant leurs enfants à l'école maternelle,
- la « dépose minute » des enfants des écoles primaires
- le stationnement temporaire des bus de transports scolaires
- l'accès à l'entreprise.

Les dispositions prises devraient fluidifier le circulation de la rue des Ecoles et faciliter le retour vers le centre de la commune par la rues de l'Innovation et Chanzy.

Le prix de vente envisagé

Compte tenu de la mauvaise tenue du sous sol constitué de remblais nécessitant d'importants travaux de fondation, de l'intérêt économique de l'arrivée de cette entreprise sur le territoire Hellemmois, nous vous proposons, en accord avec le Conseil Communal de la Commune associée d'Hellemmes, la cession de cette propriété sur la base de 12,20 euros le M2.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/10

OBJETCommune Associée de
LOMMEREVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS - COMPLEMENT D'INFORMATION
A. DESTINATION DE LILLE METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme n° 2002/82 du 12 décembre 2002 et du Conseil Municipal de Lille n° 02/961 du 16 décembre 2002, la Ville a délibéré sur :

- 3 réserves « superstructures » au bénéfice de la Commune ;
- 1 réserve « infrastructure » au bénéfice du Conseil Général du Nord ;
- 3 Périmètres d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (P.A.P.A.)

En ce qui concerne les P.A.P.A., il doit être précisé les numéros de parcelles et la section cadastrale qui les composent.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, les renseignements cadastraux concernant :

1. le réaménagement urbain du secteur Gare de Lomme- Pont Supérieur, dans le cadre du pôle d'échange train-métro : en ce qui concerne le périmètre agrandi, il s'agit des parcelles 4849 partie – 6260 – 6261 de la section B et 6392 – 6393 de la section C
2. le schéma de référence quartier Sud-Ouest – espace ferroviaire Lomme-Délivrance : il s'agit des parcelles 5691 partie et 1988 de la section B.
3. le schéma de référence Rives de la Deûle Lille – Lomme et Euratechnologies : en ce qui concerne le périmètre agrandi : il s'agit des parcelles 1541 et 5150 de la section C

Il est proposé au Conseil d'adresser à LILLE METROPOLE Communauté Urbaine, l'ensemble de ces éléments à intégrer à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/11
OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
GROS ŒUVRE (LOT N° 2) POUR LA
CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE
SITUÉE 794 AVENUE DE DUNKERQUE
A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à une procédure d'appel d'offres, les travaux de gros œuvre pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SA RAMERY BATIMENT, suivant marché notifié le 28 juillet 1999.

Le montant du lot n° 2 (Gros œuvre, second œuvre et fondations) du marché s'élevait à la somme de 3 298 000,00 francs HT (soit 502 776,86 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, des travaux complémentaires ont été nécessaires :

- déplacement d'un garage
- déplacement d'une grille d'aération

ainsi que l'obligation pour la société de maintenir, quinze mois supplémentaires, les installations de chantier en raison de l'allongement de celui-ci.

Le montant de cette plus-value s'élève à la somme de 18 057,13 € HT soit 21 596,33 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 3,59 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

En conséquence, et vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 janvier 2003, il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/12

OBJETCommune Associée de
LOMMEAVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
SERRURERIE POUR LA CONSTRUCTION
DE LA MEDIATHEQUE SITUÉE 794 AVENUE
DE DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de serrurerie pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SA DUMANOIS CONSTRUCTION ET TRAVAUX METALLIQUES, à l'issue du marché négocié lancé suite à l'appel d'offres infructueux pour le lot « Serrurerie », et notifié le 3 novembre 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 359 020,00 francs HT (soit 54 732,25 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier des travaux ont été diminués et que des travaux complémentaires ont été nécessaires :

- moins value d'un montant de 17 700,85 € HT due à la diminution des quantités de :

- mains courantes bois escalier
- garde corps sur palier et passerelle
- garde corps métal déployé
- protection réglementaire du personnel d'entretien en toiture bibliothèque
- kakémonos

- plus value d'un montant de 21 868,59 € HT, correspondant aux travaux suivants :

- augmentation de la protection réglementaire du personnel d'entretien en toiture terrasse
- ensemble de ligne de vie agréé en toiture terrasse de la bibliothèque
- portillon d'accès au deuxième étage
- caillebotis sur consoles cage escalier
- augmentation du garde corps horizontal sur arrivée de l'escalier hélicoïdal de régie
- garde corps laqué sur degré entre les deux bâtiments
- mise en conformité du garde corps et appuis de baies du Château Rouge
- garde corps laqué extérieur en tête de rampe PMR d'accès au Château Rouge

.../...

La différence entre les moins value et plus-value s'élève à la somme de 4 167,74 € HT, soit 4 984,62 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 7,61 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

En conséquence, et vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 janvier 2003, il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

etimancu le BETROGA

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/13

OBJETCommune Associée de
LOMMEAVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE
METALLIQUE POUR LA CONSTRUCTION
DE LA MEDIATHEQUE SITUÉE 794 AVENUE
DE DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de charpente métallique – bardage métallique pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SARL LOISON, à l'issue du marché négocié lancé suite à l'appel d'offres infructueux pour le lot « charpente métallique – bardage métallique », et notifié le 27 octobre 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 1 000 000,00 francs HT (soit 152 449,02 € HT)

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, des travaux sur charpente ont été supprimés et que des travaux complémentaires ont été nécessaires :

Travaux complémentaires

- travaux en plus sur charpente	4 969,83 €
- passerelle métallique	6 322,67 €
- châssis + portes au droit du bardage INDATEN	4 710,21 €
- plus value pour panne support local poubelles (prévu sur mur existant à l'origine)	274,71 €
<u>Moins value</u>	
- travaux en moins value sur charpente	-13 250,86 €
	<hr/> 3 026,56 € HT

La différence entre la moins-value et les plus-values s'élève à la somme de 3 026,56 € HT soit 3 619,77 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 1,99 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 3 février 2003
N° 03/14OBJETCommune Associée de
LOMMEAVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
ETANCHEITE POUR LA CONSTRUCTION
DE LA MEDIATHEQUE SITUÉE 794 AVENUE
DE DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'étanchéité pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SARL SOREC à l'issue du marché négocié lancé suite à l'appel d'offres infructueux pour le lot « Étanchéité », et notifié le 12 novembre 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 621 406,16 francs HT (soit 94 732,76 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, des travaux complémentaires ont été nécessaires :

- gravillons sur deux terrasses
- asservissement lanterneau existant Château rouge

Le montant de cette plus-value s'élève à la somme de 1 845,09 € HT soit 2 206,73 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 1,95 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délgué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/15

OBJETCommune Associée de
LOMMEAVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
REVETEMENTS DE SOLS SCELLES,SOLS
SOUPLES ET FAIENCES POUR LA CONSTRUCTION
DE LA MEDIATHEQUE SITUEE 794 AVENUE
DE DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de revêtements de sols scellés, sols souples et faïences pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SA ARDECO à l'issue du marché négocié lancé suite à l'appel d'offres infructueux pour le lot « Revêtements de sols scellés, sols souples et faïences », et notifié le 9 novembre 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 644 675,45 francs HT (soit 98 280,14 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, il a été décidé de revoir le façonnage des rampes handicapés du rez-de-chaussée et de l'étage.

Le montant de cette plus-value s'élève à la somme de 252,61 € HT soit 302,12 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 0,26 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/16

OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
FAUX PLAFONDS (LOT N° 10) POUR
LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE
SITUEE 794 AVENUE DE DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à une procédure d'appel d'offres, les travaux de faux plafonds pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SARL P & R LEHOUCQ, suivant marché notifié le 29 juillet 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 267 420,00 francs HT (soit 40 767,92 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, des travaux complémentaires ont été réalisés au faux plafond du local archives pour raisons de sécurité incendie.

Le montant de cette plus-value s'élève à la somme de 1 951,35 € HT soit 2 333,82 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 4,79 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/17

OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
CHAUFFAGE - PLOMBERIE (LOT N° 13) POUR
LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE
SITUEE 794 AVENUE DE DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à une procédure d'appel d'offres, les travaux chauffage et plomberie pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SA DELANNOY DEWAILLY, suivant marché notifié le 29 juillet 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 1 890 000 francs HT (soit 288 128,64 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, des travaux complémentaires ont été nécessaires :

- déplacement d'une gaine VMC
- pose de lavabos supplémentaires pour WC handicapés
ainsi que l'obligation pour la société de maintenir les installations de chantier, pour une durée supérieure à celle prévue initialement, en raison de l'allongement de celui-ci ; par ailleurs, il a été nécessaire de réaliser un préchauffage de la dalle.

Le montant de cette plus-value s'élève à la somme de 6 754,39 € HT soit 8 078,25 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 2,34 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/18

OBJETCommune Associée de
LOMME

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX -
ELECTRICITE COURANTS FORTS, ELECTRICITE
COURANTS FAIBLES ET SECURITE INCENDIE
(LOT N° 12) POUR LA CONSTRUCTION DE LA
MEDIATHEQUE SITUÉE 794 AVENUE DE
DUNKERQUE A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à une procédure d'appel d'offres, les travaux d'électricité courants forts, électricité courants faibles et sécurité incendie pour la construction de la médiathèque ont été confiés à la SNC NORELEC NORD METROPOLE, suivant marché notifié le 28 juillet 1999.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 1 455 000 francs HT (soit 221 813,32 € HT).

Or, il s'avère que lors du déroulement du chantier, des travaux complémentaires ont été nécessaires :

<u>Travaux complémentaires</u>	
- réalisation d'une logette tarif jaune	3 708,13 €
- déplacement d'une baie	543,21 €
- ajout d'un boîtier de sol	267,21 €
- frais de prorata	269,83 €
<u>Moins-value</u>	
- travaux en moins-value sur l'abriphone	-497,40 €
	<hr/> <u>4 290,98 € HT</u>

ainsi que l'obligation pour la société de maintenir les installations de chantier, pour une durée supérieure à celle prévue initialement, en raison de l'allongement de celui-ci (4 405,78 € HT).

Le montant de cette plus-value s'élève à la somme de 8 696,76 € HT soit 10 401,33 € TTC (TVA 19,6 %), soit une augmentation de 3,92 % du montant HT initial du marché.

Aussi, convient-il de rédiger un avenant.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/19

OBJET

Commune Associée de
LOMME

MARCHE DE SERVICES - CREATION D'UN
SITE INTERNET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de confier à un prestataire la création, la mise en place et le suivi d'un site Internet de la Commune de Lomme, il est nécessaire de recourir à la procédure des Marchés Publics.

Le montant minimum de la dépense est fixé à 22 500 € H.T. et le montant maximum de la dépense est fixé à 90 000 € H.T., pour 3 ans

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- de procéder à la passation d'un marché à bons de commande pour une durée de trois ans, pour la réalisation de cette prestation

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la signature d'un marché négocié, en accord avec la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/20
OBJET

Commune Associée de
LOMME

AVENANT N° 3 AU LOT N° 1 DU MARCHE
D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE N° 99/25

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé au Conseil Communal que l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux lommois est assuré par la Société SOPAREC depuis le 30 septembre 1999 (lot n°1 du marché d'exploitation de chauffage) pour une durée de 5 ans.

Aujourd'hui, plusieurs dispositions du marché initial doivent être actualisées, il est donc nécessaire de procéder à la rédaction d'un avenant dont l'objet serait la modification des objectifs de consommation (NB) sur différents sites (voir tableau joint), à la date de mise en chauffe de la saison 2002/2003 soit le 1^{er} septembre 2002.

Il est proposé au Conseil, conformément au Code des Marchés Publics, d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer cet avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003
N° 03/21

OBJET

Commune Associée de
LOMME

MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES
VERTS DU PARC NATUREL URBAIN

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de renouveler le marché « entretien des espaces verts du Parc Naturel Urbain » qui arrivera à échéance le 4 juillet 2003, il est nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence.

Le montant annuel est fixé à 38 000 € HT.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder à la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour une durée de trois ans.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la signature d'un marché négocié, en accord avec la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/22

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE SERVICES - MAINTENANCE
DES ILLUMINATIONS

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé au Conseil que le marché relatif à la maintenance des illuminations de fin d'année arrivera à échéance en décembre 2003.

Afin de poursuivre la maintenance des différentes installations, il est nécessaire de relancer une procédure de mise en concurrence.

Le montant annuel minimum est fixé à 20 000,00 € TTC.

Le montant annuel maximum est fixé à 80 000,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder à la passation d'un marché à bons de commande pour une durée de trois ans, pour la réalisation de cette prestation.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la signature d'un marché négocié, en accord avec la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/23

OBJET

Commune Associée de
LOMME

MARCHE DE TRAVAUX - INSTALLATIONS DE
SYSTEMES DE CONTROLE D'ACCES ET DE
SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre l'installation de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique dans les bâtiments communaux, il est nécessaire de recourir à la procédure des marchés publics.

Le montant annuel minimum est fixé à 15 000,00 € TTC.

Le montant annuel maximum est fixé à 60 000,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder à la passation d'un marché à bons de commande pour une durée de trois ans, pour la réalisation de cette prestation

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la signature d'un marché négocié, en accord avec la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/24

OBJETCommune Associée de
LOMMEMARCHE DE TRAVAUX - MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS DE SYSTEMES DE CONTROLE
D'ACCES ET DE SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre la maintenance et l'entretien des systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique des bâtiments communaux, il est nécessaire de recourir à la procédure des marchés publics.

Le montant annuel minimum est fixé à 20 000,00 € T.T.C.

Le montant annuel maximum est fixé à 80 000,00 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil :

- de procéder à la passation d'un marché à bons de commande pour une durée de trois ans, pour la réalisation de cette prestation.

- d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer le marché suite à la décision de la commission d'appel d'offres et conformément au Code des Marchés Publics.

- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la signature d'un marché négocié, en accord avec la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/25

OBJETCommune Associée de
LOMMECONTRAT DE VILLE 2002 - ACTION
« LA VALORISATION PAR L'APPROCHE
CULTURELLE ET ARTISTIQUE AU SERVICE
DE LA RESPONSABILISATION DES
ADOLESCENTS ET DE L'AMELIORATION DES
RAPPORTS FAMILIAUX » PRÉSENTÉE ET
REALISÉE PAR L'ASSOCIATION « LES ARTS »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation 2002 du Contrat de Ville de la Commune associée de Lomme, le Conseil Communal du 6 décembre 2001, par sa délibération n° 2001/106 et le Conseil Municipal du 14 décembre 2001, par sa délibération n° 01/910, ont acté l'inscription à ce programme du projet déposé par l'association « Les Arts » et intitulé : La valorisation par l'approche culturelle et artistique au service de la responsabilisation des adolescents et de l'amélioration des rapports familiaux.

Cette action prévoit un financement à hauteur de 3 049 Euros (soit 20 000 F) pris en charge à parté entre l'Etat et la Commune associée de Lomme.

L'Etat ayant attribué une subvention de 1 524,50 Euros à l'association « Les Arts », il appartient aujourd'hui à la Commune associée de Lomme de participer à l'action en inscrivant une subvention de 1 524,50 Euros à destination de l'association « Les Arts ».

Cette action est par ailleurs reconduite sur l'exercice 2003 sur la base d'un bilan de l'année 2002

Il est proposé au Conseil d'attribuer cette subvention de 1 524,50 Euros (soit 10 000 F) à l'association « Les Arts ».

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/26

OBJETCommune Associée de
LOMMEFONDS « AUTONOMIE - INITIATIVE DES JEUNES
DANS LES QUARTIERS »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour favoriser le développement de l'autonomie et l'initiative des jeunes au sein des quartiers, la Ville de Lomme a mis en place depuis plusieurs années trois mesures : le Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes, qui subventionne des départs autonomes, les Ateliers de Proximité ouvrant droit à une bourse loisirs de 76,25 Euros et les Bourses Bénévolat permettant à des jeunes s'investissant au sein de leur quartier de bénéficier d'une bourse loisirs de 152,45 Euros ou d'une bourse formation de 228,70 Euros.

Afin de faciliter la gestion de ces subventions et bourses, qui sont utilisables par les jeunes dans le cadre de l'association de quartier à laquelle ils adhèrent, un fonds spécifique dénommé « Autonomie - Initiative des jeunes dans les Quartiers » a été créé en 2000.

L'utilisation de ce fonds au cours des années 2000, 2001 et 2002 démontre son intérêt et son utilité pour les jeunes bénéficiaires.

Ce fonds fonctionne de la sorte : les subventions et bourses sont versées à l'association de quartier à laquelle adhère chacun des jeunes au regard d'un projet énonçant les noms, prénoms et adresses des jeunes concernés, l'action de référence (CLAP, Chantier ou action de bénévolat), les dates de cette action, le montant de chaque subvention ou bourse et les références de l'association à laquelle ces subventions et bourses doivent être versées.

.../...

Les associations de quartier concernées sont :

- Les Arts
- Marais Création
- Mitterie Culture et Loisirs
- Planète – Jeunes

Ces associations rendent compte auprès de l'Agence de Développement Social de l'utilisation de chacune des bourses par les jeunes dans les trois mois suivant le versement de la subvention.

Pour l'année 2003, le fonds serait constitué des subventions suivantes :

- CLAP :	2 286,75
- Bourses chantier :	6 860,20
- Bourses Bénévolat :	4 573,45

TOTAL : 13 720,40 Euros

Une évaluation de l'utilisation de ce fonds sera effectuée au 31 Décembre 2003, par l'Agence de Développement Social.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à abonder le fonds « autonomie - Initiative des Jeunes dans les Quartiers », des sommes ci-dessus mentionnées dans le cadre de la mise en place du Budget Primitif de l'exercice 2003.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/27

OBJETCommune Associée de
LOMME

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE Rapport de Madame le Maire,
AU COMITE LOCAL D'AIDE AUX PROJETS AUTONOMES

Mesdames, Messieurs,

La Commune mène chaque année une action en partenariat avec le Conseil Général du Nord, dénommée « Comité Local d'Aide aux Projets Autonomes ».

Cette action vise à favoriser le départ en vacances autonomes de jeunes majeurs dont la situation socio-économique est précaire, sur présentation d'un projet de départ collectif au Comité qui les examine et attribue une subvention au groupe sous la forme de chèque vacances.

Il est proposé au Conseil :

- d'abonder le fonds à hauteur de 2 286,75 Euros selon la répartition suivante :

- 1 524,50 Euros sous forme d'aide financière et de mise à disposition de moyens,

- 762,25 Euros en valorisation du secrétariat et de la gestion administrative du Comité Local d'Aide aux Projets dont est chargée l'Agence de Développement Social.

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une enveloppe de 1 524,50 Euros.

ADOPTÉE à la majorité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/28
OBJET

Commune Associée de
LOMME

OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES ET
LOISIRS DES JEUNES DANS LE NORD 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 10 ans, les Opérations Eté, devenues depuis 1996 Opérations Ville-Vie-Vacances (O.V.V.V.), étendues à toutes les vacances scolaires, et les Loisirs des Jeunes dans le Nord (L.J.N.), sont portées par les associations de quartier et l'association Planète Jeunes, implantées à Lomme.

Par ailleurs, l'ouverture des L.C.P. (Locaux Collectifs de Proximité) de 18 h à 20 h en semaine, a permis le développement d'activités en soirée portées par les associations Marais Crédation, Mitterie Culture Loisirs et Planète Jeunes.

Afin de permettre une meilleure gestion de ces actions qui sont développées en continu tout au long de l'année, nous proposons d'attribuer à ces associations une subvention annuelle.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

Les Arts :	2 286,75
------------	----------

Mitterie Culture Loisirs :	4 116,10
----------------------------	----------

Marais-Création :	4 116,10
-------------------	----------

Planète Jeunes :	4 116,10
------------------	----------

TOTAL :	14 635,05 Euros
---------	-----------------

et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 2003.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/29

OBJET

Plan Local d'Action pour le Développement
du Commerce, de l'Artisanat et des Services

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

A la suite du premier PLA Commerce et Artisanat qui fut mis en œuvre à partir de décembre 1998, ce nouveau PLA a fait l'objet d'une très large concertation engagée depuis plus d'un an.

Ceile-ci s'est exprimée au sein du Comité de Pilotage et lors des nombreux groupes techniques animés par la ville avec l'ensemble des partenaires (Fédération Lilloise du Commerce de l'Artisanat et des Services, Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers du Nord, Syndicat des commerçants non sedentaires Scarpe-Escaut, Comité de Défense et d'Entraide des commerçants non sédentaires, Delegation Régionale au Commerce et à l'Artisanat, syndicat des Cafetiers-Hôteliers-Restaurateurs)

Le Plan Local d'Action exprime donc désormais la volonté partagée de tous les partenaires, décidés à créer les conditions du développement du commerce et de l'artisanat à Lille, dans le cadre d'un programme pluri-annuel (2003-2006) car :

- il représente un des tout premiers pôles d'emploi avec plus de 20 000 salariés,
- il contribue fortement à structurer la vie des quartiers et le renouvellement urbain,
- il constitue un élément du rayonnement de la ville aux côtés du tourisme et de la culture, ces trois ensembles constituant, en outre, un atout important pour le développement du tourisme d'affaires ou dagrément

Des groupes de travail ont été constitués pour élaborer un plan d'action pour chacune des 8 thématiques retenues par le Comité de Pilotage, le document joint exprime l'ensemble de ces actions, il présente également l'état du commerce lillois décliné par quartiers (page 97), et rappelle les opérations de restructuration urbaine engagées par la ville pour maintenir ou renouveler l'appareil commercial dans les quartiers (page 10). Il traduit aussi l'effort financier important de la ville et de ses partenaires pour chaque thématique (plan de financement page 84).

Les axes thématiques retenus pour ce Plan sont :

- la création, la transmission ou la reprise d'entreprises commerciales et artisanales
- l'animation et la promotion commerciale
- l'extension du centre ville
- la pérennisation des postes dans les associations commerciales
- l'achat plaisir en centre ville
- la promotion des marchés de plein air
- l'occupation du domaine public
- l'amélioration de la qualité de vie urbaine

La ville de Lille étant maître d'ouvrage de ce programme, elle sera amenée à recevoir les contributions financières du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, et de l'ensemble des partenaires ayant contribué à son élaboration, sur la base du plan de financement repris dans ce programme.

En conséquence et en accord avec la commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir approuver le Plan Local d'Action pluri-annuel pour les années 2003-2006.

Adopté à l'unanimité des saufgagcs exprimées

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/30

OBJET

Technologies de l'information et
de la communicationDossier Eur@cité – Projet Lille ville numérique

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues une réalité socio-économique qui modifie les manières de communiquer, travailler, acquérir des connaissances, informer et se distraire.

Si 17 millions de Français utilisent ces nouveaux moyens de communication, d'autres en sont exclus et le resteront si les collectivités locales ne prennent pas en charge l'accès et la maîtrise de ces outils.

Pour éviter cette fracture et mieux appréhender les phénomènes liés aux N.T.I.C., ceci dans la perspective du déploiement du projet Euratechnologies, les communes de Lille et de Lomme ont confié au Cabinet Périscope une étude qui permet aujourd'hui de concrétiser :

- un projet global intitulé *Eur@cité* et, décliné à Lille et à Lomme,
- la méthode pour définir les actions,
- les moyens de sa mise en œuvre.

Cette étude et ses recommandations ont été doublées de rencontres et d'appropriation par les Conseils de quartier et des réunions associant les habitants.

L'opération *Eur@cité* réside dans la création d'un ensemble d'espaces publics multimédia sur le quartier du Marais de Lomme et celui des Bois Blancs à Lille, et d'un centre ressource multimédia qui intégrera ultérieurement Euratechnologies.

Les habitants pourront ainsi s'approprier les outils informatiques et multimédia, appréhender et se familiariser aux techniques de communication.

Pour Lille, *Eur@cité* prendrait la forme, dans une première phase, de deux cyber centres :

- l'un préfigurant le futur espace public numérique d'Euratechnologies. Il sera composé d'un cyber centre ouvert aux habitants, et d'un centre de ressources spécialisé sur les logiciels libres d'une part, et sur ceux destinés aux populations souffrant de handicaps. Il sera localisé dans un bâtiment situé à proximité du site Euratechnologies.
- le second, dédié au grand public, à l'école Desbordes Valmore au cœur du quartier des Bois Blancs.

La mise en œuvre de ces deux sites en septembre 2003 implique de réunir les moyens suivants :

◊ les moyens humains :

- création d'une équipe dédiée aux N.T.I.C.,
- poursuite de notre collaboration avec le bureau d'études Périscope,

◊ les moyens matériels

- acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour :
- l'espace public multimédia,
- l'école Desbordes Valmore (quartier des Bois Blancs)

◊ les moyens financiers

- la mise en œuvre de ce programme implique pour 2003 un financement estimé à 180 000 € en investissement, et à 62 000 € en fonctionnement. Naturellement les contributions publiques seront recherchées sur ces deux volets (FEDER, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations) et devraient atteindre 120 000 € pour l'investissement et 20 000 € pour le fonctionnement.

◊ la communication

- une campagne de communication sera mise en place afin de relayer l'information auprès des citoyens,
- la commune s'engage dans une démarche innovante et exemplaire.

L'animation des cyber centres pourrait être confiée à l'association X 2000, déjà présente dans la sensibilisation des publics aux N.T.I.C.

Cette opération préfigure l'inscription de Lille dans le réseau des villes numériques.

En outre, une mission d'assistance à maître d'ouvrage sera confiée au Cabinet Périscope, afin d'accompagner le marché en charge du projet notamment sur les aspects suivants :

- réaliser en partenariat avec X 2000 la veille technologique concernant les applications grand public,
- réaliser la veille technologique concernant les logiciels libres et les outils informatiques destinés aux handicapés,
- contribuer à la réalisation des publications électroniques qui pourront être diffusées sur le site des villes de Lille et Lomme,
- formaliser et assurer le suivi des dossiers de financement,
- réaliser le planning général des activités et des Comités de Pilotage, en assurer les comptes rendus.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 16 janvier 2003, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- initier avec la commune associée de Lomme l'opération Eur@cité,
- créer deux cyber centres sur Lille Bois Blancs, avenue de Bretagne d'une part, et dans l'école Desbordes Valmore d'autre part, en complément de ceux qui sont créés sur Lomme,
- signer le nouveau contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cabinet Périscope, estimé à la somme de 52 000 € H.T. maximum répartis entre les deux communes de Lille et Lomme,
- lancer la passation des marchés afin d'acquérir le mobilier, les matériels et logiciels informatiques nécessaires au fonctionnement des cyber centres de Lille et Lomme, des investissements relatifs à ces marchés étant estimés à 180 000 € pour Lille et à 232 000 € pour Lomme.

- prélever les dépenses afférant à ce projet sur les lignes budgétaires suivantes :
 - Développement Economique : Enveloppe 18679 - Article 2317 ; Enveloppe 20524 - Article 238 ; Enveloppe 1132 - Article 6288,
 - Politique de la Ville : Enveloppe 13881 - Article 6574,
- solliciter auprès des partenaires institutionnels les financements potentiels sous forme de subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/31

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement
du commerce, de l'artisanat et des services
à Lille 2003 - 2006 - Axe thématique :
Pérennisation des postes des associations
commerciales - Partenariat avec l'Union
Commerciale de Lille-Sud - Subvention

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du précédent Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, datant de 1998, et plus particulièrement de son Axe 3.1 "Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales", l'Union Commerciale de Lille-Sud a créé, en 1998, un poste d'agent de développement et d'animation commerciale.

Les missions de ce poste, occupé jusqu'à ce jour, se définissent pour l'année 2003, au regard du nouveau Plan Local d'Action 2003-2006, de la façon suivante :

- animer et promouvoir le secteur commercial délimité par la rue du Faubourg des Postes à Lille : montage d'opérations d'animation ou de promotion commerciale adressées au public dans le but de faire connaître les savoir-faire et les spécificités des professionnels du secteur concerné (commerçants, artisans...),
- assurer le suivi administratif et financier de l'Union Commerciale et de ses opérations d'animation commerciale,
- augmenter l'attractivité du linéaire en recherchant les solutions qui permettront aux commerçants de mieux satisfaire les attentes des consommateurs : communication, fidélisation... ,
- contribuer à la recherche de locaux commerciaux ou d'activités disponibles dans le quartier de Lille-Sud afin d'optimiser le rapprochement des offres et demandes en faisant remonter ces informations vers le service Action Economique.

Il est à noter que l'organisation des actions mises en place par l'agent de développement et d'animation commerciale est soutenue par la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (conseils, aide logistique...). En effet, par le biais de son coordinateur, elle veille à ce que les actions de toutes les unions commerciales de la ville aient la même ligne directrice.

Dans le cadre du dispositif Emploi-Jeunes (convention initiale de 5 ans à compter de 1998), le coût de ce poste d'agent de développement et d'animation commerciale a été évalué à 120 000 F (18 293,88 €), dont 92 000 F (14 025,31 €) étaient pris directement en charge par l'Etat dans le cadre de la mesure Emplois-Jeunes. Ainsi, conformément à la décision du Conseil Municipal n° 98/310 du 29 juin 1998 et à la convention qui lui est annexée, la Ville de Lille a participé à hauteur de 20 000 F (3 048,98 €) en 1998 et 1999, de 15 000 F (2 286,74 €) en 2000 et de 10 000 F (1 524,49 €) en 2001. De même et conformément à la décision du Conseil Municipal n° 02/320 du 13 mai 2002 et à la convention qui lui est annexée, la Ville de Lille a participé à hauteur de 1 524,49 € en 2002.

Dans le cadre du dispositif d'aide de l'Etat appelé Épargne Consolidée (Circulaire DGEFP n°2001/33 du 25/09/01, relative au programme « Nouveaux Services, Emplois Jeunes »), pour lequel l'Union Commerciale de Lille-Sud a opté, l'Etat prendra en charge, respectivement pour les années 2003 à 2006, le coût du poste à hauteur de 9 656,58 € en 2003, 6 859,56 € en 2004, 6 859,56 € en 2005 et 5 144,67 € en 2006.

Compte tenu du principe retenu dans le PLA 2003-2006 qui estime le coût du poste chargé à 20 000 €, le solde à financer en 2003 s'élève à 10 343,42 €. Les partenaires du PLA s'engagent au financement suivant :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole participera à hauteur de 2 000 €,
- l'Union Commerciale de Lille-Sud à hauteur de 3 343,42 €,
- la Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 16 janvier 2003, nous vous prions de bien vouloir autoriser :

- la signature par le Maire, ou en cas d'empêchement, par le Conseiller Municipal Délégué au Commerce de la convention jointe en annexe,
- le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Union Commerciale de Lille Sud,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/32

OBJET

Avances sur subventions destinées
aux associations à caractère social
dans le cadre de la Campagne
Pauvreté-Précariété 2003

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précariété

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après examen par les services des documents fournis par les associations.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui oeuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 14 Janvier 2003, de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion- Lutte contre les Exclusions, à signer les conventions d'objectifs avec les associations ainsi que le versement d'une avance sur la participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 2003, avance dont le montant représente 20% de la subvention octroyée en 2002 et qui sera répartie de la manière suivante sous réserve de l'inscription du crédit nécessaire au budget prévisionnel 2003 :

**Sur le chapitre 65-Article 6574-Fonction 524-Enveloppe 13646-Campagne
Pauvreté-Précariété**

- A.R.S.	4 878,37 €
- A.B.E.J.	9 451,84 €
- Hébergement d'urgence	4 573,47 €
- Accueil de jour	4 878,37 €
- ARMEE DU SALUT	13 720,41 €
- CAPHARNAUM	2 439,18 €
- CROIX ROUGE	914,69 €
- SECOURS CATHOLIQUE	1 829,39 €
- RESTAURANTS DU CŒUR	1 829,39 €
- COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	1 829,39 €

- F.A.R.E.		4 421,03 €
- Hébergement d'urgence	2 134,29 €	
- Accueil de jour	2 286,74 €	
- A.T.D. QUART MONDE		762,25 €
- S.O.S. VOYAGEURS		1 219,59 €
- BANQUE ALIMENTAIRE		1 067,14 €
- PETITS FRERES DES PAUVRES		914,69 €
- MAGDALA		609,80 €
- EQUIPES SAINT-VINCENT		304,90 €
- ASSOCIATION SOCIETE SAINT-VINCENT		304,90 €
- ENTRAIDE WAZEMMES		304,90 €
- A.P.P.E.L.		152,45 €
TOTAL		46 954,31 €

Sur le chapitre 65-Article 6574-Fonction 523-Enveloppe 9224-Hébergement hivernal d'urgence

- ARMEE DU SALUT – Hébergement d'urgence pavillon BAES	16 464,49 €
--	-------------

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/89

OBJETBudget Primitif 2003Programmes d'équipement de la sectiond'Investissement. Autorisations de programme et crédits de paiementRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet de proposer l'actualisation des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants.

A titre d'information, les subventions d'équipement (imputables en section de fonctionnement) figurent également sur cet état car elles s'inscrivent davantage dans le cadre d'une programmation que dans celui des charges récurrentes de l'exercice.

Une délibération réglementaire reprenant le plan de financement des autorisations de programme ouvertes au-delà des crédits ouverts en 2002 sera présentée ultérieurement.

ADOPTÉE à la majorité

SECTION D'INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Martine AUBRY (MAIRE)

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
5488	21	2158	023	Communication. Installation de matériel audiovisuel	30 000,00	30 000,00		
21699	21	2168	020	Service Courrier - Acquisition d'une machine pour les mises sous pli	10 000,00	10 000,00		
18376	23	2313	412	Stade Grimomprez Jooris. Grand stade - Etudes	2 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00	
16540	65	6572	313	Théâtre du Nord - Subvention d'équipement	7 622,00	7 622,00		
Total				2 047 622,00	547 622,00	1 500 000,00		

CREDITS DECENTRALISES

99

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
18072	20	2031	01	Crédits annuels décentralisés crédit global à ventiler	1 248 823,00	1 248 823,00		
18073	21	2188	020	Crédits annuels décentralisés crédit global à ventiler				
18074	23	2313	020	Crédits annuels décentralisés crédit global à ventiler				
				<i>Ventilation</i>				
				Quartier de Fives	47 822,00	47 822,00		
				Quartier Saint Maurice	28 000,00	28 000,00		
				Quartier de Lille Sud	333 500,00	333 500,00		
				Quartier Lille Moulins	258 550,00	258 550,00		
				Quartier du Vieux Lille	89 300,00	89 300,00		
				Quartier Centre	37 000,00	37 000,00		
				Quartier Wazemmes	91 468,00	91 468,00		
				Quartier Faubourg de Béthune	252 815,00	252 815,00		
				Quartier des Bois Blancs	47 550,00	47 550,00		
				Quartier Vauban Esquermes	62 818,00	62 818,00		
				Total	1 248 823,00	1 248 823,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Pierre DE SAINTIGNON (E0001)

Développement économique, emploi, politique de la Ville, affaires militaires, réseau câblé, nouvelles technologies de l'information et de la communication

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
12225	23	2313	422	Maison des initiatives Aménagements et travaux	1 830 000,00		304 000,00	Solde des C.P. prévu en 2005
21683	23	2313	91	Halles de Wazemmes - Restructuration	2 200 000,00	300 000,00	1 103 000,00	Solde des C.P. prévu en 2005
Total					4 030 000,00	300 000,00	1 407 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Dorothée DA SILVA (E0009)

Lille Grand Palais (*Achats et marchés publics - gestion technique des bâtiments, prêts de salles et matériel*)

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
13780	23	2313	30	Lille Grand Palais. Travaux divers et maintenance du propriétaire	340 000,00	150 000,00	190 000,00	
	Total				340 000,00	150 000,00	190 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Martine CARLIER (E00033)

Marchés de plein air

Env	Imputation			Libellé	AP totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
20237	23	2318	91	Marchés de plein air - Mise aux normes Travaux	149 450,00		149 450,00	
Total					149 450,00		149 450,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Christiane BOUCHART (E0018)

Economie solidaire

Env	Imputation			Libellé	A P. totales	C P. 2003	C P. 2004	Observations
21777	23	2313	90	Couveuse d'entreprise	50 000,00		50 000,00	
	Total				50 000,00		50 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Marc BODIOT (E0051)

Maisons de quartiers - Centres sociaux

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
11410	21	2188	422	Equipements de proximité Acquisition de matériel	45 734,00	45 734,00		
12278	23	2313	422	Maison de Quartier de Saint Maurice. Construction	1 360 000,00	360 000,00	1 000 000,00	
13558	23	2313	422	Centre social de Lille-Centre	1 980 000,00	980 000,00	1 000 000,00	
13560	23	2313	422	Réaménagement de la Maison de Quartier de Wazemmes. Local jeunes	442 102,00		442 102,00	
13706	23	2313	422	Salle Brossolette - Finitions	30 000,00	30 000,00		
15543	23	2313	422	Construction du Centre social Mosaique. Relocalisation	1 632 000,00	200 000,00	1 432 000,00	
21684	23	2313	422	Maison de quartier de Fives - Mise en sécurité	130 000,00	130 000,00		
21685	23	2313	422	Maison de Quartier du Fg de Béthune - Séparation niveaux - Protections extérieures	30 000,00	30 000,00		
21686	23	2313	422	Aménagement entrée centre social Lazare Garreau	70 000,00	10 000,00	60 000,00	
21687	23	2313	422	Insonorisation et isolation toiture centre social Vauban	100 000,00	40 000,00	60 000,00	
Total				5 819 836,00	1 825 734,00	3 994 102,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Bernard ROMAN (F0002)

Finances, informatique, assurances

Env	Imputation			Libellé	A P totales	C P 2003	C P 2004	Observations
12786	16	165	01	Dépôts et cautionnements	73 000,00	73 000,00		
21691	20	2033	020	Appels d'offres - Insertions	106 000,00	106 000,00		
13860	20	205	020	Informatique - Achat de logiciels	150 000,00	75 000,00	75 000,00	
21688	20	205	020	Informatisation - Liste électorale	100 000,00		100 000,00	
21689	20	205	020	Informatisation - Formalités administratives	15 000,00		15 000,00	
13672	21	2111	824	Parc Matisse - Euralille - Acquisition	762 000,00	762 000,00		
4394	21	2135	020	Systèmes et Télécommunications - Installation de matériel	150 000,00	75 000,00	75 000,00	
19863	21	2135	020	Téléphonie - Passerelle autocommutateur	230 000,00		230 000,00	
1178	21	2183	020	Informatisation des Services - Matériel - Equipement	300 000,00	200 000,00	100 000,00	
15846	21	2183	020	Informatisation des Services. Remise à niveau	90 000,00	50 000,00	40 000,00	
21690	21	2183	020	Informatique - Service communication externe	48 180,00		48 180,00	
12613	21	2188	020	Informatique - Autres immobilisations corporelles	30 000,00	30 000,00		
8515	23	2313	020	Informatique - Travaux de câblage	30 000,00	30 000,00		
21862	23	2313	64	Immobilisations corporelles	16 900,00	16 900,00		
17436	27	2764	01	Surcoût TGV. Remboursement à Euralille	1 090 772,72	457 347,05	633 425,67	
Total				3.191.852,72	1.875.247,05	1.316.605,67		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Dorothée DA SILVA (F0009)

Achats et Marchés Publics, gestion technique des bâtiments, prêts de salles et matériel (*Lille Grand Palais*)

Env	Imputation			Libellé	AP totales	CP 2003	CP 2004	Observations
8415	20	2031	020	Honoraires, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études	70 000,00	20 000,00	50 000,00	
1191	21	2182	020	Parc Automobile. Acquisition de véhicules	375 000,00	152 450,00	222 550,00	
11299	21	2184	020	Hôtel de Ville. Mobilier	121 960,00	121 960,00		
2289	21	2188	020	Parc automobile. Achat de matériel	15 245,00	15 245,00		
11347	21	2188	020	Atelier signalétique	6 200,00	6 200,00		
21692	21	2188	020	Hôtel de Ville. Acquisition de matériel d'entretien	5 000,00	5 000,00		
11312	21	2188	33	Salles de réunions. Acquisition de matériel	45 730,00		45 730,00	
1194	23	2313	020	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagement, d'entretien	76 225,00	76 225,00		
7272	23	2313	020	Mise en valeur des bâtiments communaux	50 000,00	50 000,00		
7273	23	2313	020	Bâtiments communaux. Travaux de sécurité	76 225,00	76 225,00		
17045	23	2313	020	Travaux de désamiantage. Bât. communaux	67 000,00	67 000,00		
19866	23	2313	020	Centre Technique Municipal	73 000,00	73 000,00		
5469	23	2313	33	Salles de réunions. Travaux de réfection et aménagements	45 730,00	10 000,00	35 730,00	
15575	23	2313	33	Salles de réunions. Sécurité du matériel				
13620	23	2313	33	Salle des fêtes de Fives. Rénovation	1 868 680,00	1 000 000,00	868 680,00	
1485	23	2313	824	Ensembles et groupes immobiliers divers. Rénovation	60 980,00	60 980,00		
Total				2 956 975,00	1 734 285,00	1 222 690,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Jeannine ESCANDE (F0024)
Etat-Civil, cimetières, secrétariat du Conseil Municipal

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
2197	21	2188	026	Cimetières. Matériel - Acquisition d'une excavatrice pour le cimetière de l'Est	85 000,00	85 000,00		
1439	23	2313	026	Cimetières. Travaux de modernisation et d'aménagement	76 225,00	76 225,00		
19867	23	2313	026	Cimetières. Construction de deux columbariums	14 092,00	14 092,00		
Total					175 317,00	175 317,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Roger VICOT (F0015)

Police, stationnement et taxis, CLS et CCPD, gens du voyage et publicité

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
1185	21	2182	112	Acquisition de scooters	7 623,00	7 623,00		
1184	21	2188	112	Police Municipale, Acquisition de matériel	7 623,00	7 623,00		
13164	21	2188	112	Police Municipale - Emetteurs/Récepteurs - Acquisition	7 623,00	7 623,00		
21694	21	2188	020	Portique de détection de métaux. Acquisition	7 600,00	7 600,00		
13616	23	2312	822	Aménagement urbain. Contrôle des voies piétonnes	300 000,00	300 000,00		
18284	23	2313	111	Aménagement bureau de police du Sud	309 000,00	70 000,00	239 000,00	
13566	23	2313	112	Extension de la fourrière	30 000,00	30 000,00		
15823	23	2313	112	Protection électronique contre le vol. Bâtiments communaux	26 000,00	26 000,00		
19868	23	2313	822	Relocalisation Unité surveillance du stationnement	107 000,00		107 000,00	
Total				802 469,00	456 469,00	346 000,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Jean-Louis FREMAUX (F0022)

Personnel, relations syndicales, ressources humaines, propreté et hygiène publique, salubrité, bains-douches

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
5486	21	21571	813	Nettoiement. Acquisition de matériel de propreté mécanique	450 000,00	450 000,00		
3511	21	2188	020	Propreté. Acquisition de matériel divers	80 000,00	80 000,00		
18083	23	2313	020	Restaurant Municipal. Mise aux normes	55 000,00	55 000,00		
20287	23	2313	020	Centre de formation. Travaux	91 500,00	45 000,00	46 500,00	
18051	23	2313	12	Bains douches Dupuytren. Travaux	10 000,00	10 000,00		
12272	23	2313	90	Bâtiments communaux. Travaux de sécurité. Bourse du Travail rue B. Delespaul	45 735,00	45 735,00		
21695	65	65718	020	Restaurant Municipal - Subvention d'équipement	70 000,00	70 000,00		
Total					802 235,00	755 735,00	46 500,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Alain CACHEUX (U0006)

Urbanisme, Habitat, Action Foncière, Gestion du Domaine Privé, Immeuble menaçant ruine

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
12559	13	1321	12	Lille. Courées. Travaux d'assainissement et de requalif.	33 414,00	33 414,00		
20258	13	1325	12	Cour Cacan. Aménagement local poubelle. Réemploi subvention	23 173,00	23 173,00		
1521	20	2031	824	Opérations et études d'urbanisme	137 000,00	137 000,00		
2057	21	2118	020	Acquisition de terrains	700 000,00	700 000,00		
19874	21	2118	824	Acquisition Pieds d'immeubles îlot Saint Maurice	381 122,54		381 122,54	
2236	21	21318	020	Acquisition d'immeubles	1 014 800,00	1 014 800,00		
17100	21	2138	90	Acquisitions à Euralille	1 624 900,00	1 624 900,00		
21697	4581	4581	01	Amélioration des courées	304 898,00	304 898,00		
21697	4581	4581	01	Maintien des courées - Requalification 20 % - Programme 2001	89 304,79	89 304,79		
21698	4581	4581	01	Maintien des courées - Requalification 20 % - Programme 2002	67 715,12	67 715,12		
1505	23	2313	824	Remise en état des pignons	15 245,00	15 245,00		
1510	23	2313	824	Démolition d'immeubles	76 225,00	76 225,00		
19965	45	4541	01	Immeubles Menaçant Ruine. Travaux pour le compte de tiers	75 000,00	75 000,00		
13668	65	6572	824	Aide au ravalement des façades. Participation de la Ville	457 347,00	152 450,00	304 897,00	
20642	65	6572	824	Rang du Beauregard - Subvention d'équipement	51 223,00	51 223,00		
12491	67	6745	824	SORELI. Opération 84, rue de Trévise. Participation	152 000,00	152 000,00		
21696	67	6745	824	SORELI. Arsenal des Postes. Participation	1 162 165,00	387 388,33	387 388,33 A payer en 3 ans	
Total				6 365 532,45	4 904 736,24	1 073 407,87		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Catherine CULLEN (C0010)

Culture, musées, musique et conservatoire, festivals, arts plastiques, écoles de musique et chorales, danse, archéologie

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
14041	20	205	322	Musée d'Histoire Naturelle Concessions et droits similaires	1 524,00	1 524,00		
1181	21	2161	312	Art dans la Ville. Acquisition d'œuvres d'art	30 490,00	30 490,00		
12952	21	2161	312	Art dans la Ville. implantation de sculptures et de peintures	30 490,00	30 490,00		
1371	21	2161	322	Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'œuvres d'art	45 735,00	45 735,00		
7261	21	2161	322	Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition d'objets et œuvres d'art	30 490,00	30 490,00		
15504	21	2162	322	Musée Industriel. Fonds anciens des bibliothèques et musées	12 195,00	12 195,00		
8755	21	2168	322	Musée de Géologie. Acquisition d'œuvres	7 622,00	7 622,00		
12893	21	2168	322	Musée d'Histoire Naturelle. Autres collections	7 622,00	7 622,00		
18065	21	2184	311	Ecole de musique du Centre. Acquisition de mobilier	22 867,00		22 867,00	
21705	21	2188	30	Lille 2004 - Expositions - Acquisition de cimaises	183 765,00	183 765,00		
2224	21	2188	311	Conservatoire. Acquisition de matériel musical	76 225,00	76 225,00		
8492*	21	2188	311	Ecole de musique. Acquisition de matériel	22 867,00	22 867,00		
15735	21	2188	311	Musique à Fives - Acquisition d'instruments	4 573,00	4 573,00		
19906	21	2188	311	Harmonie municipale. Acquisition de matériel	3 000,00	3 000,00		
21700	21	2188	311	Conservatoire national de Région - Equipement complémentaire en matériel et instruments	350 630,00	114 337,00	118 147,00	A réaliser sur 3 ans
15274	21	2188	312	Centre d'arts plastiques et visuels (ex ARIAP) - Acquisition de matériel	22 105,00	22 105,00		
1317	21	2188	322	Musée Comtesse. Acquisition de matériel	10 671,00	10 671,00		
1318	21	2188	322	Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition de matériel	7 622,00	7 622,00		
1319	21	2188	322	Musée de Géologie et Houiller. Acquisition de matériel	22 867,00	22 867,00		
1320	21	2188	322	Musée Industriel. Acquisition de matériel	18 293,00	18 293,00		
TOTAL				Archéologie. Acquisition de matériel	15 245,00	15 245,00		

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
20323	23	2313	311	Opéra. Rénovation 3ème tranche	2 000 000,00	100 000,00	1 900 000,00	
18746	23	2313	311	Aéronef. Travaux (Mandat à la SAEM Euralille)	1 372 041,00	914 694,00	457 347,00	
19870	23	2313	311	Transfert école de Musique Saint-Maurice	150 000,00		150 000,00	
19871	23	2313	311	Ecole de musique Albert Samain. Travaux d'aménagement	45 735,00	45 735,00		
16541	23	2313	313	Théâtre du Prato. Travaux	1 844 429,00	50 000,00	1 794 429,00	
18082	23	2313	313	Théâtre de Marionnettes du Jardin Vauban. Travaux	20 000,00		20 000,00	
18193	23	2313	313	Théâtre le Grand Bleu - Travaux de sécurité Remplacement des sièges	76 225,00	76 225,00		
21706	23	2313	313	Théâtre de Marionnettes du Jardin Vauban. Construction de sanitaires	8 000,00		8 000,00	
12284	23	2313	322	Musée des Beaux Arts - Maintenance du propriétaire	76 000,00	76 000,00		
15272	23	2313	322	Musée d'Histoire Naturelle. Travaux d'aménagement	45 735,00	45 735,00		
18219	23	2313	322	Palais des Beaux-Arts. Travaux de climatisation	1 161 891,00	500 000,00	661 891,00	
21701	23	2313	322	Musée des Beaux Arts - Signalétique	10 000,00	10 000,00		
21702	23	2313	322	Musée des Beaux Arts - Toiture	305 000,00	76 000,00	229 000,00	
21703	23	2313	322	Musée des Beaux Arts - Plan de sécurité	200 000,00	93 000,00	107 000,00	
12277	23	2313	324	Bâtiments culturels. Travaux de sécurité	152 450,00	100 000,00	52 450,00	
4416	23	2316	322	Musée des Beaux-Arts. Restauration d'œuvres d'arts et cadres	45 735,00	45 735,00		
7262	23	2316	322	Musée d'Histoire Naturelle. Restauration des collections	7 622,00	7 622,00		
7986	23	2316	322	Musée Comtesse. Restauration d'œuvres d'art	30 490,00	30 490,00		
12789	23	2316	322	Musée industriel. Restauration des collections	48 478,00	48 478,00		
17732	23	2316	322	Musée des Beaux-Arts. Restauration des Plans Reliefs	15 000,00	15 000,00		
18768	23	2317	33	Usine Leclercq Maison Folie	9 680 000,00	5 800 000,00	3 880 000,00	
19872	23	2318	322	Musée des Beaux-Arts. Socles	76 225,00		76 225,00	
20520	23	238	33	Brasserie des Trois Moulins Maison Folie	2 959 363,00	640 000,00	2 319 363,00	

Env	Impulation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
21704	65	6572	30	Association Univers-Cité. Subvention d'équipement pour l'achat d'un projecteur	22 253,00	22 253,00		
16538	65	6572	312	Association La Mallerie. Subvention d'équipement Dernière phase	40 247,00	40 247,00		
			Total		21 319 817,00	9 404 952,00	11 796 719,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Dominique PLANCKE (C0023)

Patrimoine

Env	Imputation		Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
7478	23	2313 020	Presbytères. Travaux de rénovation	30 490,00	30 490,00		
11301	23	2313 020	Edifices cultuels. Travaux de grosses réparations	152 449,00	152 449,00		
14103	23	2313 020	Edifices cultuels. Travaux de grosses réparations	30 490,00	30 490,00		
19861	23	2313 020	Eglise Saint Maurice des Champs. Aménagements intérieurs	22 867,00	22 867,00		
21733	23	2313 020	Edifices cultuels - Restauration des vitraux	762 245,00	152 449,00	152 450,00	Solde des C.P. prévu en 2005
3353	23	2313 324	Monuments Historiques. Lille 2004	15 244 902,00		4 982 902,00	Solde des C.P. prévu en 2005
21825	23	2313 324	Porte de Paris		964 000,00		
21826	23	2313 324	Palais Rihour		846 000,00		
21827	23	2313 324	Hospice Comtesse		2 520 000,00		
21828	23	2313 324	Palais Rameau		2 100 000,00		
21829	23	2313 324	Eglise St Etienne		680 000,00		
21830	23	2313 324	Eglise St André		100 000,00		
21831	23	2313 324	Eglise Ste Catherine		602 000,00		
21832	23	2313 324	Eglise Ste Marie Madeleine		1 770 000,00		
21833	23	2313 324	Eglise St Maurice		680 000,00		
8382	23	2313 324	Monuments Historiques. Travaux d'entretien	152 449,00	152 449,00		
21732	23	2313 324	Collections patrimoniales - Aménagement d'espaces	30 490,00	30 490,00		
21731	23	2316 020	Eglise Saint Maurice - Restauration d'œuvres	30 490,00	30 490,00		
1187	23	2316 324	Edifices cultuels. Œuvres d'art. Réfection	15 245,00	15 245,00		
17175	23	2316 324	Restauration de statues	76 225,00	76 225,00		
19862	23	2316 324	Restauration d'œuvres d'art	45 735,00	45 735,00		

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
20439	23	2316	324	Restauration des vitraux de l'église St Maurice	240 000,00	37 000,00	203 000,00	
21730	23	2318	020	Eglise Saint Michel - Restauration de l'orgue	106 714,00	106 714,00		
			Total		16 940 791,00	11 145 093,00	5 338 352,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Sarah PHEULPIN-COQUEL (C0036)

Bibliothèques et lecture publique

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
1323	21	2162	321	Bibliothèque Municipale. Achat de livres anciens, manuscrits	22 867,00	22 867,00		
21736	21	2182	321	Bibliobus	236 300,00	236 300,00		
1322	21	2188	321	Bibliothèque Municipale. Acquisition de matériel	99 092,00	99 092,00		
21734	23	2313	321	Bibliothèque du Fg de Béthune - Acquisition d'un système antivol	22 900,00	22 900,00		
21735	23	2316	321	Bibliothèques - Restauration de documents anciens	3 500,00	3 500,00		
Total				384 659,00	384 659,00			

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP
Monsieur Patrick KANNER (S0008)
Solidarité et projet éducatif, action sociale, C.C.A.S.

Env	Impulsion			Libellé	A P. totales	C P. 2003	C P. 2004	Observations
19875	23	2313	255	Aménagements péri-scolaires	76 224,00	76 224,00		
20342	23	2313	422	Espace ludo éducatif Moulins	75 000,00	75 000,00		
			Total		151 224,00	151 224,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Stéphanie BOCQUET (S0012)

Petite Enfance, protection maternelle et infantile, pouponnière, crèches

	Impulsion			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
19877	21	2183	64	Informatisation des crèches	9.000,00	9.000,00		
12741	21	2184	64	Petite enfance. Mobilier	7.623,00	7.623,00		
6067	21	2188	64	Pouponnière. Crèches. Haltes-garderies. Acquisition de matériel	15.245,00	15.245,00		
1429	23	2313	64	Crèches. Haltes-garderies. Travaux de modernisation	91.470,00	91.470,00		
17104	23	2313	64	Création d'un Espace multi-accueil dans le quartier de Vauban	1.000.000,00	20.000,00	980.000,00	
17105	23	2313	64	Mise en conformité des cuisines	76.225,00	76.225,00		
17106	23	2313	64	Restructuration de la Crèche Marie Curie (ex. Croisette)	1.154.017,00	350.000,00	804.017,00	
21737	23	2313	64	Crèche Crépin Roland - Extension	247.572,00	10.000,00	237.572,00	
21738	23	2313	64	Crèche Line Dariel	134.177,00	134.177,00		
21739	23	2313	64	Ilôt Saint Sébastien - Création de 23 places d'accueil	782.888,00	482.888,00	300.000,00	
21740	23	2313	64	ZAC Saint Maurice - Création de 25 places d'accueil	753.861,00	42.000,00	711.861,00	
21741	23	2313	64	Centre social des Bois Blancs	723.460,00	361.730,00	361.730,00	
21742	23	2313	64	C.P.E. du Faubourg de Béthune - Toiture	69.178,00	69.178,00		
21774	23	2313	64	Crèche parentale "les Babeluttes" - Mise en conformité	18.000,00	3.000,00	15.000,00	
Total				5.082.716,00	1.672.536,00	3.410.180,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Ariane CAPON (S0013)

Ecole, Caisse des Ecoles (*Elections*)

.Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
15097	21	2183	212	Ecole primaires. Sites informatiques	45 735,00	45 735,00		
1299	21	2184	211	Ecole maternelles. Acquisition de mobilier	91 470,00	91 470,00		
15098	21	2184	212	Ecole primaires. Acquisition de mobilier	91 470,00	91 470,00		
11337	21	2188	211	Ecole maternelles. Acquisition de matériel	91 470,00	91 470,00		
15553	23	2312	213	Remise à niveau des cours d'école	100 000,00	100 000,00		
4974	23	2313	20	Bâtiments scolaires. Logements de fonctions. Modernisation. Réparations	76 225,00	76 225,00		
18113	23	2313	211	Ecole La Fontaine - Rolland. Travaux	626 858,00	300 000,00	326 858,00	
19883	23	2313	212	Ecole Léon Jouhaux	123 000,00	123 000,00		
19885	23	2313	212	Ecole primaires. Remise à niveau des toitures	440 000,00	440 000,00		
19881	23	2313	213	Travaux divers des écoles	76 000,00	40 000,00	36 000,00	88 86
19882	23	2313	213	Ecole publique. Façades et menuiseries extérieures	495 188,00	495 188,00		
21745	23	2313	213	Ecole Turgot - Rénovation	1 600 000,00	50 000,00	380 000,00	
15104	23	2313	251	Restructuration école Fulton Littré	215 000,00	215 000,00		
6558	23	2313	255	Centre de loisirs de Phalempin. Travaux d'aménagement	60 000,00	30 000,00	30 000,00	
21744	20	2031	255	Phalempin - Extension Hébergement - Etudes				
Total				4 132 416,00	2 189 558,00	772 858,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Charles SULMAN (S0025)

Santé, Centre médico-scolaire, CCPD, Lutte contre le sida

Protection sanitaire, Médecine scolaire,vaccinations

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
19878	21	2188	254	Centre médico-scolaire. Acquisition de matériel	3 050,00	3 050,00		
			Total		3 050,00	3 050,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Pascal LENGLLET (S0011)

Collèges, lycées et enseignement supérieur, recherche

Env	Imputation			Libellé	A P totales	C P 2003	C P 2004	Observations
13673	23	2313	23	C.R.D.P. Travaux	2 160 000,00		2 160 000,00	
15566	23	2313	23	Hospice général. Mise en sécurité	1 000 000,00	100 000,00	900 000,00	
19879	23	2313	23	Maintenance bâtiments universitaires	100 000,00	100 000,00		
				Total	3 260 000,00	200 000,00	3 060 000,00	

∞
∞

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Marie-Christine STANIEC (S0029)

Retraités, personnes âgées et action sociale logement

Env	Imputation			Libellé	A P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
12287	23	2313	61	Aménagement des clubs de personnes âgées	381 000,00	16 500,00	76 000,00	Solde des C.P. prévu en 2005
				Total	381 000,00	16 500,00	76 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Michel CUCHEVAL (S0017)

Handicapés, accessibilité, commission de sécurité et d'accessibilité

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
5470	23	2313	521	Bâtiments communaux. Travaux de bâtiment Accessibilité aux handicapés	380 000,00	76 000,00	76 000,00	Financé en 5 ans
	Total				380 000,00	76 000,00	76 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Guy ORIOL (S0037)

Restauration scolaire

.Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
2264	23	2313	251	Restaurants scolaires. Aménagements divers et mise aux normes	205 675,00	102 000,00	103 675,00	
13263	23	2313	251	Restaurants scolaires - Achat de matériel	23 000,00	23 000,00		
21746	23	2313	251	Restaurant scolaire Jean Bart	755 000,00	375 000,00	380 000,00	
21747	23	2313	251	Restaurant scolaire Anatole France	230 000,00	10 000,00	220 000,00	
21748	23	2313	251	Restaurant scolaire Jean Zay - Sanitaires	77 000,00		77 000,00	
21749	23	2313	251	Intendance - Chambre froide	30 500,00		30 500,00	
16560	23	2313	251	Espace V. Duruy - Restaurant Les Moulins	83 478,00	83 478,00		
21750	23	2313	251	Restaurant scolaire Delory - Caniveau	10 000,00	10 000,00		
21751	23	2313	251	Restaurant Montessori. Travaux	6 100,00	6 100,00		
Total				1 420 753,00	609 578,00	811 175,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Michèle DEMESSINE (J0003)

Sport

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
21754	20	2031	413	Piscine Marx Dormoy - Etudes	30 490,00	30 490,00		
1341	21	2158	412	Divers stades. Acquisition de matériel d'entretien	15 245,00	15 245,00		
3526	21	2188	411	Salles de sports. Acquisition de matériel	22 867,00	22 867,00		
21752	21	2188	411	Salles de sports - Acquisition d'autolaveuses	25 000,00	25 000,00		
21753	21	2188	411	Acquisition de matériel de musculation	45 735,00	22 500,00	23 235,00	
21758	21	2188	411	Halle de sports de glisse (Lille 2004) - Acquisition d'équipements sportifs	381 122,54		381 122,54	
1312	21	2188	412	Divers stades. Acquisition de matériel sportif	15 245,00	15 245,00		
3636	21	2188	412	Stades. Terrains. Acquisition de matériel	15 245,00	15 245,00		
1368	21	2188	413	Piscines - Acquisition de matériel	15 245,00	15 245,00		
9268	23	2312	412	Terrains de sports de proximité. Travaux de grosses réparations	100 000,00	100 000,00		
19887	23	2312	412	Terrain synthétique Bois Blancs (Y. Gagarine)	990 920,00	990 920,00		
13570	23	2313	411	Salles de sports. Halle de sports Jean Bouin	2 285 687,90	2 000 000,00	285 687,90	
13618	23	2313	411	Salles de sports. Transformation	30 490,00	30 490,00		
16550	23	2313	411	Construction d'une nouvelle salle Louise Michel et Wagner en forme (F. Coppée)	1 633 854,00	152 450,00	1 481 404,00	
16551	23	2313	411	Construction d'une nouvelle salle Montébello (EPDSAÉ)	1 558 154,00	50 000,00	1 508 154,00	
16553	23	2313	411	Salle de sports Michelet	114 337,00	114 337,00		
20327	23	2313	411	Salle de tennis Marcel Bernard. Travaux	182 938,00	182 938,00		
20328	23	2313	411	Salle de sports Lestiboudois. Travaux	15 245,00	15 245,00		

Env	Imputation			Libellé	A P totales	C P 2003	C P 2004	Observations
21755	23	2313	411		192 000,00	192 000,00		
21756	23	2313	412	Equipements sportifs	108 000,00	108 000,00		
21759	23	2313	411	Halle de sports de glisse - Construction	3 048 980,34	1 500 000,00	1 548 980,34	
2232	23	2313	412	Divers stades. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	76 225,00	76 225,00		
13857	23	2313	412	Site sportif Jean Bouin. Extension du club house	121 960,00	121 960,00		
1386	23	2313	413	Piscine Marx Dormoy. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	152 000,00	152 000,00		
2395	23	2313	413	Piscine Sud. Modernisation, grosses réparations et sécurité	5 000,00	5 000,00		
2394	23	2313	413	Piscine Fives. Modernisation, grosses réparations et sécurité	5 000,00	5 000,00		
18080	23	2313	414	Site SASI	45 735,00	45 735,00		
12845	23	2315	412	Terrains de proximité. Installation de matériel	30 490,00	30 490,00		
21757	23	2315	412	Terrain de football Marqueritois - Eclairage	10 000,00	10 000,00		
Total				11 273 210,78	6 044 627,00	5 228 583,78		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Frédéric MARCHAND (J0014)

Fêtes, animation, jeunesse et intégration (*Comité lillois d'aide aux projets. Intégration*)

Env.	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
21761	23	2313	30	Centre de cultures urbaines - Quartier Bois Blancs	150 000,00	50 000,00	100 000,00	
21760	23	2313	422	Maintenance des locaux "Jeunes"	20 000,00	20 000,00		
5468	23	2315	024	Illuminations de fin d'année. Travaux et installation	75 000,00	75 000,00		
19897	23	2315	024	Mise en sécurité du réseau électrique du Champ de Mars	30 000,00	30 000,00		
Total					275 000,00	175 000,00	100 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Danielle POLIAUTRE (Q0007)

Qualité de vie et développement durable, Agenda 21, Gestion des ressources, Réduction des nuisances et des risques urbains,

Plan Lumière et Eclairage public, Commission de sécurité des établissements privés

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
21762	20	205	814	Logiciel SIG Commande des points lumineux	230 000,00	230 000,00		
12291	21	2188	832	Lutte contre le bruit. Acquisition de matériel	15 000,00	15 000,00		
1243	23	2315	814	Eclairage public. Crédit global	1 863 000,00	1 863 000,00		
21763	23	2315	814	Lille 2004 - Promenades urbaines	1 400 000,00	1 400 000,00		
				Total	3 508 000,00	3 508 000,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP
Monsieur GILLES PARGNEAUX (Q0019)
Espaces publics, aménagement des espaces publics

- Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
13562	23	2318	823	Remise en état des fontaines	76 225,00	76 225,00		
				Total	76 225,00	76 225,00		

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Philippe TOSTAIN (Q0030)

Economies d'énergie

Env	Imputation	Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
1494	23 2313 020	Divers bâtiments. Economie d'énergie. Travaux	91 470,00	91 470,00		
		Total	91 470,00	91 470,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Eric QUIQUET (Q0004)

Environnement, espaces verts, Maison de la Nature et de l'Environnement, Aménagement des temps, Commission de Sécurité

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
19899	20	2031	823	Espaces verts - Etudes	150 000,00	122 600,00	27 400,00	
13260	21	2128	414	Aires de jeux - aménagements et acquisition de jeux	100 000,00	100 000,00		
3339	21	2188	823	Espaces verts. Acquisition de matériel	152 500,00	76 500,00	76 000,00	
1388	23	2312	414	Citadelle - Aménagement - Parcours de santé	152 000,00	40 000,00	112 000,00	
13581	23	2312	414	Aménagement du zoo	45 800,00	22 900,00	22 900,00	
19901	23	2312	414	Ferme Marcel Dhenin. Abords	30 500,00	30 500,00		
1276	23	2312	823	Création de nouveaux jardins	350 000,00	200 000,00	150 000,00	
1277	23	2312	823	Parcs et Jardins. Requalification de l'existant	450 000,00	200 000,00	250 000,00	
1288	23	2312	823	Politique de l'arbre	228 000,00	76 500,00	151 500,00	
6499	23	2312	823	Fleurissement de la Ville	122 000,00	76 500,00	45 500,00	
9257	23	2312	823	Promenade des remparts. Aménagement	152 500,00	152 500,00		
19900	23	2312	823	Jean-Baptiste Lebas	710 000,00	200 000,00	510 000,00	
19898	23	2313	823	Jardin des plantes et serres	152 500,00	76 500,00	76 000,00	
19902	23	2312	823	Squares Foch et Dutilleul	462 200,00	200 000,00	262 200,00	
21765	23	2312	823	Lille 2004 - Mail du Sud	152 500,00		152 500,00	
21766	23	2312	823	Espace Concorde	152 500,00		152 500,00	
21767	23	2312	823	Square Delesalle - H.L.M. Belfort	255 000,00		255 000,00	
21768	23	2312	823	Opération Lille 2004 - Folies végétales - Accompagnement en espaces verts	152 500,00		152 500,00	
21769	23	2312	823	Réserve naturelle du Vieux Lille - Travaux d'aménagements	40 000,00	20 000,00	20 000,00	
21770	23	2318	823	Parcs et jardins - Signalétique	150 000,00	100 000,00	50 000,00	
				Total	4 160 500,00	1 694 500,00	2 466 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame VERBRUGGHE (Q0028)

Solidarité internationale, co-développement, commerce éthique, droits de l'Homme

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
21764	65	6572	04	Projet GAIA (Centre d'Education au Développement) Subvention d'équipement	152 000,00	76 000,00	76 000,00	
				Total	152 000,00	76 000,00	76 000,00	

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Marc SANTRE (Q0016)

Déplacement, transports, voirie, micros plans de déplacements urbains, micros plans de déplacements entreprises

Env	Imputation			Libellé	A.P. totales	C.P. 2003	C.P. 2004	Observations
20192	20	2031	815	Plan de déplacement urbain, Etude	30 000,00	30 000,00		
21775	20	2031	824	Aménagements urbains - Etudes	75 000,00	20 000,00	55 000,00	
12972	21	2188	821	Plaques de rues Acquisition	40 000,00	40 000,00		
1294	23	2318	821	Mobilier et aménagements urbains divers	100 000,00	100 000,00		
Total					245 000,00	190 000,00	55 000,00	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 3 février 2003

N° 03/90

OBJETBudget Primitif 2003Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du débat budgétaire, le Conseil Municipal a défini les orientations que nous souhaitons mettre en œuvre pour l'exercice 2003.

Ces priorités s'inscrivent dans le cadre de notre programme municipal : "Bien dans sa ville, Mieux dans sa vie" autour des engagements pris devant les Lillois :

- la qualité de vie,
- une ville soucieuse du bien être de tous ses habitants,
- le développement harmonieux de l'ensemble des composantes de la cité,
- la concertation.

L'objectif premier, dans ce cadre, est notamment de réaffirmer notre volonté de privilégier la proximité et le service public de qualité en direction des habitants de notre ville.

Le budget 2003, est, après 2001 et 2002, une nouvelle étape de ce devenir, de cette ambition collective.

Ce sont ces objectifs que nous souhaitons promouvoir tant en investissement qu'en fonctionnement et malgré des marges de manœuvre contraintes, au travers du budget primitif 2003.

En effet, au chapitre de ses recettes de fonctionnement, la ville subit un désengagement financier très significatif de l'Etat. Citons à titre d'exemple :

- La sortie du dispositif « Emplois Jeunes » qui représente une perte de recettes pour la ville de 770.000,00 euros ;
- La suppression non compensée des droits de licence des débits de boissons pour un montant de 175.000,00 euros.
- L'absence de versement de régularisation positive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2001, qui représente 0,73 % de la DGF 2001, soit un montant de 322 000 euros. Cette régularisation aurait dû intervenir en juillet conformément à la loi.
- La DGF 2003 ne progresse que de 1,14702 %, soit à un niveau inférieur à l'inflation prévisionnelle de 1,5% retenue par la loi de finances, ce qui entraîne une perte de ressources pour la collectivité de 160 000 euros.

- La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), qui sert de variable d'ajustement du pacte de croissance et de solidarité, et dont la baisse était précédemment compensée pour moitié par l'Etat pour les communes éligibles à la Dotation de la Solidarité Urbaine (DSU) comme Lille. Cette compensation, supprimée dans la Loi de finances 2003, représente une perte de recettes de 156 000 euros pour la ville de Lille.

Si l'on ajoute les baisses annoncées des crédits d'Etat liés à la politique de la ville, le manque à gagner pour la ville atteint déjà près de deux points de fiscalité, auxquels s'ajoutent les dépenses que la Ville de Lille sera seule à assumer pour tenir ses engagements notamment par l'intégration des emplois-jeunes car au-delà du désengagement de l'Etat au travers de la Loi de Finances pour 2003, nous souhaitons confirmer la pérennisation des nouveaux services aux citoyens lillois que ce dispositif a permis de concrétiser depuis 4 ans.

En matière de fonctionnement, au-delà du recrutement de 138 emplois-jeunes affectés sur ces services à la population qui mobilisera plus de 2 Millions d'Euros et de l'amélioration légitime du régime indemnitaire du personnel, les priorités aux politiques de proximité sont nettement affichées (contrat Educatif Local – Solidarité – Enseignement – Environnement – Petite Enfance).

En matière d'investissement, tout en poursuivant les chantiers des opérations culturelles (Maisons Folies) et patrimoniales (restauration des monuments historiques) de Lille 2004, un effort budgétaire sans précédent dans les quartiers dans les centres d'accueil de la petite enfance, les écoles et les restaurants scolaires, les équipements sportifs, et l'amélioration de l'éclairage public et de l'environnement est entrepris. A titre d'exemple, des dotations exceptionnelles pour travaux de maintenance sont prévues pour les écoles (500.000,00 euros) et pour les équipements sportifs (300.000,00 euros).

Ces programmes d'équipement sont possibles grâce à la politique de désendettement de la Ville engagée depuis plusieurs années.

En conséquence, nous vous présentons comme suit le Budget Primitif 2003.

A - Section d'Investissement

Les dépenses en mouvements réels s'élèvent à **105.135.984,21 €.**

On distingue :

- les programmes d'équipement
- les opérations pour le compte de tiers
- les opérations financières

➤1 - Les programmes d'équipement

Le montant des crédits envisagé à ce titre s'élève à **58.478.295,13 €** répartis comme suit :

- 946.920,39 € pour les frais d'études, les frais d'insertion des publications et les acquisitions de logiciels informatiques.
- 9.251.311,83 € pour acquisitions mobilières et immobilières,
- 48.280.062,91 € pour travaux neufs et travaux de réfection ou de rénovation,

➤2 - Les opérations pour le compte de tiers **567.417,91 €** (travaux effectués d'office pour le compte de tiers et réfection des courées)

➤3 - Les opérations financières : **46.090.271,17 €**

Elles comprennent :

- | | |
|---|-----------------|
| 1) L'annuité de dette en capital : | 31.633.234,82 € |
| 2) Le Crédit Long Terme Renouvelable
(équilibré en recettes) | 13.840.857,30 € |
| 3) Autres dépenses financières
(principalement le surcoût TGV) | 616.179,05 € |

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement s'élèvent à 2.362.427,06 €.

Le montant total des dépenses d'investissement représente donc **107.498.411,27 €.**

Le financement de l'ensemble des charges de la section d'Investissement se répartit comme suit :

Les mouvements réels

- F.C.T.V.A	4.000.000,00 €
- Opéra – Remboursement de TVA	2.980.000,00 €
- Subventions	16.054.882,58 €
- Opérations pour le compte de tiers (travaux effectués d'office pour le compte de tiers et réfection des courées)	105.500,00 €
- Crédit Long Terme Renouvelable	13.840.857,30 €
- Emprunts	35.850.061,00 €
- Autres recettes financières	95.462,32 €
TOTAL	72.926.763,20 €

Les mouvements d'ordre

- Virement de la section de fonctionnement	27.027.800,07 €
- Valeurs comptables des immeubles et terrains cédés	1.550.000,00 €
- Amortissements et provisions	5.172.026,48 €
- Intérêts de la dette courus non échus	821.821,52 €
TOTAL	34.571.648,07 €

Le total des recettes d'investissement s'élève donc à 107.498.411,27 €, en équilibre avec le montant des dépenses d'investissement.

B) Section de Fonctionnement

Le montant total des crédits inscrits à cette section s'élève à 269.392.690,25 €.

En dépenses, les mouvements réels représentent 234.821.042,18 euros.

Ils se répartissent comme suit :

- Les charges de fonctionnement normales et courantes	50.672.318,26 €
- Les charges de personnel et les frais assimilés	133.630.564,00 €
- Les dotations versées aux Communes associées :	
- Helleennes	2.674.565,00 €
- Lomme	7.354.000,00 €
- Une provision pour dépenses imprévues	409.416,95 €
- Les frais de fonctionnement des groupes d'élus	319.974,09 €
- Les indemnités et remboursements aux élus	1.052.047,00 €
- Les contingents et participations obligatoires (principalement la dette au Conseil Général pour le contingent d'aide sociale)	1.797.218,88 €
- Les subventions dont 3.767.344,63 € au CCAS	24.348.122,07 €
- Les intérêts de la dette	9.131.602,94 €
- Les frais financiers divers	468.300,00 €
- Les titres annulés sur exercices antérieurs	835.246,00 €
- Les subventions exceptionnelles	1.134.579,01 €
- Les admissions en non valeur	380.000,00 €
- Autres dépenses	613.087,98 €

Les mouvements d'ordre s'élèvent à 34.571.648,07 €. Ils sont constitués de :

- du virement à la section d'investissement	27.027.800,07 €
- des valeurs comptables des immeubles et terrains cédés	1.550.000,00 €
- des amortissements et provisions	5.172.026,48 €
- des intérêts de la dette courus non échus	821.821,52 €

Pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement, la Ville dispose des ressources suivantes :

- la dotation de Solidarité Urbaine,
- la dotation globale de fonctionnement,
- les dotations communautaires issues de la Taxe Professionnelle d'Agglomération
- la dotation générale de décentralisation,
- les ressources diverses,
- les dotations de compensation,
- la fiscalité.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBaine

Son montant prévisionnel est fixé à **6.115.000,00 €**

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Elle est estimée pour 2003 à **45.866.200,00 €** à laquelle s'ajoute une provision pour la dotation Instituteurs de 150.000,00 €, soit au total **46.016.200,00 €**.

LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION

La dotation prévisionnelle se monte à **1.225.303,00 €**.

LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES ISSUES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE D'AGGLOMERATION

Elles sont respectivement évaluées à :

- 51.220.021,00 € pour la dotation de compensation communautaire
 - 2.839.552,00 € pour la dotation de solidarité communautaire
- soit un total de **54.059.573,00 €**

LES RESSOURCES DIVERSES

Prévues à **47.727.954,19 €**, elles concernent :

- Les produits des services du domaine et les ventes diverses	10.150.856,46 €
- Impôts et taxes (hors fiscalité directe locale)	16.765.267,00 €
- Emplois jeunes. Participation de l'Etat	1.956.504,00 €
- Dotations et participations	13.290.957,21 €
- Autres produits de gestion courante	1.944.062,00 €

- Remboursements sur rémunération du personnel et sur charges de sécurité sociale	1.088.490,00 €
- Produits financiers	16.378,52 €
- Cessions d'immeubles	1.350.000,00 €
- Autres produits exceptionnels	86.439,00 €
- Restaurant municipal – Remboursements	865.000,00 €
- Indemnités de sinistres	214.000,00 €

LES DOTATIONS DE COMPENSATION

Elles s'élèvent à **14.146.893,00 €**.

Pour la taxe d'habitation, nous devrions percevoir une compensation de 3.942.087,00 € et 6.046.076,00 € pour la taxe professionnelle.

Les Fonds de péréquation départemental et national sont estimés à 3.821.385,00 €

La subvention pour intégration fiscale progressive se monte à 337.345,00 €.

LA FISCALITE

Dans ces conditions, la masse fiscale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2003 est arrêtée à la somme de **97.739.340,00 €**.

Pour obtenir ce produit fiscal, les taux fiscaux devront subir une augmentation que nous souhaitons contenir à un niveau inférieur à 2 %

Le total de ces ressources s'élève à 267.030.263,19 euros, auxquels il convient d'ajouter 2.362.427,06 € d'écritures d'ordre entre sections pour atteindre un volume de 269.392.690,25 €, en équilibre avec le volume total des dépenses de fonctionnement.

Rappelons enfin, qu'en application de la Loi 82/1169 du 31 décembre 1982, visant notamment le régime financier des Conseils d'Arrondissements et des Communes fusionnées, le Budget Communal reprend sous l'article 74879 de la Section de Fonctionnement, les dotations mises à la disposition des Communes Associées d'Hellemmes et de Lomme pour leur permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent au titre des équipements et services dont elles assurent la gestion. La dotation de la Commune Associée d'Hellemmes s'élève à 2.674.565,00 € celle de la Commune Associée de Lomme à 7.354.000,00 €.

Eu égard à ce qui précède et en accord avec le Conseil de Municipalité réuni le 27 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif de 2003, tel qu'il vient de vous être présenté, par nature et chapitre pour la Section d'Investissement et pour la Section de Fonctionnement,

- arrêter à 97.739.340,00 € le montant de la fiscalité nécessaire à l'équilibre de ce document,

- voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail vous sera donné dans le document budgétaire définitif,

- prévoir, conformément aux dispositions du décret n° 87/1004 du 18 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités Territoriales, les crédits nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire, au chapitre 012 - article 64131 - fonction 020.

- autoriser Madame le Maire :

* à répartir dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par délibérations n° 01/621 du 21 septembre 2001 et n° 02/88 du 3 février 2002, la prime de service annuelle ainsi que les différents avantages résultant des régimes indemnitaire.

* à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 35.850.061,00 € nécessaire à l'équilibre de la Section d'Investissement et à passer tous les actes subséquents relatifs à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents.

* à ratifier l'ensemble des documents qui figurent tant au Budget Principal qu'en annexe.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/33

OBJET

Caisse de Crédit municipal de Lille.
Budget Supplémentaire 2002
Information.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Lille nous soumet le budget supplémentaire de cet établissement pour 2002.

Conformément aux dispositions de l'article L.514-2 du Code monétaire et financier, il est présenté au Conseil Municipal pour information et est arrêté aux chiffres ci-après :

Dépenses :

* Excédent de la section de dotation	96.192 €
* Dépenses de la section d'exploitation	30.000 €
	126.192 €

Recettes :

* Recettes de la section de dotation	126.192 €
Total	126.192 €

Le budget de la Caisse de Crédit municipal de Lille n'appelant aucune remarque particulière, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 23 janvier 2003, de prendre acte de ce document.

Le Conseil Municipal prend acte.

Séance du 3 février 2003

N° 03/34

OBJETCollège VerlaineOrganisation d'un voyage à Paris
en avril 2003
Subvention exceptionnelleRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Trois professeurs du collège Verlaine organisent un déplacement à Paris destiné aux 52 élèves, dont 7 malentendants, des classes de 3^e B, D et E.

Ce voyage s'inscrit dans le projet plus global de proposer des sorties aux élèves, de les mettre en situation de découverte «sur le terrain», d'acquisition de comportement citoyen, courtois, d'appropriation d'informations et d'acquisition de connaissances notamment en art plastique et architecture.

Trois visites sont prévues :

- le quartier de la Défense, le parvis centre des affaires, la Grande Arche, source d'Europe et des sculptures contemporaines,
- le Musée du Louvre, la Pyramide et découverte de la peinture italienne,
- le Centre Beaubourg : architecture contemporaine, et passage rapide au Musée d'Art Moderne.

Les visites seront de courte durée et donneront lieu à la réalisation d'un petit exercice dans chaque lieu.

Cette journée doit favoriser le désir de visiter les musées locaux.

Madame GESLIN, Messieurs DERGAM et KESSLER, Professeurs organisateurs, ainsi que Monsieur MOYA, Principal du Collège, sollicitent une subvention exceptionnelle de 200,00 € à titre de participation financière de la Ville - délégation de Monsieur ROMAN aux frais d'organisation de ce déplacement à Paris.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 23 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention de 200,00 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du budget primitif 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **3 février 2003**N° **03/91**OBJETSolidarité SidaOrganisation de la Nuit de l'Humourà Lille le 14 mars 2003Subvention exceptionnelleRapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'initiatives contre le sida, l'association Solidarité Santé, association Loi 1901, dont le siège est à Paris, 14, rue de Savoie, organise une tournée de la Nuit de l'Humour qui traversera plus de 40 villes françaises. Cette tournée fera étape au Zénith de Lille le 24 mars 2003.

Les mots d'ordre de ces tournées sont sensibilisation, mobilisation, soutien et implication. Elles ont pour but de récolter des fonds, mais aussi de sensibiliser les jeunes aux comportements préventifs à adopter.

Les bénéfices des soirées permettront d'apporter un soutien renforcé aux 115 associations partenaires de Solidarité Sida.

Monsieur Antoine de Caunes, Président d'honneur, sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 23 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention de 2 000,00 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 du budget primitif 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003
N° 03/5

OBJETFonctionnement des groupes d'élus

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs

Le Code Général des Collectivités Territoriales régit l'ensemble des moyens accordés aux groupes d'élus et aux élus eux-mêmes pour l'exercice de leurs mandats électoraux.

La Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a renforcé et précisé le statut des élus locaux, sur un certain nombre de points : droit à la formation, prise en compte des absences pour les élus salariés de droit privé, indemnisation...

A cet égard, le législateur a souhaité favoriser l'exercice de mandats en tenant compte des situations professionnelles des élus locaux.

Considérant les récentes modifications législatives intervenues dans ce domaine, il convient d'acter par la présente délibération l'ensemble des moyens accordés aux groupes d'élus et aux élus municipaux,

- en rappelant d'une part les dispositions applicables et qui demeurent inchangées,
- et en prenant en considération d'autre part les dispositions nouvelles introduites par la loi visée ci-dessus et d'en arrêter les modalités d'application.

Rappel des dispositions applicables

La délibération n° 01/112 du 11 avril 2001 a déterminé les conditions d'application des dispositions de l'article L. 2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que :

« I. Dans les conseils municipaux des communes de plus de 100.000 habitants, le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus.

II. Dans ces mêmes conseils municipaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au maire d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le conseil municipal peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou leur usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications ».

Il est nécessaire de modifier les dispositions contenues dans la délibération susvisée en ce que celle-ci faisait référence à des sommes en francs. Les montants convertis en euros sont arrondis au demi centime d'euro le plus proche.

Moyens accordés aux groupes politiques :

- affectation d'un local administratif à chaque groupe d'élus. Ce local pourra être situé à l'Hôtel de Ville ou payé par la Ville de Lille auprès d'un bailleur extérieur sur la base, dans ce cas, d'un loyer correspondant au prix moyen du marché local à raison de 4 m² par élu du groupe,
- prise en charge des frais de documentation du groupe dans la limite de 18,5 € par élu et par mois,
- affectation de matériel de bureau nécessaire au fonctionnement des groupes, dans la limite de 18,5 € par élu et par mois.

Moyens accordés aux élus :

- prise en charge des frais de courriers sur la base de 120 envois par élu et par mois,
- prise en charge des frais de télécommunications sur la base de 38 € par élu et par mois,
- accès au restaurant municipal sur la base du tarif en vigueur fixé par délibération n° 01/954 du 14 décembre 2001.

En outre, le droit à une formation des élus est reconnu par la Ville de Lille.

La Loi du 27 février 2002 précise néanmoins que le Conseil municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit, déterminer les orientations en matière de formation et les crédits nécessaires à son exercice. Dans l'attente du décret d'application de cette disposition, ainsi que la Loi le dispose, nous réaffirmons le droit à une formation des élus municipaux.



Nouvelles dispositions

La Loi du 27 février 2002 qui tend à améliorer le statut des élus, a principalement :

- élargi certains droits applicables (affectation de personnels aux groupes politiques, crédits d'heures pour autorisation d'absence, congé formation, remboursement de frais),
- et a permis d'instituer des garanties pour les élus locaux à l'issue de leur mandat.

Il convient donc de préciser les moyens accordés aux groupes d'élus et aux élus établis par la délibération n° 01/112 du 11 avril 2001 dont les dispositions demeurent applicables.

Moyens accordés aux groupes politiques :

- prise en charge d'achat d'ordinateurs dans la limite de 300 € par élu et par mandat. Le coût de la maintenance est supporté par la Ville, le matériel acheté demeurant sa propriété,

- affectation de photocopieurs de la Ville aux groupes, le coût de la maintenance du matériel demeurant également à la charge de la Ville,
- prise en charge des frais de repas des groupes politiques dans le cadre de la restauration municipale, dans la limite de 60 € par élu et par an ou facturation interne à la Ville de 10 € par repas.

Par ailleurs, l'article L. 2121-28 ancien du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigé :

« Le maire peut, dans les conditions fixées par le conseil municipal et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 25 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal ».

a été modifié par l'article 15 de la Loi du 27 février 2002 dans son article 15 disposant que :

« dans le troisième alinéa du II de l'article L. 2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pourcentage « 25 % » est remplacé par le pourcentage : « 30 % » ».

Nous vous proposons à cet égard d'inscrire dans nos documents budgétaires les crédits nécessaires à l'affectation de personnel aux groupes d'élus dans la limite globale de 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal en application de l'article L. 2121-28 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, au chapitre 65 (fonction 01 – nature 6561) de la section de fonctionnement par prélèvement sur les crédits inscrits au chapitre 65 (fonction 021 – nature 6531) de la même section. L'impact budgétaire de cette modification législative est estimée à 58.996,08 euros en année pleine.

Movens accordés aux élus :

La Loi du 27 février 2002 a étendu les droits accordés aux élus locaux sur les points suivants :

1. Autorisations d'absence et crédits d'heures

- Les autorisations d'absence sont octroyées par l'employeur de l'élu salarié. A ce titre, l'employeur est tenu de laisser à tout élu le temps nécessaire pour se rendre et participer aux séances plénières du Conseil municipal, aux réunions de commissions dont il est membre, aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la Ville.
- Le régime du crédit d'heures a été modifié par la loi du 27 février 2002. Celle-ci instaure un nouveau barème, forfaitaire et trimestriel, accordé aux élus pour l'exercice de leur mandat, à savoir, en ce qui concerne la Ville de Lille : - 140 heures pour le Maire et les Adjoints,

- 52 heures 30 pour les Conseillers

Délégués et les Conseillers.

2. Garanties à l'issue du mandat

- A l'issue de leur mandat, le Maire et les Adjoints peuvent, sur leur demande, bénéficier d'une formation professionnelle et d'un bilan de compétences s'ils ont cessé leur activité professionnelle pour l'exercice de leur mandat.

- Ces mêmes élus peuvent percevoir, sur leur demande, une allocation différentielle de fin de mandat. L'élu qui fait cette demande doit répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- être inscrit à l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

- avoir repris une activité professionnelle lui procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction qu'il percevait au titre de sa dernière fonction élective.

Le montant mensuel de cette allocation est au plus égal à 80 % de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que l'intéressé percevait pour l'exercice de ses fonctions et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat.

Un décret non publié à ce jour doit en préciser les modalités d'application.

3. Congé formation

- Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les membres du Conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation, fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat.

- Les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

L'impact budgétaire de cette disposition estimée sur la durée du mandat sera au maximum de 98.106,12 euros.

4. Remboursement de frais

- L'ancienne rédaction de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyait le remboursement de frais aux élus pour l'exercice d'un mandat spécial dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires d'Etat.

- La Loi du 27 février 2002 prévoit désormais que « les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance ».

Nous vous proposons de prendre acte de cette nouvelle disposition législative et de considérer que le remboursement des frais sus évoqués s'effectuera lorsque les élus municipaux participeront aux séances du Conseil municipal, des commissions municipales dont ils sont membres ou lorsqu'ils assureront la représentation de Madame le Maire.

Une provision spéciale d'un montant de 5.000 euros sera inscrite au budget primitif 2003.



En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir valider et prendre acte de l'ensemble des moyens accordés aux groupes d'élus et aux élus exposés ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/35
OBJET

Prestations de conseils et d'assistance
En matière d'assurances
Lancement d'un appel d'offres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a procédé au lancement d'un appel d'offres visant à disposer d'un marché de prestations de conseils et d'assistance en matière d'assurances suite à la délibération N° 02/157 du 25 mars 2002.

Le contrôle de légalité a demandé le retrait de ce marché au motif que la consultation ne respectait pas la procédure de marché à bons de commande.

Le recours à ce type de prestations s'avère nécessaire afin de pouvoir bénéficier des conseils et de l'assistance de sociétés expertes en assurances en terme d'assistance juridique, en cas de sinistres importants, en matière de coassurance et d'expertise des bâtiments.

Ce marché porterait une durée de validité de 5 ans. Son montant maximum annuel serait de : 25.000 €.

Les dépenses seront imputées sur l'enveloppe : 20531 Chapitre : 011 Nature : 6042 Fonction 020 Service gestionnaire et utilisateur : 02010202 (assurances).

Aussi, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, nous vous demandons de bien vouloir :

- nous autoriser à lancer un appel d'offres ouvert portant sur les prestations précitées
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le marché à l'issue de l'attribution par la Commission d'appel d'offres.

ADOPTEE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/36

OBJET

**MARCHE 021153 – FOURNITURE D'UN
SERVICE DE TELEPHONIE PUBLIQUE
ET PRESTATIONS ASSOCIEES
AVENANT N°1 AU LOT 2**

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Par délibération 02/47 du 1^{er} Février 2002, la Ville de Lille a décidé de lancer un appel d'offres ouvert portant sur la fourniture d'un service de téléphonie publique et de prestations associées.

La société BELGACOM FRANCE a été déclarée titulaire du lot 2 du marché, relatif à l'acheminement de la téléphonie sortante pour les sites principaux.

Cette société a été acquise au 31 Décembre 2002 par voie de fusion / absorption par la société 9 TELECOM ENTREPRISE.

9 TELECOM ENTREPRISE présente les garanties professionnelles et financières permettant d'assurer la bonne exécution du marché.

Dans ces conditions, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 23 janvier 2003, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée aux Marchés publics à signer l'avenant de transfert du lot 2 à la société 9 TELECOM ENTREPRISE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/88

OBJET

Régime indemnitaire – Application des nouvelles dispositions réglementaires

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

I. Régime indemnitaire des agents titulaires et stagiaires dans le cadre des nouveaux textes

La mise en œuvre du régime indemnitaire à la Ville de Lille a été progressivement réalisée par l'adoption successive de différentes délibérations, dans le respect des dispositions réglementaires applicables en la matière.

Ainsi, en application de ces dispositions, et conformément notamment au principe de parité avec les agents de l'Etat imposé par l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les différentes modalités d'attribution du régime indemnitaire à la Ville de Lille ont été définies, filière par filière.

De nouveaux textes réglementaires parus en 2002 ont profondément réformé les bases juridiques sur lesquelles il s'appuyait.

Ces textes concernent les primes et indemnités suivantes :

Intitulé	Grades concernés à la Ville de Lille
<p>Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002</p>	<p><u>Filière administrative :</u> -Rédacteur (Indice brut inf. ou égal à 380) -Adjoint administratif -Agent administratif <u>Filière technique :</u> -Agent de salubrité <u>Filière médico-sociale :</u> -Agent spécialisé des écoles maternelles -Agent social <u>Filière culturelle :</u> -Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Indice brut inf. ou égal à 380) -Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Indice brut inf. ou égal à 380) -Agent qualifié du patrimoine -Agent du patrimoine <u>Filière sportive :</u> -Educateur des A.P.S. de 2^{ème} classe (Indice brut inf. ou égal à 380) -Opérateur des A.P.S. <u>Filière animation :</u> -Animateur (Indice brut inf. ou égal à 380) -Adjoint d'animation -Agent d'animation</p>

Intitulé	Grades notamment concernés à la Ville de Lille
Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002	<u>Filière administrative :</u> -Directeur -Attaché -Rédacteur (Indice brut sup. à 380)
	<u>Filière culturelle :</u>
	-Bibliothécaire -Attaché de conservation du patrimoine
	-Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Indice brut sup. à 380)
	-Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Indice brut sup. à 380)
	<u>Filière sportive :</u>
	-Educateur des A.P.S. (Indice brut sup. à 380)
	<u>Filière Animation :</u>
	-Animateur (Indice brut sup. à 380)
Prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (P.T.E.T.E.) Décret n° 2002-534 du 16 avril 2002	<u>Filière technique :</u>
	-Agent d'entretien -Agent de salubrité
Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (I.F.R.S.) Décret n° 2002-1105 du 30 août 2002	<u>Filière médico-sociale :</u>
	-Conseiller socio-éducatif -Assistant socio-éducatif
Indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (I.R.S.S.) – première part Décret n° 2002-1247 du 4 octobre 2002	<u>Filière technique :</u>
	-Conducteur
Indemnité spécifique de service (I.S.S.) Décret n° 2000-136 du 18 février 2000	<u>Filière technique :</u>
	-Agent technique

L'intervention de ces différents textes a conduit la Ville à mener une réflexion globale sur la politique indemnitaire. Un protocole d'accord sur la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de la Ville a ainsi été signé entre les organisations syndicales et l'administration municipale, visant à :

- favoriser une dynamique nouvelle dans les relations entre la municipalité et les représentants de son personnel, dans le cadre d'une amélioration du service public
- Améliorer la situation financière des personnels de toutes catégories, et principalement des plus faibles
- Tendre à rétablir une parité entre les différentes filières existantes au sein de la Ville

Il est proposé de transposer le régime indemnitaire versé actuellement aux agents titulaires et stagiaires de la Ville de Lille selon les nouvelles dispositions réglementaires, en le revalorisant conformément aux principes actés dans le protocole d'accord, à savoir :

- En catégorie C : Principe de revalorisation d'un montant de 45 € mensuels
- En catégorie B : Principe de revalorisation d'un montant de 65 € mensuels
- En catégorie A : Principe de revalorisation d'un montant de 80 € mensuels

Pour les agents concernés, il est ainsi proposé de fixer les nouvelles modalités et nouveaux montants mensuels du régime indemnitaire dans les conditions suivantes :

Catégorie A :

- Filière administrative -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Directeur			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction	449,20 €	529,20 €		4,57
-Responsable d'un service	426,33 €	506,33 €		4,37
-Responsable d'une unité ou technicité particulière	403,47 €	483,47 €		4,17
-Sur un poste de rédacteur		RI des rédacteurs		
Attaché principal			I.F.T.S.	
Attaché à partir du 9 ^{ème} échelon				
-Responsable d'une direction	337,58 €	417,58 €		3,61 / 4,92
-Responsable d'un service	314,71 €	394,71 €		3,41 / 4,65
-Responsable d'une unité ou technicité particulière	291,85 €	371,85 €		3,21 / 4,38
-Sur un poste de rédacteur		RI des rédacteurs		
Attaché jusqu'au 8 ^{ème} échelon			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction	279,60 €	359,60 €		4,23
-Responsable d'un service	256,73 €	336,73 €		3,96
-Responsable d'une unité ou technicité particulière	233,87 €	313,87 €		3,70
-Sur un poste de rédacteur		RI des rédacteurs		

- Filière médico-sociale -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel (taux moyen)	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Conseiller socio éducatif			I.F.R.S.	
-Responsable d'une direction	281,40 €	359,60 €		3,32
-Responsable d'un service	258,53 €	336,73 €		3,11
-Responsable d'une unité ou technicité particulière	235,67 €	313,87 €		2,90
-Sur un poste de rédacteur		RI des rédacteurs		

- Filière culturelle -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Bibliothécaire à partir du 8 ^{ème} échelon	223,24 €		I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		417,58 €		4,92
-Responsable d'un service		394,71 €		4,65
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		371,85 €		4,38
-Sur un poste de rédacteur		RI des rédacteurs		

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Bibliothécaire jusqu'au 7 ^{ème} échelon -Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sur un poste de rédacteur	165,26 € 359,60 € 336,73 € 313,87 € RI des rédacteurs		I.F.T.S.	
Attaché de conservation à partir du 8 ^{ème} échelon -Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sur un poste de rédacteur	223,24 € 417,58 € 394,71 € 371,85 € RI des rédacteurs		I.F.T.S.	
Attaché de conservation jusqu'au 7 ^{ème} échelon -Responsable d'une direction -Responsable d'un service -Responsable d'une unité ou technicité particulière -Sur un poste de rédacteur	165,26 € 359,60 € 336,73 € 313,87 € RI des rédacteurs		I.F.T.S.	

Pour l'ensemble des agents de catégorie A concernés, une majoration supplémentaire facultative de 50 euros maximum pourra être servie en tenant compte des niveaux de responsabilité, ainsi que des sujétions inhérentes aux emplois correspondants.

Il est ainsi proposé d'autoriser Madame le Maire de Lille à procéder, compte tenu des sujétions professionnelles, mais également de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir, aux attributions individuelles dans la limite du maximum prévu dans les textes réglementaires en vigueur, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Catégorie B :

- Filière administrative -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Rédacteur chef Rédacteur principal -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	256,73 € 233,87 € 211,00 €	321,73 € 298,87 € 276,00 €	I.F.T.S.	
				4,76 4,43 4,09

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Rédacteur à partir du 8 ^{ème} échelon			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service	223,67 €	288,67 €		4,27
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	200,81 €	265,81 €		3,94
-Sans responsabilité d'encadrement	177,94 €	242,94 €		3,60
Rédacteur jusqu'au 7 ^{ème} échelon			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service	190,57 €	255,57 €		5,51
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	167,71 €	232,71 €		5,02
-Sans responsabilité d'encadrement	144,84 €	209,84 €		4,53

- Filière médico-sociale -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Assistant socio-éducatif principal			I.F.R.S.	
-Faisant fonction de chef de service	220,88 €	321,73 €		3,68
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	198,02 €	298,87 €		3,42
-Sans responsabilité d'encadrement	175,15 €	276,00 €		3,15
Assistant socio-éducatif			I.F.R.S.	
-Faisant fonction de chef de service	182,98 €	288,67 €		3,65
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	160,12 €	265,81 €		3,36
-Sans responsabilité d'encadrement	137,25 €	242,94 €		3,07

- Filière culturelle -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Assistant qualifié de conservation hors classe	165,26 €		I.F.T.S.	
Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe				
-Faisant fonction de chef de service		321,73 €		4,76
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		298,87 €		4,43
-Sans responsabilité d'encadrement		276,00 €		4,09

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliquée (au 01/01/2003)
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe à partir du 6 ^{ème} échelon -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	132,20 € 	288,67 € 265,81 € 242,94 €	I.F.T.S. 	4,27 3,94 3,60
Assistant qualifié de conservation de 2 ^{ème} classe jusqu'au 5 ^{ème} échelon -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	99,10 € 	255,57 € 232,71 € 209,84 €	I.A.T. 	5,51 5,02 4,53
Assistant de conservation hors classe Assistant de conservation de 1 ^{ère} classe -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	165,26 € 	321,73 € 298,87 € 276,00 €	I.F.T.S. 	4,76 4,43 4,09
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe à partir du 8 ^{ème} échelon -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	132,20 € 	288,67 € 265,81 € 242,94 €	I.F.T.S. 	4,27 3,94 3,60
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe jusqu'au 7 ^{ème} échelon -Faisant fonction de chef de service -Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement -Sans responsabilité d'encadrement	99,10 € 	255,57 € 232,71 € 209,84 €	I.A.T. 	5,51 5,02 4,53

- Filière sportive -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Educateur des A.P.S. hors classe			I.F.T.S.	
Educateur des A.P.S. de 1 ^{ère} classe				
-Faisant fonction de chef de service	256,73 €	321,73 €		4,76
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	233,87 €	298,87 €		4,43
-Sans responsabilité d'encadrement	211,00 €	276,00 €		4,09
Educateur des A.P.S. de 2 ^{ème} classe à partir du 8 ^{ème} échelon			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service	223,67 €	288,67 €		4,27
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	200,81 €	265,81 €		3,94
-Sans responsabilité d'encadrement	177,94 €	242,94 €		3,60
Educateur des A.P.S. de 2 ^{ème} classe jusqu'au 7 ^{ème} échelon			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service	190,57 €	255,57 €		5,51
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	167,71 €	232,71 €		5,02
-Sans responsabilité d'encadrement	144,84 €	209,84 €		4,53

- Filière animation -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Animateur chef			I.F.T.S.	
Animateur principal				
-Faisant fonction de chef de service	256,73 €	321,73 €		4,76
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	233,87 €	298,87 €		4,43
-Sans responsabilité d'encadrement	211,00 €	276,00 €		4,09
Animateur à partir du 8 ^{ème} échelon			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service	223,67 €	288,67 €		4,27
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	200,81 €	265,81 €		3,94
-Sans responsabilité d'encadrement	177,94 €	242,94 €		3,60

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Animateur jusqu'au 7 ^{ème} échelon			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service	190,57 €	255,57 €		5,51
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement	167,71 €	232,71 €		5,02
-Sans responsabilité d'encadrement	144,84 €	209,84 €		4,53

Il est ainsi proposé d'autoriser Madame le Maire de Lille à procéder, compte tenu des sujétions professionnelles, mais également de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir, aux attributions individuelles dans la limite du maximum prévu dans les textes réglementaires en vigueur, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Catégorie C :

- Filière administrative -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Adjoint administratif	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,07 / 3,11 / 3,15
Agent administratif	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,25 / 3,34

- Filière technique -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Agent technique (hors dessinateur)	70,13 €	115,13 €	I.S.S. et P.S.R. ⁽¹⁾	
Agent de salubrité	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,07 / 3,11 / 3,1 3,25
Agent d'entretien	70,13 €	115,13 €	P.T.E.T.E. et I.S. ⁽²⁾	
Conducteur	70,13 €	115,13 €	I.R.S.S.	1,54 / 1,63 / 1,7 1,84 / 1,97

⁽¹⁾ P.S.R. : Prime de service et de rendement prévue par la délibération N° 96/725 du 16 décembre 1996 complétée.

⁽²⁾ I.S. : Indemnité supplémentaire prévue par la délibération N° 96/725 du 16 décembre 1996 complétée.

Les agents techniques exerçant les fonctions de dessinateur bénéficient, par dérogation, d'un régime indemnitaire dont le montant est fixé à 18,9% du T.B.M.G. au titre de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement.

- Filière médico-sociale -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliqué (au 01/01/2003)
Agent spécialisé des écoles maternelles	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,15 / 3,25
Agent social	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,15 / 3,25 / 3,34

- Filière culturelle -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Coef. appliquée (au 01/01/2003)
Agent qualifié du patrimoine	81,76 €	115,13 €	I.A.T.	3,07 / 3,11 / 3,15
Agent du patrimoine	76,79 €	115,13 €	I.A.T.	3,25 / 3,34

Pour ces agents, le système de l'indemnité dominicale prévu par la délibération N° 96/725 du 16 décembre 1996, s'avérant en tout état de cause moins favorable que le régime défini par la présente délibération, est abandonné.

- Filière sportive -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Crédit global (au 01/01/2003)
Operateur des A.P.S.	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,07 / 3,11 / 3,1 3,25

- Filière animation -

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité	Crédit global (au 01/01/2003)
Adjoint d'animation	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,07 / 3,11 / 3,15
Agent d'animation	70,13 €	115,13 €	I.A.T.	3,25 / 3,34

Il est ainsi proposé d'autoriser Madame le Maire de Lille à procéder, compte tenu des sujétions professionnelles, mais également de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir, aux attributions individuelles dans la limite du maximum prévu dans les textes réglementaires en vigueur, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2003.

En outre, conformément aux modalités prévues par les délibérations N° 00/49 du 7 février 2000 et 01/269 du 15 juin 2001, une majoration indemnitaire était versée à certains agents dont les missions comportent des sujétions particulières, dans les conditions suivantes :

Service	Fonctions	Montant mensuel de la majoration	Grades concernés
Non spécifique	Travail du dimanche (au moins 2 par mois) et de nuit	53,36 €	
Non spécifique	Régisseur maniant des fonds de manière effective → Titulaire → Suppléant	38,12 € 19,06 €	Agents de catégorie C
Ecologie Urbaine	Equipes de propreté	53,36 €	Agents d'entretien Conducteurs
Enseignement	Responsables de CAPE → fonctionnant le mercredi : → ne fonctionnant pas le mercredi :	53,36 € 19,06 €	Agents d'entretien, agents d'animation, ATSEM
Police Municipale	Coordonnateurs de zones	32,02 €	
	Collecteurs d'horodateurs	19,06 €	
Cimetières	Fonctions de fossoyeur	38,12 €	Agents de salubrité
DRH Centrale d'Achats	Accueil des agents	32,02 €	Agents et adjoints administratifs

S'ajoutent aux majorations indiquées ci-dessus celles versées pour les sujétions particulières qui ne sont pas compensées par une indemnité spécifique.

Les montants et conditions d'octroi de ces majorations au bénéfice des agents concernés par les dispositions ci-dessus relatives au régime indemnitaire lié au grade dans le cadre des nouveaux textes sont maintenus dans les conditions antérieures. Elles s'ajoutent à ces montants indemnitaire, mais ne peuvent conduire à faire bénéficier l'agent d'un montant de régime indemnitaire supérieur au maximum autorisé par la réglementation, conformément au principe de parité imposé par l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

Le crédit global alloué par grade, qui détermine, par un système d'enveloppes, les marges de manœuvre de la Ville pour le financement de ses mesures indemnaires actuelles ou de leurs éventuels développements ultérieurs est fixé par référence à un coefficient 6 pour l'I.A.T., l'I.F.T.S. et l'I.R.S.S., et par référence à un coefficient 5 pour l'I.F.R.S.. A titre indicatif, le montant total de chaque enveloppe indemnitaire est fixé ainsi qu'il suit :

⇒ I.A.T. :	3 241 068 €
⇒ I.F.T.S. :	1 676 851 €
⇒ I.F.R.S. :	42 250 €
⇒ I.R.S.S. :	93 600 €

II. Régime indemnitaire des agents non titulaires dans le cadre des nouveaux textes

Les agents non titulaires recrutés sur un grade en vertu de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 (à l'exception de l'alinéa 2), et à condition qu'ils effectuent au moins un mi-temps, perçoivent, sur la base des nouvelles composantes indemnaires (I.A.T., I.F.T.S., P.T.E.T.E., I.F.R.S., I.R.S.S.) correspondant à leur grade de recrutement, un régime indemnitaire selon les montants prévus par nos précédentes délibérations, revalorisés dans les mêmes proportions que pour les agents titulaires et stagiaires, à savoir :

- ⇒ En catégorie C : Revalorisation d'un montant de 45 € mensuels par rapport au régime actuel.
- ⇒ En catégorie B : Revalorisation d'un montant de 65 € mensuels par rapport au régime actuel.
- ⇒ En catégorie A : Revalorisation d'un montant de 80 € mensuels par rapport au régime actuel.

III. Sort des primes et indemnités dans certains cas d'absence

Ces primes et indemnités suivent le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

-Plein traitement pendant les trois premiers mois

-½ traitement, primes et indemnités comprises, pendant les 9 mois suivants.

Ces primes et indemnités sont maintenues en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption.

Elles sont supprimées lorsqu'il s'agit de congé de longue maladie ou de congé de longue durée

IV. Heures supplémentaires

Les agents titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois ou grades mentionnés ci dessous sont éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) pour compenser les heures supplémentaires effectivement accomplies, dans les conditions définies par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Filière administrative :

- Rédacteur (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Adjoint administratif
- Agent administratif

Filière technique :

- Technicien (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Contrôleur (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Agent de maîtrise (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Agent technique
- Agent de salubrité
- Agent d'entretien
- Conducteur

Filière médico-sociale :

- Auxiliaire de puériculture
- Auxiliaire de soins
- Agent spécialisé des écoles maternelles
- Agent social

Filière culturelle :

- Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Agent qualifié du patrimoine
- Agent du patrimoine

Filière sportive :

- Educateur des A.P.S. de 2^{ème} classe (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Opérateur des A.P.S.

Filière animation :

- Animateur (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Adjoint d'animation
- Agent d'animation

Filière police municipale :

- Chef de service de police (Indice brut inf. ou égal à 380)
- Agent de police

Le nombre des heures supplémentaires accomplies dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures dans lequel sont incluses les heures de dimanche, jours fériés et nuit, sauf circonstances exceptionnelles dont le comité technique paritaire doit être informé.

Les I.H.T.S. ne peuvent être cumulées avec un repos compensateur attribué au titre des heures concernées, des I.F.T.S. ou toute autre indemnité de même nature. En revanche, le bénéfice d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service n'est pas incompatible avec l'attribution I.H.T.S..

Toutes les dispositions antérieures qui n'ont pas été modifiées par la présente délibération continuent de s'appliquer.

Nous vous proposons donc, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 23 janvier 2003, :

- d'adopter les modalités d'attribution du régime indemnitaire aux agents de la Ville de Lille, selon les modalités et conditions d'octroi précitées,
- d'autoriser Madame le Maire de Lille à procéder, compte tenu des sujétions professionnelles, mais également de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir, aux attributions individuelles dans la limite du maximum prévu dans les textes réglementaires en vigueur, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2003.
- d'autoriser le versement de ce régime indemnitaire aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires concernés exerçant leurs fonctions sur un poste à temps non complet, au prorata du temps de travail effectué et à condition qu'ils effectuent au moins un mi-temps.
- de décider la revalorisation automatique de chaque crédit global à chaque parution au Journal Officiel des textes réglementaires modifiant les montants de référence
- d'imputer les dépenses correspondantes, pour un montant total évalué à 1 574 300 €, sur les crédits inscrits au chapitre 012 articles 64111 et 64131 - de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/37

OBJET

Diverses associations sportives
Subventions de pratique de Haut-Niveau
Première répartition - Année sportive 2002 - 2003

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a émis la volonté de promouvoir son image de marque au travers d'une politique d'accompagnement du sport lillois de niveau national et international.

Cette aide s'adresse aux associations sportives travaillant sur le long terme et participant au dynamisme et au rayonnement de la Ville de Lille

Les critères de subventions font référence à la liste officielle établie annuellement par le Ministère Jeunesse et Sports en matière de pratique de Haut Niveau.

Dans le cadre de sa politique sportive de Haut Niveau, la Ville de Lille a décidé l'attribution, au titre de l'année 2002 – 2003 d'une avance sur subventions aux clubs ci-dessous :

- Lille Métropole Hockey Club	22 867,35 euros
- A.S.P.T.T	22 867,35 euros
- Tennis Club Lillois	22 867,35 euros
- Lille Université Club	7 622,45 euros

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 415, enveloppe 13711.

Enfin, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer les avenants aux conventions adoptées au cours du Conseil Municipal du 16 décembre 2002 avec les clubs sportifs pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23 000 euros soit 150 879,11 F conformément à la législation en vigueur.

A cet effet, il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les avenants ci-joints fait état de la subvention d'organisation allouée au Lille Métropole Hockey Club de 11 433,68 euros.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/38

OBJET

Diverses associations sportives
Attribution de subventions exceptionnelles et
d'organisation

Rapport de Madame le Maire,
 Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée, sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec la commission adhoc de l'Office Municipal des Sports et la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 65 – article 6574 – fonction 415 – enveloppe 20485.

Omni Sports Fivois section Football.

L'Omni Sports Fivois Football organise trois manifestations sportives importantes :

- un tournoi Franco-Belge – 15 ans les 20 et 21 avril 2003 au Stade Ballet qui rassemble 160 participants,
- un stage « Fives Foot » du 22 au 25 avril 2003 qui nécessite un encadrement important compte tenu du nombre élevé de jeunes sportifs,
- un tournoi Poussins le 23 mai 2003 au Stade Ballet durant lequel 16 équipes s'affrontent.

Compte tenu de l'impact important de ces manifestations auprès de la population Fivoise, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention globale de 6500 euros, répartie comme suit :

- Tournoi Franco Belge – 15 ans :	1500 euros
- Stage « Fives Foot » :	4500 euros
- Tournoi Poussins :	500 euros
(coût estimatif des manifestations : 20 056 euros)	

Lille Métropole Hockey Club.

Champion de France de Hockey en salle en 2001, le Lille Métropole Hockey Club participe, à ce titre, à la Coupe d'Europe des Clubs Champions Groupe A qui se déroule du 20 au 23 février 2003 à Hambourg.

Cette compétition du plus haut niveau international représente les couleurs de la Ville de Lille et contribue à valoriser l'image sportive de celle-ci à l'Etranger.

Nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 11 433,68 euros
 (coût de cette manifestation : 24 300 euros).

Compte tenu du fait que le montant annuel des subventions allouées dépasse 23 000 euros, cette aide financière fera l'objet d'un avenant qui sera présenté au Conseil Municipal du 3 février 2003.

Lille Boxing Club des Flandres

A l'instar des années précédentes, le Lille Boxing Club des Flandres a organisé le 14 décembre 2002 la finale des Championnats des Flandres de boxe anglaise au Complexe Sportif Youri Gagarine

Cette manifestation réunit un grand nombre de clubs de notre région.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation sur la population lilloise, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 1 100 euros.
 (coût estimatif de la manifestation : 4 950 euros).

Roller In Lille Metropole

Le dimanche 11 mai 2003, l'association Roller In Lille Métropole organise à Lille la première étape de la prestigieuse French In Line Cup 2003, Championnat de France qui comprend 8 étapes

Seul Marathon de ce niveau au Nord de Paris, cette manifestation regroupe des équipes nationales mais également internationales.

De plus, cet événement sera précédé, le samedi, d'une grande animation sur la Grand Place durant laquelle se dérouleront une compétition de roller acrobatique et des démonstrations de DJ'S, de danses de rues, de percussions et de graphs.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation auprès de la population lilloise, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 4 500 euros.
 (Coût estimatif de la manifestation : 19 883,62 euros).

Association des Commerçants Wazemmes Artois et Environs.

Pour la troisième année consécutive, l'Association des Commerçants Wazemmes Artois et Environs organise son Grand Prix Cycliste.

Cette manifestation qui donne une image dynamique et conviviale du quartier, s'est déroulée le 22 septembre 2002 et a regroupé 85 participants et de nombreux spectateurs.

Compte tenu de l'impact de cet événement sportif auprès de la population du quartier de Wazemmes, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 500 euros.

(coût estimatif de la manifestation : 9 000 euros).

Association Omni Sport Fivois – Lutte.

Le 15 décembre 2002, l'Association Omni Sport Fivois Lutte a organisé un tournoi international de Lutte gréco - romaine et libre intitulé « Trophée de Lutte Duthilleul », au Palais des Sports Saint-Sauveur.

Cette manifestation de haut niveau, qui entre dans le cadre d'un projet éducatif, regroupe de nombreux athlètes français mais également venus de plusieurs pays européens.

Compte tenu de l'impact de cet événement sportif auprès de la population lilloise, nous vous demandons de bien vouloir attribuer une subvention de 1 100 euros.

(coût estimatif de la manifestation : 5 481,74 euros).

Association Sportive du Petit Terrain

Crée le 20 mars 2002, l'Association Sportive du Petit Terrain est une association affiliée à l'Office Municipal des Sports dont l'objectif est d'insérer et de faire participer une équipe de jeunes Fivois au Championnat de France de foot en salle et de diffuser cette discipline sportive au sein du quartier de Fives.

Invaincue durant le championnat, l'équipe s'est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe de France qui se dérouleront les 15 et 16 février 2003 en Haute Marne et dans le Val d'Oise.

Durant cette compétition de niveau national, ces jeunes athlètes représenteront les couleurs de la Ville de Lille et contribueront à valoriser son image sportive.

Afin de permettre à cette jeune association de participer dans les meilleures conditions possibles à cette compétition, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 1 524,49 euros (coût estimatif du déplacement : 2 455,82 euros).

Football Club Lille-Sud.

Cette équipe, invaincue durant le championnat s'est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe de France qui se dérouleront les 15 et 16 février 2003 en Haute Marne et dans le Val d'Oise.

Durant cette compétition de niveau national, ces jeunes athlètes représenteront les couleurs de la Ville de Lille et contribueront à valoriser son image sportive.

Afin de permettre à cette association de participer dans les meilleures conditions possibles à cette compétition, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 1 000,00 euros (coût estimatif du déplacement : 2 455,82 euros).

A.S Vieux-Lille

Cette équipe, invaincue durant le championnat s'est qualifiée pour les demi-finales de la Coupe de France qui se dérouleront les 15 et 16 février 2003 en Haute Marne et dans le Val d'Oise.

Durant cette compétition de niveau national, ces jeunes athlètes représenteront les couleurs de la Ville de Lille et contribueront à valoriser son image sportive.

Afin de permettre à cette association de participer dans les meilleures conditions possibles à cette compétition, nous vous demandons de bien vouloir accorder une subvention de 1 000,00 euros (coût estimatif du déplacement : 2 455,82 euros).

ADOPTÉE à l'unanimité

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DU COUT DE LA MANIFESTATION (EN EUROS)	SUBVENTION SOLICITEE PAR LE CLUB (EN EUROS)	SUBVENTION OBTENUE EN 2001 (EN FRANCS)	SUBVENTION OBTENUE EN 2002 (EN FRANCS)	SUBVENTION PROPOSEE EN 2003 (EN EUROS)	AUTRES SUBVENTIONS SOLICITEES
<u>Omnisports Fivois Section Football</u>						
- Tournoi Franco Belge - 15 ans	5 348,00 €	2 286,00 €	12 000 F	1 500,00 €		-
- Stage Fives Foot	11 738,00 €	4 573,00 €	30 000 F	5 000,00 €	6 500,00 €	-
- Tournoi Poussins	2 970,00 €	762,00 €	5 000 F	500,00 €		-
<u>Lille Métropole Hockey Club</u>						
Participation à la Coupe d'Europe des Clubs Champions Groupe A	24 300,00 €	12 500,00 €	75 000,00 F	11 433,68 €	11 433,68 €	C.U.D.L : 7 622,45 € Conseil Général : 2 286,74 €
<u>Lille Boxing Club des Flandres</u>						
Finale des championnats des Flandres de Boxe Anglaise	4 950,00 €	1 100,00 €	7 000,00 F	-	1 100,00 €	F.I.H : 760,00 € Politique de la Ville : 1 500,00 €

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DU COUT DE LA MANIFESTATION (EN EUROS)	SUBVENTION SOLICITEE PAR LE CLUB (EN EUROS)	SUBVENTION OBTENUE EN 2001 (EN FRANCS)	SUBVENTION OBTENUE EN 2002 (EN FRANCS)	SUBVENTION PROPOSEE EN 2003 (EN EUROS)	AUTRES SUBVENTIONS SOLICITEES
<u>Roller In Lille Métropole</u> Marathon – 1 ^{ère} étape de la French Line Cup 2003	19 883,62 €	7 500,00 €			4 500,00 €	C.U.D.L : 1 500,00 €
<u>Association des Commerçants Wazemmes Artois et Environs</u> 3 ^{eme} Grand Prix Cycliste	9 000,00 €				500,00 €	
<u>Association Omni Sport Fivois - Lutte</u> Tournoi International de Lutte	5 481,74 €	1 524,49 €			1 100,00 €	
<u>Association Petit Terrain</u> Demi-finales de la Coupe de France de foot en salle	2 455,82 €	1 693,57 €			1 524,49 €	F.I.H : 762,25 €

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DU COUT DE LA MANIFESTATION (EN EUROS)	SUBVENTION SOLICITEE PAR LE CLUB (EN EUROS)	SUBVENTION OBTENUE EN 2001 (EN FRANCS)	SUBVENTION OBTENUE EN 2002 (EN FRANCS)	SUBVENTION PROPOSEE EN 2003 (EN EUROS)	AUTRES SUBVENTIONS SOLICITEES
Football Club Lille-Sud Demi-finales de la Coupe de France de foot en salle	2 455,82 €	1 000,00 €			1 000,00 €	
A.S Vieux-Lille Demi-finales de la Coupe de France de foot en salle	2 455,82 €	1 000,00 €			1 000,00 €	

Séance du **3 février 2003**

N° **03/39**

OBJET

Entretien et maintenance de bicyclettes
Convention avec l'Association Lille-Sud Insertion
Régie Technique de proximité

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a fait l'acquisition de 25 bicyclettes destinées aux jeunes des quartiers, dans le cadre des activités organisées par la Direction des Sports.

Afin de maintenir ce parc de vélos en bon état, il est proposé la signature d'une convention avec l'Association Lille-Sud Insertion-Régie Technique de Proximité qui assurera, à raison de deux fois par an, pour chaque matériel :

- la révision des organes de sécurité,
- le réglage général (jeu de direction, freins, dérailleurs, etc...),
- le graissage,
- le lavage,
- la logistique correspondant au déplacement de « Roulez vélos ! » à l'endroit où sont stockés les vélos de la Ville

Le coût forfaitaire de la prestation est fixé à 42 euros soit un montant annuel total de 1 050 euros.

Les réparations et changements éventuels de pièces feront l'objet d'un devis qui sera facturé après acceptation écrite de la Ville de Lille.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre 011 – article 6288 – fonction 40 – enveloppe 18254.

En conséquence, et en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports à signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 février 2003**
N° **03/40**
OBJET

Exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons au Palais des Sports Saint-Sauveur
Désignation de la société bénéficiaire de l'avenant à la convention
D'occupation du domaine public.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/750 du 7 octobre 2002, vous avez autorisé la signature de la convention d'occupation du domaine public avec la S.A Prim'Fresh - Groupe D.D.A pour l'exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons implantés dans les trois piscines lilloises.

Suite à la demande de nombreux usagers du Palais des Sports Saint-Sauveur, il vous est proposé l'installation, dans cet établissement, de deux distributeurs automatiques, à savoir :

- un distributeur de boissons chaudes au gobelet,
- un distributeur mixte de boissons fraîches en boîte et de confiseries pour lesquels l'exploitant s'engage à verser à la Ville une redevance de 38% sur l'ensemble du chiffre d'affaires généré par les emplacements mis à disposition..

En conséquence, et en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer l'avenant à la convention du 7 octobre 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/41

OBJET

Terrain du Grand Séminaire
Création d'un drainage de surface.
Convention

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/343 du 13 mai 2002, vous avez autorisé la passation d'une convention entre la Ville de Lille et le Centre de Formation Sacerdotale de Lille pour la réalisation de travaux de drainage sur le terrain du Grand Séminaire sis Rue Fermat à Lille.

A ce jour, l'association diocésaine de Lille souhaite que des modifications soient apportées à la convention d'origine à savoir :

- ajout du paragraphe suivant à l'article 2 intitulé « Programme » : “Il est rappelé que ce terrain privé est d'abord affecté aux séminaristes et aux résidants du 74 Rue Hippolyte Lefebvre”.

- la convention est passée avec l'association Diocésaine de Lille dont dépend directement le Centre de Formation Sacerdotale de Lille (ex : Grand Séminaire).

En accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- ces adjonctions ou modifications,

- Madame le Maire ou en cas d'empêchement Madame l'Adjointe chargée des Sports à signer cette nouvelle convention avec l'Association Diocésaine de Lille,

- Imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire : chapitre 23, nature 2313, fonction 412, enveloppe 2232

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/42

OBJET

Site de l'E.P.D.S.A.E dans le Quartier
du Faubourg de Béthune
Création d'un terrain de Football
Participation du Conseil Régional

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/465 du 15 mai 2000, vous avez adopté le projet de création du terrain de football de la rue d'Esquermes à Lille.

Outre son utilisation par les associations sportives du quartier et les scolaires lillois, cet équipement sera également mis prioritairement à la disposition des élèves du Lycée Montebello.

C'est pourquoi, le Conseil Régional vient de nous confirmer son accord de principe sur l'octroi d'une participation financière à hauteur de 251 540,87 €.

Une convention entérinera ultérieurement cette aide.

En conséquence, et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier, nous vous demandons, de bien vouloir :

- solliciter la subvention du Conseil Régional à hauteur de 251 540,87 €,
- autoriser à procéder à la réaffectation de la subvention sur le projet,
- décider qu'en cas d'obtention partielle des financements, la Ville de Lille prendra en charge le montant non couvert.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au chapitre 23, nature 2312, fonction 412, enveloppe 17465 intitulé « EPDSAE aménagement d'un terrain synthétique ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/43

OBJET

Convention d'utilisation par le Lille Métropole
Hockey Club du terrain des Sports Collectifs
Avenue Delecaux à Lambersart

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire du terrain de sports collectifs avenue Delecaux à Lambersart dont les aménagements sont dorénavant terminés.

Par délibération n° 02/1040 du 16 décembre 2002, vous avez autorisé la signature d'une convention d'utilisation prioritaire de cet équipement, durant l'année scolaire, aux élèves du Lycée d'Enseignement Général et Technique Jean Perrin de Lambersart.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention d'utilisation du terrain avec le Lille Métropole Hockey Club qui pourra bénéficier de l'installation en dehors des périodes et heures scolaires accordées au L.E.G.T Jean Perrin.

C'est pourquoi, en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer la convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 février 2003**
N° **03/44**
OBJET

Convention d'Utilisation du Palais des Sports Saint-Sauveur par le Centre Communal d'Action Sociale

**Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité obtenir des créneaux au Palais des Sports Saint-Sauveur afin qu'un groupe de personnes âgées puisse y accomplir une activité de Tennis de Table.

C'est pourquoi, il nous est apparu nécessaire d'établir une convention d'utilisation de l'installation sportive.

Elle déterminera notamment :

- les jours et heures d'accès des utilisateurs,
- la compatibilité de l'activité exercée par l'occupant avec la destination des locaux,
- la responsabilité de chacune des parties,
- les assurances à souscrire obligatoirement par l'occupant,

En conséquence, net en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer la convention ci-jointe qui fixera les modalités d'utilisation du Palais des Sports Saint-Sauveur.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/45

OBJETRèglement intérieur des installations
sportives municipales**Rapport de Madame le Maire,**
Mesdames, Messieurs,

Les salles et les terrains de sports municipaux sont utilisés, durant toute l'année, par les associations sportives, les écoles primaires, les collèges, les lycées, les grandes écoles, les centres sociaux, les Maisons de Quartier, etc...

C'est pourquoi, il nous est apparu nécessaire d'établir un règlement de ces installations qui sera affiché à l'entrée de chaque équipement sportif.

Il déterminera notamment :

- la compatibilité de l'activité exercée par l'occupant avec la destination des locaux,
- la responsabilité de chacune des parties,
- les assurances à souscrire obligatoirement par l'occupant.

En conséquence, et en accord avec la commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 16 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer le règlement intérieur ci-joint qui fixera les modalités d'occupation des installations sportives municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité

REGLEMENT INTERIEURDES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

Les utilisateurs de la salle ou stade s'engagent à observer scrupuleusement les prescriptions ci-après :

Article 1er

L'utilisatrice est autorisée à occuper le stade ou la salle pour l'activité sportive qui lui a été accordée par la convention d'utilisation signée entre elle-même et la Ville de Lille. Toute modification dans la nature de l'activité exercée devra être autorisée préalablement par la Ville. La Ville pourra effectuer tout contrôle à l'effet de vérifier, notamment les conditions d'occupation et l'utilisation des lieux.

Article 2

L'utilisatrice s'engage, en contrepartie, de la mise à disposition de la salle ou du terrain de sports, à favoriser le développement de son activité sportive en accueillant les personnes désireuses de pratiquer cette activité dans le cadre du « Sport Loisirs ».

Article 3

Pour pénétrer sur l'aire de jeux, les usagers doivent avoir revêtu une tenue sportive. Cette tenue comprend obligatoirement des chaussures de sport en parfait état de propreté (pour l'accès dans les salles de sport et sur les terrains synthétiques).

Article 4

Il est notamment interdit aux usagers de pénétrer dans le gymnase avec des chaussures de sport ayant déjà servi à des activités à l'extérieur.

Article 5

Il est interdit de déposer des vélos, des scooters et des autres véhicules dans les lieux autres que ceux prévus à cet effet.

Article 6

Il est interdit de fumer dans la salle et dans ses dépendances.

Article 7

Le déplacement, le rangement du matériel (barres parallèles, plinth, poteaux divers, cheval de saut, banc, tapis, etc...) doivent s'effectuer sans traîner les différents engins et

uniquement sur la demande et sous la direction du moniteur ou du responsable de l'Association utilisatrice.

Article 8

Les usagers doivent être obligatoirement accompagnés d'un dirigeant ou d'un moniteur de l'Association utilisatrice chargé de veiller à l'observation d'une parfaite discipline dans les vestiaires et dans la salle. Ce responsable doit émarger le cahier des présences.

Article 9

L'autorisation d'utilisation n'est valable que pour l'aire de jeux et des dépendances (vestiaires et douches) à l'exclusion des autres locaux du gymnase dans lesquels les usagers ne doivent pénétrer sous aucun prétexte.

Article 10

Tout incident survenu pendant l'occupation des lieux et tout dommage occasionné directement ou indirectement par les usagers doivent être obligatoirement mentionnés sur le cahier des présences. Les utilisateurs sont responsables des dommages de toute nature causés aux installations, au matériel et au mobilier de l'établissement mis à disposition par la Ville de Lille.

Les réparations éventuelles seront effectuées à leurs frais.

S'agissant du matériel appartenant en propre à une association :

- en cas d'utilisation par la seule association propriétaire dudit matériel, celle-ci est entièrement responsable de l'utilisation qui en est faite et décharge la Ville de Lille de toute responsabilité à cet égard,
- en cas d'utilisation par d'autres associations non-propriétaires dudit matériel, il y aura lieu pour celles-ci de définir d'un commun accord les modalités d'utilisation, d'entretien, de réparation voire de remplacement dudit matériel.

La Ville de Lille dégage toute responsabilité vis-à-vis de ces accords d'utilisation et du matériel. En particulier, en cas de dégradations, les associations renoncent à tout recours en responsabilité contre la Ville de Lille.

Article 11

L'utilisatrice est responsable du bon déroulement des séances autorisées. Elle assurera la discipline et la surveillance, et veillera aussi à ce que les seules installations faisant l'objet de l'autorisation soient occupées.

Article 12

Les usagers prendront en charge la responsabilité de tous les accidents, tant matériels que corporels, quels qu'ils soient, qui pourraient survenir à l'occasion de l'occupation de l'équipement sportif. Ils s'engagent à n'exercer aucun recours en responsabilité contre l'Administration Municipale en cas de préjudice subi à quelque titre que ce soit (incendie, vol,

etc...), le contrat d'assurance souscrit par la Ville ne garantissant que ses propres biens. La Ville de Lille n'étant en aucun cas responsable de la disparition d'argent ou d'objets quelconques, l'utilisatrice en assurera elle-même la protection. Pour ce faire, elle devra souscrire toutes polices d'assurances nécessaires, et être en mesure d'en communiquer les justificatifs à la demande de la Ville. La Ville de Lille est dégagée de toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage survenant aux biens et aux personnes.

Article 13

L'utilisatrice s'engage également à remettre les locaux et le matériel intacts et propres de façon qu'aucune gêne ne puisse intervenir pour l'utilisation normale des locaux :

- à respecter scrupuleusement le règlement intérieur,
- à maintenir libres, en permanence les issues et dégagements,
- à contracter toutes assurances nécessaires à l'effet de couvrir les accidents subis par les utilisateurs et les dommages causés aux biens de la Ville, notamment par suite d'incendie et de dégâts des eaux,
- à respecter strictement les horaires d'occupation de l'équipement sportif,
- à ne pas procéder à des fixations dans les murs et les boiseries des salles de sports au moyen de clous, vis, etc...

Article 14

Le présent règlement entrera en vigueur à compter de la date de la signature.

Le non-respect de l'une des clauses du présent règlement par l'utilisatrice entraînerait sa résiliation sans préavis.

Fait à Lille, le

Pour la Ville de Lille,
L'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/46

OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Marché de prestations à bons de commande
sur appel d'offres ouvert pour la conception,
la fourniture et la pose de la signalétique des espaces verts
de la Ville de Lille.

Dans le cadre de la requalification des espaces verts de la ville de Lille, il apparaît indispensable d'équiper chaque parc et jardin d'une signalétique adaptée et moderne.

La signalétique sera implantée dans les espaces verts et sera déclinée sous deux modalités différentes :

- des panneaux de grandes dimensions pour les parcs majeurs de la ville : Parc Matisse, Square Lardemer, Jardin Vauban, Jardin des Plantes...
- des panneaux similaires dans leur forme mais de petite dimension pour les squares et jardins de moindre surface.

Les éléments figurant sur les panneaux seront notamment :

- le nom du site
- l'historique, les éléments remarquables
- un plan descriptif (uniquement pour les parcs majeurs)
- le texte de la charte d'usage des espaces verts
- les recommandations pour la pratique des lieux sous forme de pictogrammes
- le parc au sein du Plan Vert

En ce qui concerne la Promenade des Remparts, en plus de la signalétique équipant les parcs et jardins traversés, un jalonnement spécifique sera créé et installé le long du parcours.

Ce marché annuel aura un montant minimum de 37 500 euros et un montant maximum de 150 000 euros. Il sera conclu pour une durée de trois ans.

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 22 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer la consultation publique et à signer les pièces du marché.

La dépense, en résultant, sera imputée sur le budget 2003 sur une ligne budgétaire intitulée Parcs et Jardins - Signalétique à créer.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/47

OBJET

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Marché de prestations à bons de commande
sur appel d'offres ouvert pour la plantation
d'arbres dans la Ville de Lille et les communes associées
d'Héllemmes et de Lomme

La patrimoine arboricole de la Ville est parvenu à sa pleine maturité. Un effort important et constant se poursuit depuis 1998 pour le repérage, le diagnostic et le traitement des arbres dangereux. De ce fait, le renouvellement du patrimoine, déjà initié, nécessite une accentuation notable au cours des prochaines années.

Le marché de prestations à bons de commande permettra de planter des arbres dans les espaces d'accompagnement des bâtiments communaux (cours d'école, crèches ...), dans les parcs et jardins de la Ville, dans certaines plantations d'alignement (en remplacement des arbres manquants), dans les espaces verts autour des équipements sportifs et aussi de réaliser de petites opérations d'équipements des pieds d'arbres : grilles, corsets, protection anti-voiture, couverture des fosses d'arbres ...

Ce marché annuel aura un montant minimum de 60 000 euros et un montant maximum de 240 000 euros. Il sera conclu pour une durée de trois ans.

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 22 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer ce marché.

La dépense, en résultant, sera imputée sur la ligne budgétaire intitulée Enveloppe 1288, chapitre 23 – article 2312 – fonction 823 – Politique de l'arbre.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/48
OBJET

Démolition des bâtiments de l'ancien
Institut Médico – Légal,
Place Théo VARLET à Lille.
Appel d'offres ouvert.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le terrain sur lequel a été construit l'Institut Médico – Légal est devenu propriété de la Ville de Lille par Convention du 12 mars 1887 entre l'Etat et la Ville, et par Convention de déclassement du 31 mars 1921 approuvée par la loi du 17 février 1923.

Les constructions sont érigées par la Ville de 1931 à 1937 avec le concours de l'Etat. Elles sont partiellement détruites durant la guerre 1939-1945. Les bâtiments restants sont cédés par la Ville à l'Office Public HLM, par décision du Conseil Municipal, délibération N°61/52 du 17 mars 1961, et par acte administratif en date du 15 janvier 1962 avec des dommages de guerre. Puis les terrains et bâtiments ont été rétrocédés à la Ville, par acte du 16 novembre 1970, délibération du Conseil Municipal N°69/6/497 du 31 octobre 1969. En 1971, des travaux d'agrandissement ont été entrepris par la Ville de Lille.

Le Centre Hospitalier Régional (C.H.R.) vient de réaliser un nouvel Institut Médico – Légal sur son site, ce bâtiment venant d'être mis en service, le personnel a libéré totalement les locaux, ceux – ci ont fait l'objet d'importantes dégradations et présentent un caractère de danger. De plus, la vétusté des bâtiments partiellement démolis depuis plusieurs dizaines d'années nécessitent une démolition complète.

L'estimation des travaux est de 270000 euros TTC.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 JAN. 2003., nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres.
- autoriser Madame le Maire à signer le marché à passer et les différents documents à intervenir, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics.
- imputer la dépense correspondante sur les crédits à ouvrir à cet effet au chapitre 23, article 2313, Fonction 824 du BP 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/49

OBJET

Installation d'un centre de distribution
postale sur une partie de l'ancien site
Peugeot dans le quartier de Fives
Lancement d'un appel d'offres ouvert

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille va se porter acquéreur auprès du S.G.A.P. (Secrétariat Général pour l'Administration de la Police) d'une partie de l'ancien site Peugeot (soit environ 21 000 m²) situé dans le quartier de Fives rue Gutenberg et rue Louis Braille. Une partie de ces locaux (1 300 m² de surface de plancher – une cour de service d'environ 1 700 m²) sera utilisée pour l'implantation d'un centre de distribution postale, l'objectif étant de libérer l'immeuble occupé par ce Centre rue Willy Brandt, pour 2004. Un bail sera établi ultérieurement entre la Ville et la poste afin de fixer les modalités financières et techniques de cette nouvelle installation.

A cet effet, la Ville doit engager des travaux de viabilisation et de clos et couvert sur le site de la rue Gutenberg à Fives, la poste quant à elle prenant à sa charge l'ensemble des travaux d'aménagement intérieurs.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, nous vous demandons, en accord avec la Commission d'Urbanisme qui s'est réunie le 21 janvier 2003 :

- de désigner la Direction des Etudes et Constructions Publiques comme Maître d'œuvre sur cette opération.
- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de viabilisation et de clos et couvert sur une partie de ces locaux.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer conformément au code des marchés publics, suite à la décision de la Commission d'Appel d'offres, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué aux Achats et Marchés Publics.
- d'ouvrir, en temps opportun, les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sur le chapitre 23, Art. 2317, Fonction 020 de nos documents budgétaires, le coût de l'opération est estimé à 433 000 €.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/50
OBJET

Ravalement de Façades
Subventions

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n°88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles. Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville, que la délibération n°01/427 du 9 juillet 2001 a récemment augmentée : la subvention aux ravalements est passée à 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux, et une aide supplémentaire est dorénavant accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 janvier 2003, nous vous demandons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

Monsieur HURIER
54, rue d'Angleterre
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 9,15 €/m²

54, rue d'Angleterre

5 570 €
673 €

Cabinet GAPI
289, rue Solférino 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 20 %

11 à 21, rue d'Arras et 8 à 12, rue de Douai

54 910 €
10 982 €

Monsieur CHAYBOUTI
13, rue Bourjembos 59800 LILLE
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 9,15 €/m²

13, rue Bourjembos

5 756 €
440 €

Cabinet MAREELS Syndic
7-9, rue Canonniers 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 20 %

3, rue Canonniers

32 404 €
6 481 €

Monsieur TEISSIER
33, rue Casimir Delavigne 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux
Montant de la subvention 9,15 €/m²

33, rue Casimir Delavigne

2 607 €
411 €

26, rue Fleurus

Monsieur RENAUD 26. rue Fleurus 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	4 455 € 673 €
COPROPRIETE FONTAINE DEL SAULX 47, rue Fontaine Del Saulx 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	6 652 € 549 €
Monsieur LAPOTRE 14. rue Halévy 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	4 769 € 458 €
Mademoiselle LEGROS 83. rue d'Iéna 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 %	1 786 € 357 €
Madame RICOLEAU 73 rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	7 778 € 147 €
Monsieur DELEPOUVE 43. rue de la Louvière 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	6 828 € 961 €
ASS. ENT. UNIVERSITAIRE DE LILLE 47. bd Vauban 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	43 350 € 4 575 €
Madame MONTANT 85 bis rue Manuel 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 %	1 778 € 356 €
SA.UES HABITAT PACT 73 Bd de La Moselle 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	4 735 € 320 €
Monsieur DENHEZ 25. rue Marcel Sembat 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	7 205 € 905 €

Madame BOUTRY 5, rue Massenet 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	5, rue Massenet	5 618 € 352 €
GESTRIM NORD 39/41, rue d'Isly 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 %	218, rue Nationale	13 823 € 2 765 €
SCI 3D 29, rue Jean Baptiste Lebas 59910 BONDUES Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	22, rue Patou	12 783 € 934 €
S.E.F.A.S.S 34, rue Patou 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	34, rue Patou et 3,5,7, Square Rameau	121 197 € 8 484 €
SA.UES HABITAT PACT 73 Bd de La Moselle 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	50, rue Paul Lafargue - 7 et 9, Cour Delattre	10 203 € 790 €
Cabinet MAREELS Syndic Copro 11, rue du Plat 7, rue des Canonniers 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	11, rue du Plat	14 895 € 1 633 €
Monsieur PENEZ 13, rue du Plat 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	13, rue du Plat	4 816 € 604 €
Monsieur HOSTAUX 31, rue du Professeur Langevin 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	31, rue Professeur Langevin	1 457 € 155 €
Monsieur PETITPREZ 51, rue Ratisbonne 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 11,43 €/m ²	51, rue Ratisbonne	3 800 € 755 €
Madame BLAS 53, rue Ratisbonne 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 11,43 €/m ²	53, rue Ratisbonne	3 800 € 755 €

SCI BELAHCENE 48, rue des Ponts de Comines 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	2, place des Reignaud et 48, rue des Ponts de Comines 49 323 € 1 844 €
Monsieur BORDEYNE 53, rue Halevy 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	9, rue des Sarrazins et 43, rue Chauffour 12 806 € 1 822 €
GESTRIM NORD 39/41, rue d'Isly 59000 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 9,15 €/m ²	306-308, rue Solférino 12 443 € 1 409 €
Mademoiselle DEMARQUILLY 17, rue Victor Deroche 59800 LILLE Montant hors taxe des travaux Montant de la subvention 20 %	17, rue Victor Deroche 4 840 € 968 €

La dépense sera imputée sur l'enveloppe 13.668 - chapitre 65 article 65 - 72 «subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes» Fonction 824 «aménagement du tissu urbain» Sur les crédits inscrits au budget primitif 2003.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Février 2003
N° 03/92

OBJET

PROJETS LILLE 2004 A LILLE SUD :

aménagement du Parc des Nouveaux
Sports et du site des barnums –
Avenant n°2 à la convention de mandat
avec SORELI

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2001, la Ville de Lille a confié à SORELI un mandat pour la réalisation des équipements d'infrastructures et de superstructures destinés à accueillir à Moulins et à Lille Sud (secteur porte des Postes), la programmation de Lille 2004, capitale européenne de la culture.

Le mandat, modifié par un avenant n°1 approuvé par délibération en date du 28 juin 2002, porte sur :

- L'aménagement d'un site de barnums boulevard de Strasbourg à Moulins,
- L'aménagement d'un parc des nouveaux sports rue de Marquillies à Lille Sud,
- La construction d'une halle dédiée aux sports de glisse, localisé dans le parc des nouveaux sports.

Depuis cette date, les études de sols menées par la SORELI ont fait apparaître des désordres liés à la présence de remblais de provenances variées : sur le site des barnums : présence de déchets ménagers à évacuer, hétérogénéité des sols obligeant à réaliser une plate forme pour l'ancrage des chapiteaux ; sous l'emprise de la halle de glisse : présence de poches, rails et autres points durs. L'ensemble de ces problèmes génère un dépassement du budget de 187.500 euros HT, portant le coût total des ouvrages à 4.581.978 euros HT.

L'objet de l'avenant n°2 à la convention de mandat entre la Ville de Lille et SORELI est donc, de modifier l'enveloppe financière globale pour prendre en compte les surcoûts liés à la qualité des sols et de préciser la ventilation financière entre les différents ouvrages réalisés dans le cadre du mandat.

En conséquence, nous vous demandons :

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de mandat entre la Ville et SORELI,
- D'imputer la dépense correspondante sur l'enveloppe 20625 – chapitre 23 – article 238 – fonction 412.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 3 février 2003
N° 03/51

OBJET

Restructuration du Centre de Fives.
Vente par la Ville à la SAEM SOREL du terrain
d'assiette de l'ancienne cour Ponseele et de la friche
ROUSSEL rues Pierre Legrand et Brasseur à Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la concession d'aménagement du Centre de Fives, la Ville doit vendre à la SAEM SOREL un bâtiment industriel dénommé « ex friche ROUSSEL » ainsi que le terrain d'assiette de l'ancienne cour Ponseele, rues Pierre Legrand et Brasseur.

Ces propriétés, respectivement cadastrées section CH n°s 48 à 64 et 385 pour une contenance totale de 2 115 m², ont été évaluées par les Services Fiscaux à 279 590 Euros, prix auquel Soréli a accepté de traiter.

Afin que l'opération puisse être réalisée dans les délais les plus brefs, une prise de possession anticipée des biens par l'acquéreur sera consentie.

Le prix de vente sera versé à la Ville de Lille au plus tard au 31 décembre 2005.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 janvier 2003 et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons de bien vouloir :

1. décider la vente de ces propriétés au prix de 279 590 Euros, conforme à l'estimation domaniale,
2. nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
3. décider la recette et son imputation au chapitre 77, article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/52
OBJET

Déchetterie rue Jean Charles BORDA à Lille.
Vente des terrains à Lille Métropole Communauté
Urbaine. parcelle IP 93 et deux parcelles non cadastrées.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En vue de l'implantation d'une déchetterie, Lille Métropole Communauté Urbaine a sollicité de la Ville de Lille l'acquisition d'un ensemble foncier composé d'un terrain sis à Lille rue Jean Charles BORDA, cadastré section IP 93 et de deux parcelles non cadastrées, pour une contenance totale de 1 052 m².

Les Services Fiscaux ont évalué les terrains en cause à 15 € le m² soit la somme de 15 780 €.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune qui s'est réunie le 21 janvier 2003 nous vous demandons :

- 1) de décider la vente au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de l'ensemble foncier au prix de 15 780 Euros,
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action foncière
- 3) de décider du recouvrement au prix de 15 780 € et son imputation au chapitre 77, article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/53

OBJET

Square ROGGE MAN situé à Lille rue de Philadelphie.
Création d'une servitude de cour commune.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le square Roggeman, d'une superficie de 2 300 m² environ repris au cadastre en section BT sous le n° 69 situé à l'angle des rues Decarnin et Philadelphie à Fives. Il fait l'objet d'une réflexion quant à une nouvelle localisation.

En effet, une opportunité foncière sur une ancienne friche sise rue Coustou permettra la création d'un square remplaçant avantageusement cet actuel espace public d'aspect médiocre.

La nouvelle implantation du square sera plus conforme aux besoins exprimés par les riverains en termes de proximité et d'aération, mais aussi et avant tout de sécurité. Le nouveau jardin s'inscrira dans un secteur habitat dense et sera de ce fait plus attractif et plus fréquenté.

L'actuel square fait actuellement l'objet d'une procédure de déclassement. La SCI Tilloy Fives, propriétaire du fonds voisin a le projet d'étendre sur son terrain le Centre Commercial Leclerc et a présenté à l'autorité compétente une demande de permis de construire relatif à l'agrandissement qu'elle désire entreprendre.

La délivrance de ce permis de construire est subordonnée à la création sur une partie du terrain voisin, propriété de la Ville de Lille, d'une servitude de cour commune qui consiste en une prohibition de bâtir en élévation et qui est destinée à assurer ultérieurement l'existence d'un prospect minimum entre l'immeuble à construire et celui qui pourrait éventuellement être édifié, dans l'avenir, sur le terrain appartenant à la Ville de Lille.

L'assiette de cette servitude consistera en une bande de terrain contiguë et parallèle à la propriété de la Société Civile Immobilière Tilloy Fives, l'ensemble formant par suite une superficie de trois cent huit mètres carrés (308 m²) comprise dans celle appartenant à la Ville de Lille.

Une indemnité annuelle sera demandée à la Société Civile Immobilière Tilloy Fives en cas de non-réalisation de son projet.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 janvier 2003 et le Conseil de Quartier de Fives, nous vous demandons :

1. de nous autoriser à signer la convention de servitude à intervenir.
2. nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/55
OBJET

Lille Sud Quartier de la Mode.
Périmètre d'Intervention Foncière.

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Afin de définir les éléments de programme nécessaires à la réalisation du projet « Faubourg des Modes », un mandat d'études pré-opérationnelles a été confié à la SORELI.

La taille critique à atteindre avant de démarrer le projet a été déterminée. Il sera nécessaire de maîtriser quinze cellules commerciales libres d'occupation sur la rue du Faubourg des Postes ou dans les rues adjacentes afin d'y installer les boutiques-ateliers des créateurs pour créer un effet suffisant à l'affirmation claire du projet.

Les éléments de programme nécessaire au développement du projet sont :

- Les boutiques-ateliers,
- Le pôle « Mode - Culture - Cr éateurs », qui doit accueillir notamment l'incubateur, la sc ène évènementielle et un show-room,
- L'atelier de production-façonnage,
- Les espaces publics inhérents au projet.

La mise en œuvre de ce programme devra également prendre en compte la relocalisation d'éléments présents dans le linéaire de la rue.

Il convient donc de mettre en place une veille foncière. Elle s'exercera, pour l'instant, par des demandes de mesures de préemption auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine sur des immeubles repris dans ce périmètre et dont l'acquisition apparaît nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 21 janvier 2003, et le Conseil de Quartier de Lille Sud, nous vous demandons :

- 1) d'approuver l'adoption d'un « périmètre d'intervention foncière » autour de la rue du Faubourg des Postes,
- 2) d'approuver la demande de préemption des immeubles nécessaires aux opérations à réaliser.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/56

OBJETPour Information

Rapport de Madame le Maire,

Financements 2001

Mesdames, Messieurs

Contrat Temps Libres

Lors des conseils municipaux en date des 15 juin et 12 novembre 2001, par délibérations n°01/335 et n° 01/821, des subventions ont été attribuées à l'association les Francas du Nord sise 24 rue Malsence à Lille, pour un montant total de 67 443,45 € (soit 442 400 frs).

Il en a été de même pour l'association de préfiguration du Centre Social du site Lazare Garreau sis rue Lazare Garreau par délibération n°01/335 du 15 juin 2001 pour un montant de 61 779,96 € (soit 405 250 frs).

Ces aides financières ont été versées aux structures pour participer au fonctionnement des activités socio-éducatives en direction des 6-16 ans.

Parmi ces actions financées certaines étaient intégrées au dispositif du Contrat Temps Libres et à ce titre cofinancées par la Caisse d'allocations Familiales de Lille à hauteur de 68 % de 90 % des dépenses engagées par la Ville de Lille.

C'est pourquoi, il est utile de préciser, pour information, qu'une partie de ces montants versés par la Ville de Lille à ses structures sont imputables au Contrat Temps Libres, il s'agit de :

- Les Francas Association départementale du Nord	53 502,29 € (soit 350 952 frs)
- Association de préfiguration du Centre Social du site Lazare Garreau	55 460,95 € (soit 363 800 frs)

Après la Commission de la solidarité et du projet éducatif réuni le 14 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ces informations.

Le Conseil Municipal prend acte.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 3 février 2003

N° 03/57

OBJET

Subventions 2003 destinées
aux organismes à caractère Social –
Santé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par l'association : ADNSEA – ESPACE DU POSSIBLE (ELLIPSE)

Cette subvention lui sera attribuée en fonction d'un projet spécifique identifié au sein de cette association et contractualisé avec la Ville par une convention.

En accord avec la Commission de l'Action Sociale, de la Santé et de la Solidarité, réunie le 14 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser d'une part, le versement de la subvention suivante, et d'autre part, Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué à la Santé, à signer la convention ci-jointe.

Cette dépense sera imputée sur l'Enveloppe 16 211 - Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 512

Association ADNSEA – ESPACE DU POSSIBLE (ELLIPSE) 11 434 €

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/58

OBJET

Primes municipales dans le cadre
des O.P.A.H. Moulins. Wazemmes.
Lille Sud. Fives et courées
en complément des aides de l'A.N.A.H.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations N° 95/177 et 98/594 des 10 Avril 1995 et 28 Septembre 1998,
le Conseil Municipal a décidé:

- de mettre en œuvre une opération programmée d ' amélioration de l 'habitat pour l 'ensemble des courées lilloises

- de définir comme suit la participation financière de la Ville au niveau des opérations programmées de l 'habitat en ce qui concerne les courées et le quartier de Fives:

O.P.A.H.-courées : 10 % du montant des travaux T.T.C. limités à 10.671,43 €, soit 1.067,14 €

O.P.A.H.-Fives : 20 % du montant des travaux T.T.C. limités à 3.048,98 € concernant l 'assainissement, la couverture et l 'électricité ou 10% du montant des travaux T.T.C. limités à 6.097,96 € concernant les mises aux normes minimales d 'habitabilité soit 609,80 €

Dans ces conditions, nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 14 Janvier 2003, d 'autoriser le versement des primes en donnant un avis favorable aux demandes présentées par :

- O.P.A.H. COURÉES :

Monsieur CORNILLE Jean-Michel
9, Cité Brunswick-60, rue de Lannoy

Objet des travaux : sanitaires

Montant T.T.C. des travaux retenus : 2.176,32 €

Montant de la prime (10 %) : 217,63 €

- O.P.A.H. FIVES :

Madame CORDIER Marie-Christine
 29, rue Bernos
 Objet des travaux : façade
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **6.021,61 €**
 Montant de la prime (10 %) : **602,16 €**
 Prime ramenée à : **341,91 €**
 Compte tenu des primes déjà versées de **133,40 € et 134,49 €**

Monsieur MENOUER Brahim
 40, rue Désaugiers
 Objet des travaux : réhabilitation totale du logement
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **16.769,39 €**
 Montant de la prime (20 %) : **3.353,88 €**
 Prime plafonnée à : **609,80 €**

Mademoiselle GAVOIS Laetitia
 36, rue Bohin
 Objet des travaux : couverture, menuiserie
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **2.553,93 €**
 Montant de la prime (10 %) pour les travaux de menuiserie et (20%) pour les travaux de couverture : **366,68 €**

Mademoiselle BOUTRY Anne-Marie
 5, rue Massenet
 Objet des travaux : peinture
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **5.926,99 €**
 Montant de la prime (10 %) : **592,70 €**

Monsieur MAZINGARBE André
 20, rue Ambroise Paré
 Objet des travaux : menuiserie, chauffage, sanitaire
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **13.325,02 €**
 Montant de la prime (10 %) : **1.332,50 €**
 Prime plafonnée à : **609,80 €**

Madame NIZET Jacqueline
 23, rue Marengo
 Objet des travaux : menuiserie
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **1.600,00 €**
 Montant de la prime (10 %) : **160,00 €**

Madame SZEWCZYK Nadine
 7, rue des Noirs
 Objet des travaux : menuiserie
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **2.552,85 €**
 Montant de la prime (10 %) : **255,29 €**

Madame MOURA DE OLIVEIRA Roselyne
 83, rue Pierre Legrand
 Objet des travaux : assainissement
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **3.245,20 €**
 Montant de la prime (20 %) : **649,04 €**
 Prime plafonnée à : **609,80 €**

Monsieur et Madame EVRARD Roger
 11, rue Denis du Péage
 Objet des travaux : couverture
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **1.966,83 €**
 Montant de la prime (10 %) : **196,68 €**

Monsieur DEVOS Alfred
 8, rue Frémy
 Objet des travaux : peinture
 Montant T.T.C. des travaux retenus : **1.150,47 €**
 Montant de la prime (10 %) : **115,05 €**
 Prime ramenée à : **110,93 €**
 Conformément à la décision de la Commission d'attribution.

La dépense sera imputée au chapitre 67- article 6713- fonction 72-enveloppe 9225
 sous réserve de l'inscription du crédit nécessaire au budget prévisionnel 2003 .

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du **3 février 2003**
N° **03/59**
OBJET

Avances sur subventions 2003 destinées
aux associations à caractère social
Action Sociale-Logement

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations qui oeuvrent en matière d'accès et de maintien dans le logement.

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après examen par les services des documents fournis par les associations.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui oeuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 14 Janvier 2003, de bien vouloir autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère Municipale déléguée à l'Action sociale liée au Logement, à signer les conventions d'objectifs avec les associations ainsi que le versement d'une avance sur la participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 2003, avance dont le montant représente 20% de la subvention octroyée en 2002 et qui sera répartie de la manière suivante sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2003 :

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 18168-Actions d'aide à l'accès au logement

<ul style="list-style-type: none"> - G.R.A.A.L. - O.S.L.O.(dispositifs Service d'Accueil et de Réintégration par le Logement, Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale, Réaliser le Logement Social) 	1 219,59 € 6 121,44 €
--	--------------------------

TOTAL	7 341,03 €
-------	------------

Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 18169-Actions d'aide au maintien dans le logement.

- A.P.U. WAZEMMES	304,90 €
- A.P.U. VIEUX-LILLE	914,69 €
- D.A.L.	548,82 €
- O.S.L.O.(dispositif Ecole du Locataire-Subvention de Fonctionnement-Lutte contre l'insalubrité)	13 339,29 €
TOTAL	15 107,70 €

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003
N° 03/60
OBJET

**Attribution d'acomptes sur subventions
aux associations culturelles pour l'exercice 2003**

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

L'association "Aventure Accordéon" a été soutenue par la délégation de la Culture en 2002 pour la mise en place du Festival de l'Accordéon à Wazemmes, par délibération 02/231 du 25 mars 2002.

Le Festival organisé par l'association est reconduit en 2003 aux mois de mai et juin.

Dans le cadre du soutien accordé par la Ville de Lille aux associations culturelles, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, de bien vouloir autoriser les versements d'acomptes sur subventions repris dans le tableau ci-dessous, subventions concernant également les associations du Théâtre de la Licorne, Eolie Songe, Kling Klang et L'Univers Cité, et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer la convention financière dont fait l'objet la subvention attribuée à Aventure Accordéon.

Les subventions pourront être imputées sur le chapitre 65, article 6574.

ADOPTÉE à l'unanimité

THEATRE		Budget de l'action	Demande	Subvention Culture 2002	Proposition d'acomptes sur subventions Culture 2003
Théâtre de la Licorne	<p>La Compagnie de la Licorne s'installe au 16, rue Colson, dans le quartier de Vauban-Esquermes.</p> <p>L'association effectuera cette année une reprise du "Cirque de la Licorne", de "Macbêtes, les nuits magiques" et de "Carton mécanique".</p> <p>Elle effectue également des actions de formation et de sensibilisation.</p> <p>Par ailleurs, Claire Dancoisne, Directrice artistique de la compagnie, est chargée par THEMAA, l'Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés, des Rencontres Nationales de la Marionnette qui se tiendront à Lille et Calais en octobre 2003.</p>	213 740 €	<p>Aides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au lieu : 35 000 € - au projet THEMAA 30 500 € - à la création : 5 000 € 	2 000 €	7 700 €
ARTS DE LA RUE					
Eolie Songe	<p>L'association, qui s'est installée récemment sur le quartier de Lille-sud, proposera en 2003 cinq projets sur ce territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une sensibilisation à la création théâtrale en collège, autour de l'œuvre "Le Funambule" de Jean Genet, - une création, "Kvetch" de S. Berkoff, orientée vers le théâtre contemporain, avec une diffusion dans les bistrots, - la participation au Festival "Tous au Sud", coordonné par l'Aéronef, le 1^{er} juin 2003, - la création du géant de Lille-Sud, en lien avec la population du quartier, - un travail dans le cadre de la préparation de Lille 2004, Capitale européenne de la Culture, avec un Charivari et une Ronde des Géants. 	322 659 €	15 240 €	7 622 €	7 622 €

FESTIVALS		Budget de l'action	Demande	Subvention Culture 2002	Proposition d'acomptes sur subventions Culture 2003
Aventure Accordéon	<p>L'association organise, suite à la reprise du Festival de l'Accordéon de Wazemmes, l'édition 2003 de ce festival du 29 mai au 10 juin.</p> <p>Un chapiteau sera à cette occasion installé sur le parking de la rue d'Esquermes, avec la mise en place d'un petit village festif.</p> <p>Une coproduction est prévue avec l'Aéronef pour la programmation musicale, ainsi que des partenariats avec les Villes de Roubaix (création commune d'un spectacle avec le Théâtre de l'Aventure, ...), Tourcoing (participation au Festival de jazz), etc...</p> <p>La Direction Animation, Jeunesse, Cultures urbaines soutient le Festival avec l'intégration de la manifestation au Festival d'Eté qu'elle coordonne. Par ailleurs, la Direction des Sports interviendra dans l'organisation de plusieurs événements dans le cadre et en dehors du festival ("Les Lilliades", randonnée à Tournai).</p>	323 000 €	<p>Culture : 45 735 €</p> <p>Direction de l'Animation, Jeunesse, Cultures urbaines, et Direction des Sports : 30 000 €</p>	30 490 €	30 490 €
Kling Klang	<p>L'association organise la quatrième et dernière édition des "Chants Mécaniques", consacrée aux machines sonores, avec un festival du 3 au 12 octobre 2003, et l'exposition de deux installations durant une semaine, ainsi que des concerts décalés, avec des petites formes de 40 minutes, et des concerts intimistes.</p> <p>Kling Klang mettra en place également "Audioframes", commande de la ville de Courtrai dans le cadre de Lille 2004, qui permettra une confrontation entre l'espace et le son à la taille d'une ville. La manifestation se déroulera du 17 au 19 novembre 2003 à Lille, et à l'automne 2004 à Courtrai et Lille.</p> <p>Audioframes est une exploration du monde du son et de l'image, avec la participation de nombreux artistes combinant ces deux médias dans leur travail. Les artistes musiciens, vidéastes, plasticiens, seront conviés à explorer les villes de façon transversale (regards horizontal, vertical, d'au-dessus et d'en-dessous).</p>	142 900 €	<p>- 5 600 € pour le Festival des Chants Mécaniques</p> <p>- 5 900 € pour Audioframes</p> <p>Soit un total de 11 500 €</p>	9 150 €	9 150 €

AUDIOVISUEL-CINEMA		Budget de l'action	Demande	Subvention Culture 2002	Proposition d'acomptes sur subventions Culture 2003
L'Univers Cité	<p>L'association, basée à Lille-Moulins, rue Danton, travaille sur l'expression et les échanges autour de l'image sous toutes ses formes : ciné-club, festivals vidéo, projections-débats, stages d'animation et de formation, expositions plastiques, etc..., pour un public amateur et semi-professionnel.</p> <p>La définition des projets, la programmation et l'animation sont assurés par un collectif d'associations regroupées au sein de l'Univers Cité, qui gère le lieu de diffusion et met en place des activités avec les associations et les habitants, du et hors quartier.</p> <p>Des salles d'exposition, une salle de projection, le cinéma L'Univers, et un espace d'accueil sont à la disposition des porteurs de projet.</p>			45 735 €	22 000 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/61
OBJET

Acquisition de deux œuvres
d'art de l'exposition GUERIA

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'acquisition d'œuvres d'art, la Ville de Lille a souhaité intégrer dans les collections de l'Hôtel de Ville les œuvres de deux jeunes artistes qui ont récemment exposé à la Fondation de Lille lors de l'événement culturel collectif « GUERIA », qui est apparu comme particulièrement intéressant dans les créations présentées.

Il s'agit de :

- Damien LEBLON domicilié 175 rue d'Iéna – 59000 LILLE –
1 tableau de 1,20 x 2 m peinture acrylique intitulée « la Gargouille »
Prix d'achat : 900 euros
Représenté par la Société TEMPLE JUNCTION

- Marc MOUNIER-KUHN domicilié 44 rue Jean Bart – 59000 LILLE
1 photographie noir et blanc 50 x 75 cm (hors encadrement) intitulée « Confetti »
Prix d'achat : 700 euros

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 Janvier 2003, nous demandons donc l'autorisation pour Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture :

- de pouvoir acquérir ces deux œuvres destinées aux collections de l' Hôtel de Ville pour un coût total de 1.600 €
- l'autorisation d'engager cette dépense sur la ligne budgétaire « Art dans la Ville » - Hôtel de Ville - Acquisitions - chapitre 21 - article 2161 - fonction 312 - enveloppe 1181.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/62

OBJET

Contrat d'occupation privative
du domaine public entre la
Ville de Lille et l'Amicale
des Bretons du Nord –

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Amicale des Bretons du Nord qui occupait à titre gracieux une partie des locaux du second étage de la Porte de Paris, sise Place Simon Vollant à Lille, propriété de la Ville de Lille, n'a pu trouver de lieux de répétition permettant d'accueillir, dans de bonnes conditions, ses groupes musicaux après la reprise de l'ensemble du site par les services municipaux de la Direction du Patrimoine.

Compte tenu, cependant, de l'intérêt culturel de cette association et de son dynamisme, il a été envisagé, pour remédier à cette situation, d'autoriser, sous certaines conditions, l'occupation privative des salles du second étage de la Porte de Paris.

Une convention précaire a été rédigée à cet effet qui reprend un certain nombre de conditions d'exploitation de manière à permettre aux services municipaux de travailler sans nuisances particulières.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 Janvier 2003 nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à la Culture à signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003
N° 03/63
OBJET

Exposition Gaza Méditerranéenne
Visites et ateliers

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exposition Gaza Méditerranéenne, des visites et ateliers sont prévus à l'intention des scolaires en priorité, des enfants en structures d'accueil en hors temps scolaire, ou des visiteurs de façon plus générale .

Le contenu des ateliers et visites est le suivant :

- 1) Entre décor et écriture , qui consiste notamment en la réalisation sur l'argile d'un langages de signes.
- 2) Mosaïque : à la découverte des tapis de couleurs.
- 3) Archéologue – Archeologia, à la conquête de l'histoire.

Une participation aux frais (matériels, guides conférenciers) à hauteur de 1€ par personne sera demandée à chaque visiteur.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce principe. La somme correspondante aux recettes ainsi obtenue par la Ville sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 article 6288 fonction 312 enveloppe 12603.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/64

OBJETExposition Gaza Méditerranéenne
CatalogueRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exposition Gaza Méditerranéenne, du 7 février au 26 mars 2003 à l'Hospice Comtesse, la Ville de Lille proposera au public un catalogue édité par les éditions Errances à l'occasion de l'exposition présentée à Paris par l'Institut du Monde Arabe.

La maison d'édition mettra ce catalogue en dépôt au nombre de 150 exemplaires dans un premier temps, dont 50 exemplaires qui seront offerts aux personnalités lors du vernissage de l'exposition. Ce nombre pourra être complété si nécessaire. Il sera fait des états de vente réguliers. La remise sur les ventes accordée par la maison d'édition à la Ville est de 30%.

Le catalogue sera vendu par la régie du Musée de l'Hospice Comtesse au prix public de 24,39€, fixé par la maison d'édition.

La Ville de Lille achètera le catalogue au prix de 17,07 € auprès du fournisseur des éditions Errances : la Société Epona.

Les frais d'envoi des catalogues sont à la charge de la maison d'édition, les frais de retour des invendus sont à la charge de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir accepter le principe de vente du catalogue. Une somme correspondante aux recettes obtenues par la Ville pour la vente du catalogue sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 011 art 6288 fonction 312 enveloppe 12603.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/65

OBJET

Djazaïr, Année de l'Algérie
en France » en 2003 –
Programmation lilloise –
Recherche de subventions et admission en recettes.

Rapport de Madame le Maire**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre des « Saisons » étrangères organisées conjointement par les Ministères de la Culture et des Affaires Etrangères à la demande des chefs d'Etats et mises en œuvre par l'A.F.A.A. – Association Française d'Action Artistique – il a été décidé que 2003 soit l'« Année de l'Algérie ».

Cet événement se déroulera de janvier à décembre 2003 sur l'ensemble du territoire français en mettant plus particulièrement l'accent sur les régions et les villes comptant une nombreuse population originaire d'Algérie.

Cette manifestation aura une force symbolique exceptionnelle à la mesure des relations profondes entre les deux pays et les deux peuples.

La Ville de Lille, compte tenu de l'importance de sa communauté algérienne – 7 800 ressortissants – entend s'impliquer fortement dans cet événement, en accueillant, initiant et favorisant les projets artistiques qu'elle recueille.

A ce jour, 46 projets ont été répertoriés, couvrant les domaines des Arts Plastiques et Visuels, de la Musique et des Spectacles, de la Littérature et du Cinéma.

Ils sont présentés par l'A.F.A.A., par les équipements culturels de la Ville et par les quartiers dans le cadre de la Politique de la Ville, par les associations et par des groupes ou artistes indépendants.

Quatre temps forts sont prévus :

- ♦ En janvier février : une exposition des œuvres de Driss Ouadahi, artiste contemporain algérien qui se déroulera dans le Grand Hall de l'Hôtel de Ville.
- ♦ En mars Avril : deux ensembles polyphoniques de musique et de chants kabyles seront invités dans le cadre d'un colloque sur les « Musiques Traditionnelles de Méditerranée » organisé par la Ville de Lille en collaboration avec l'Association Maqâm ainsi qu'une exposition d'instruments traditionnels du Maghreb
Le Centre d'Arts Plastiques et Visuels accueillera en résidence une artiste plasticienne Meriem Aït El Hara.

- De juin à septembre : des concerts sont prévus dans le cadre du Festival d'Eté et de la Fête de la Musique ; deux expositions, l'une muséale et patrimoniale, l'autre de photographies seront présentées au Musée de l'Hospice Comtesse.
- Un travail sur la Mémoire effectué avec les habitants originaires d'Algérie du quartier des Bois Blanes, sera présenté sous forme d'exposition dans le cadre des Journées du Patrimoine.
- En novembre décembre : quelques manifestations sur le thème de la littérature clôtureront l'Année : une exposition Kateb Yacine, des rencontres débats avec des femmes écrivains algériennes ; un spectacle de poésie à la Médiathèque Jean Lévy ; une exposition « 40 ans de bandes dessinées et de dessins de presse » à la bibliothèque de Wazemmes.
- Le coût global prévisionnel de cette programmation est évalué à 206.601 €
 - Participation financière Ville de Lille (crédits culture, politique de la ville) 129 147 €
 - Financement assuré dans le cadre de la convention Ville de Lille – AFAA triennale (2002-2004) 55 070 €
 - Financement partenaires institutionnels 22 384 €

En accord avec la Commission de la Culture du 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- Le règlement de l'ensemble des dépenses résultant de l'organisation des manifestations prévues au programme ci-joint (cachets d'artistes, frais de déplacement, séjour, frais d'exposition, de publicité...) sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 30, enveloppes 843 – 2494 – 3255 – 4326 – 7258 – 12603 – 13632 – 13688 – 15969 – 19929 – 20403
- La recherche de subventions auprès des partenaires institutionnels de la Ville (L.M.C.U., Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, Conseil Général du Nord, D.R.A.C....) et de mécènes privés, leur admission en recettes et leur inscription, dès encasement, sur les lignes budgétaires énoncées ci-dessus.

ADOPTÉE à la majorité

Séance du 3 février 2003

N° 03/66

OBJETRéalisation de trois installations urbaines
de l'artiste Oscar Lloveras

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a souhaité mettre en valeur le travail de l'artiste argentin Oscar Lloveras.

Ce dernier, spécialiste des installations urbaines, a proposé un certain nombre de créations pour divers lieux dans la ville et trois espaces ont été retenus pour réaliser ces interventions plastiques. Il s'agit du jardin botanique, du jardin Vauban et de l'avenue du Peuple Belge (dans le square situé en face de l'Hospice Général). Ces trois installations sont au cœur d'une promenade urbaine et permettent de découvrir la ville autrement du mois de mai au mois d'octobre 2003.

L'intérêt de travailler avec l'artiste Oscar Lloveras provient non seulement de sa « traduction personnelle » de l'image et de l'urbanisme de la ville mais, également, des actions pédagogiques qu'il souhaite mener avec le public scolaire, les publics en difficulté, de jeunes artistes grapheurs ou autre autour de ses installations. Cette activité d'animation sera très intéressante en ce qu'elle traduira la construction d'un tel projet de la création à sa réalisation via les rencontres, les ateliers ou toute autre forme pédagogique.

L'ensemble de l'opération se décompose comme suit :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Fournitures cables	12175	Ville de Lille	70795
Fournitures poteaux	9735	Sponsors privés	
Fournitures plots	21528		14768
	43438		
Fournitures diverses	20645		
Honoraires architecte	5382		
	26027		
Prestation O. Hoveras	16098		
TOTAL	85563	TOTAL	85563

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous sollicitons donc l'autorisation de pouvoir lancer l'opération et de prélever en temps opportun la somme de 70 795 € sur la ligne budgétaire « expositions » enveloppe 12603 – chapitre 011 – article 6288 – fonction 312.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/67

OBJETPalais des Beaux Arts – Carte
d'abonnement Jeune PublicRapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs

Le Palais des Beaux-Arts organise à l'année ainsi que pendant les vacances scolaires des ateliers. Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder à ces ateliers à un tarif réduit.

Ces ateliers s'adressent notamment aux jeunes qui peuvent s'initier aux différentes techniques d'arts plastiques. Des séances ont en effet lieu le mercredi et le samedi ; des cycles de trois jours sont organisés durant les vacances scolaires.

Actuellement, les 12-25 ans titulaires de la carte Jeune public bénéficient du tarif réduit. Par contre, les 5-11 ans doivent payer le tarif plein puisqu'ils ne peuvent acheter cette carte Jeune public.

Pour mettre fin à cette disparité de traitement et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de modifier les conditions d'accès à la carte Jeune public. Celle-ci pourrait donc être également achetée par les enfants âgés entre 5 et 11 ans. Cette disposition annule et remplace celle prévue dans la délibération 01/1019 du 14 décembre 2001, par laquelle vous avez adopté les tarifs actuellement en vigueur au Palais des Beaux-Arts.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/68

OBJETPalais des Beaux Arts

- Exposition « Rubens » – Convention de prestations de service en matière de relations avec la presse liant la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux.

Rapport de Madame le MaireMesdames, Messieurs

La R.M.N. met à la disposition de la Ville de Lille une assistance ponctuelle destinée à assurer la promotion de l'exposition « Rubens », auprès de la presse, par le biais de son unité partenaire de conseil en matière de relation avec les médias.

Il s'agit, en collaboration avec le service Communication du Palais des Beaux-Arts, de mettre en place et d'assurer le suivi des relations avec la Presse (écriture et mise en forme des communiqués et dossiers de presse, mise à disposition ponctuelle des fichiers presse R.M.N., organisation des voyages pour des journalistes ciblés, fourniture d'une maquette de press-book à l'issue de l'exposition ...)

La Ville de Lille verserait à la R.M.N., pour les prestations fournies, une participation forfaitaire de 10 000 € net et rembourserait la R.M.N des frais de voyage et de séjour des agents de la R.M.N. et des journalistes nécessaires dans le cadre de cette prestation (cette dépense serait de 5000 euros).

Ces dépenses seraient à imputer sur les enveloppes suivantes :

- A créer- Chapitre 11-Article 6288-Fonction 322 "Autres prestations de service"
- A créer- Chapitre 11- Article 6251- Fonction 322 "Frais de déplacement"
- A créer- Chapitre 011-Article 6257- Fonction 322 "Réceptions".

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, Nous vous demandons de bien vouloir autoriser, Madame L'Adjointe au Maire Déléguee à la Culture, à signer cette convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/69

OBJETPalais des Beaux-Arts – Exposition
« Rubens » - Convention de co-production
liant la Ville de Lille et l'Association
Lille Horizon 2004**Rapport de Madame le Maire**
Mesdames, Messieurs

L'Association Lille Horizon 2004 assume la responsabilité culturelle et artistique de l'ensemble du projet de Lille Capitale Européenne de la Culture. Le Palais des Beaux-Arts organise, dans ce cadre l'exposition « Rubens », qui se tiendra du 6 mars au 14 juin 2004. Celle-ci s'inscrit comme un temps fort de la programmation artistique de l'année 2004 et à ce titre, Lille 2004 a décidé d'en être coproducteur.

La présente convention détermine les conditions et modalités de co-production de l'exposition ainsi que les responsabilités incombant à la Ville de Lille et à l'association Lille Horizon 2004. Le budget prévisionnel de l'exposition est évalué à 2 770 108 €, la part de la ville est estimée à 248 013,89 €.

La participation de « Lille 2004 » au budget de l'exposition est fixée à 914 694,11 €. Il est convenu entre la Ville de Lille et l'association Lille Horizon 2004, qu'une partie du mécénat mobilisé par le Palais des Beaux-Arts pour le financement de cette exposition sera reversée à l'association après clôture des comptes de l'exposition : le taux de versement est fixé à 34,88 % du montant de l'apport en mécénat. Par ailleurs, en cas d'excédent d'exploitation, au delà de l'équilibre financier du budget, la ville s'engage à reverser à l'association 34,88 % des recettes excédentaires perçues, ce avant le 30 mars 2005.

Cette convention prévoit également une collaboration en matière de communication, de tourisme, de billetterie et de mécénat.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame Le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention..

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/70

OBJET

Palais des Beaux Arts –
Organisation de l'exposition « Rubens »
du 6 mars au 14 juin 2004.

Rapport de Madame le MaireMesdames, Messieurs

Dans le cadre de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture, le Palais des Beaux Arts de Lille a choisi de célébrer RUBENS, un peintre mondialement connu, ayant su assimiler les traditions picturales du Nord et du Sud. Du 6 mars au 14 juin 2004, le Palais des Beaux-Arts organisera une exposition rétrospective qui lui sera consacrée.

Cette exposition sera coproduite par le Palais des Beaux Arts avec l'Association Lille Horizon 2004.

Composée de 130 œuvres, elle mettra en lumière son art de peindre mais aussi la dimension humaniste de Peter Paul RUBENS, qui était à la fois écrivain, diplomate, inventeur et coloriste.

Le budget prévisionnel est évalué à 2 770 108 € avec pour postes principaux le transport, l'assurance, la muséographie, le renfort ponctuel du personnel (surveillance, accueil ...) ainsi que la communication. Ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire « Exposition Temporaire RUBENS » - chap 011 - Article 623.3 - Fonction 322 - Enveloppe à créer.

L'organisation de cette exposition nécessite le lancement d'une procédure d'appel d'offres composée de deux lots : le transport d'une part et l'assurance d'autre part des œuvres.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame Le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguee aux marchés à procéder au lancement de cette procédure d'appel d'offres et par la suite à signer le marché, suite à la décision de Commission d'Appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/71

OBJET

Palais des Beaux Arts– Exposition Carolus DURAN – remboursement des frais de déplacement des journalistes de la presse étrangère

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exposition Carolus DURAN qui se déroulera au Palais des Beaux Arts du 10 mars au 9 juin 2003, il est nécessaire de prévoir le déplacement de journalistes de la presse étrangère :

Pays Bas

- Financieel DagBlad
M. Adriaan Vangriensveen
- De Gelderlander
Dorine Steenberghe

Grande Bretagne

- Financial Times
William Packer
- The Times
John Taylor
- Apollo
Corina Lotz

afin de promouvoir l'exposition et la venue d'un public britannique et néerlandais par des articles dans des grands quotidiens.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir prendre en charge les frais afférents aux déplacements de ces journalistes (transport, repas) pour un montant de 3 000 €.

Ces dépenses inscrites au budget 2003 seront à imputer sur les enveloppes :

- « voyages et déplacements » - à créer Chapitre 11- Article 625.1- Fonction 322.
- « fêtes et cérémonies » enveloppe 20363 - Chapitre 11 - article 123.2 – fonction 322.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 février 2003**
N° 03/72
OBJET

Palais des Beaux Arts – Opération
de restauration d'œuvres d'art – Demande
de subvention à la Direction Régionale des
Affaires Culturelles

Rapport de Madame le Maire**Mesdames, Messieurs**

Le Palais des Beaux Arts a planifié la restauration d'œuvres d'art qu'il souhaite effectuer cette année.

Il s'agit de :

- J.B. WICAR
Groupe de six personnages composé d'hommes, de femmes et d'enfants que fait fuir de peur le miracle
- Suivi de collection de peintures (constats d'état, interventions légères de restauration...)
- Suivi de la collection lapidaire
- Suivi de la collection peinture sur bois (constats d'état, aménagement de cadres...)

Le montant total des travaux s'élève à 45 700 €. Le crédit « restauration d'œuvres d'art » est de 45 734.71 € (chapitre 23 – article 2316 – enveloppe 4416 – fonction 322)

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à la Culture à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50 % afin de permettre la réalisation des travaux de restauration. Une somme correspondante sera inscrite dès l'encaissement de la recette au chapitre 23 article 2316 fonction 322 enveloppe 4416 « restauration d'œuvres d'art ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du **3 février 2003**N° **03/73**OBJET

**Palais des Beaux Arts –Entretien
des sols et nettoyage du Palais des
Beaux Arts – marché de prestations
de service sur appel d'offres ouvert.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 00/109 du 7 février 2000 le Conseil municipal a adopté le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) qui a servi à désigner le titulaire du marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert lié à l'entretien des sols et nettoyage des locaux du Palais des Beaux Arts.

Ce marché a été conclu pour une période de 3 ans et arrive à son terme le 28 août 2003. En conséquence, il apparaît nécessaire d'organiser le lancement d'un nouvel appel d'offres relatif à cette prestation de service dont les dépenses correspondantes continueront de s'imputer sur les crédits inscrits au budget chapitre 011 - ligne budgétaire entretien des sols et vitrines – Article n° 6283 – enveloppe 12440.

En accord avec la commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux marchés à lancer l'appel d'offres correspondant à ces prestations conformément au code des marchés.
- autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux marchés à signer le marché suite à la décision de la Commission d'appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003
N° 03/74

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle –
Edition d'un catalogue
« La Mesure de l'Homme »
Commercialisation en dépôt-vente.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La délibération 02/242 du 25 mars 2002 et la convention annexée autorisaient l'édition du catalogue « la Mesure de l'Homme » et sa commercialisation en dépôt-vente au Musée d'Histoire Naturelle au prix public de 39 € TTC.(36,97 € HT)

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies les 15 et 23 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- l'admission en recettes sur l'enveloppe 20649 chap.70 article 70881
- l'inscription d'une somme correspondante dès l'encaissement de la recette sur l'enveloppe 20653 chap.011 article 62361

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/75

OBJET

Conservatoire National de Région
Vente d'instruments de musique
Admission en recettes

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/589 en date du 28 juin 2002, la vente en lots séparés d'instruments de musique hors d'usage a été autorisée.

Après publicité de cette vente, des offres ont été déposées jusqu'au 18 octobre 2002.

Six sociétés ou particuliers ont remis des offres. Il est proposé de retenir les offres les plus élevées suivantes :

- l'offre de Monsieur Jean-Louis BACRI, 112, avenue de Liège à 59300 VALENCIENNES qui propose le rachat du piano à queue de marque STEINWAY pour la somme de 20 900 euros;

- l'offre de la Société ALFA Musique, 22 quai de Bondy à 69005 Lyon, qui propose le rachat des 6 bassons pour la somme de 8 200 euros ;

- l'offre de Monsieur Bernard HEDIN, 31, rue Beugnet à 62300 LENNS, qui propose le rachat de l'harmonium de marque KASRIEL pour la somme de 2 300 euros;

Aucune offre n'a été déposée pour les pianos droits de marques RODGERS et BORD.

Les frais de manutention et les frais de transport sont à la charge des acquéreurs.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003 et la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, nous vous demandons d'admettre en recettes le produit de cette vente pour la somme totale de 31 400 euros.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/76

OBJETCENTRE D'ARTS plastiques et visuelsProgrammation des expositionset résidence d'artistes pour l'année 2003;Autorisation de prise en charge sur notre budgetdes frais de réception et de rémunération des artistes intervenants;Autorisation de sollicitation du Ministère de la Cultureet de la Communication (Direction Régionale desAffaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais);Admission en recettes.Rapport de Madame le MaireMesdames, Messieurs,

La programmation des expositions et de l'accueil en résidence d'artiste au Centre d'Arts est la suivante :

- mars-avril : Meriem Ait El-Hara (vit et travaille à Alger).

Exposition d'œuvres de cette jeune artiste algérienne accueillie en résidence au Centre d'Arts du 10 février au 16 mars 2003. Les œuvres exposées sont en partie réalisées à l'occasion de la résidence à Lille. Des rencontres sous la forme d'« atelier de création ouvert » sont organisées avec le public et les élèves du Centre d'Arts. Inscrite dans la continuité des projets menés par le Centre d'Arts avec les artistes d'Algérie depuis 1994, cette manifestation possède le double objectif de donner à voir la jeune création artistique contemporaine en Algérie et de développer les relations artistiques entre la France et l'Algérie par des rencontres entre artistes et acteurs culturels français et algériens.

Cette manifestation est organisée avec le soutien de « Djazaïr, une année de l'Algérie en France ».

-mai-juin : « rendez-vous n°18 » par Léopold Franckowiak (vit et travaille à Lille). Expositions de peintures récentes de cet artiste qui a souvent donné à ses créations la dimension de « mise en situation » ; telle l'implantation d'une sculpture sirène implantée dans le port de Dunkerque, devenue depuis repère inscrit sur les cartes maritimes ou l'aménagement d'un jardin public par la transformation complète de la signalétique. L'implication du comportement que peut susciter une création artistique et sa situation dans l'espace social intéresse Léopold Franckowiak.

-septembre-octobre : Exposition de travaux d'élèves des sections photographie argentique et photographie numérique du Centre d'Arts ; Ces ateliers et cours, dirigés par les professeurs Jean Pierre Morcerette et Francis Dubuisson sont menés en cycle long de 4 années et permettent aux élèves de mener un projet individuel photographique. Sont présentés des travaux d'élèves de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années.

-novembre-décembre : Gérard Duchêne (vit et travaille à Lille). Exposition rétrospective de cet artiste lillois qui mêle, depuis ses premiers travaux dans les années 60, la peinture et l'écriture. Chacune des expositions est un support d'aide à la création : des œuvres sont produites par les artistes invités à l'occasion de l'exposition ou de la résidence. Support d'aide à la diffusion également puisque les expositions font l'objet de publication de catalogues, micro-édition ou livre d'artiste permettant de doter les artistes et notre établissement d'outils de diffusion culturelles et artistiques.

En accord avec la Commission de la Culture du 15 janvier 2003, nous sollicitons l'autorisation :

-d'organiser cette saison avec les artistes concernés ;

-d'assurer le paiement pour les artistes invités ne résidant pas dans la région, des frais de voyage : avion (classe économique), train (classe économique), autocar, véhicule (particulier ou location pour le transport d'oeuvres ou d'objets encombrants, indemnités kilométriques) et frais annexes (réservation, supplément, péage, assurance) ; frais d'hôtel et de repas.

-de rétribuer les artistes réalisant une création à la vacation sur la base de 38.58 euros bruts de l'heure (tarif réévalué au 1^{er} janvier 2003).

-d'effectuer les dépenses afférentes aux expositions, résidences et actions culturelles sur le budget de fonctionnement du Centre d'Arts plastiques et visuels (imputation budgétaire : chap. 011 – article 6068 – fonction 312 – enveloppe 705 – code gestionnaire 06010100 – code utilisateur 06010101 – code élu C0010).

-de solliciter le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais) à hauteur de 5.400 euros pour les activités de diffusion artistiques du Centre d'Arts plastiques et visuels en 2003.

-de prévoir l'admission, en temps opportun de ces recettes.

CENTRE D'ARTS - BUDGET de FONCTIONNEMENT 2003
ACTIVITES DE DIFFUSION ARTISTIQUE (expositions, résidence d'artistes, rencontres)

Dépenses

Fournitures d'expositions et de création	7.900
Autres fournitures	800
Location mobilière (réception artiste)	1.050
Entretien, réparation	310
Maintenance	1.060
Fêtes et cérémonies (inaugurations)	760
Edition catalogues	15.000
Frais d'impression cartons d'invitation	3.900
Travaux photographiques	1.300
Voyages et déplacements	2.000
Frais de réception (quantième artiste en résidence)	2.500
Frais d'affranchissement	300
Frais de transport d'œuvres, assurance, etc.	2.400
Honoraires, vacations	3.000
Personnel non titulaire (traducteurs, etc.)	1.900
TOTAL (Euros)	44.210

ADOPTÉE à l'unanimité

190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 février 2003**
N° 03/77

OBJET

Bibliothèque Municipale -
Reproduction de documents des collections
De la bibliothèque municipale de Lille
Acceptation

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de proposer au public du Service de Consultation sur place de la médiathèque Jean Lévy des impressions sur papiers réalisées à partir de tirages numériques.

Les nouveaux tarifs, valables à compter du 1^{er} janvier 2003, sont fixés de la manière suivante :

- Forfait	Impression sur papier A4 à partir du tirage numérique	noir et blanc	2€
	" "	couleur	4.5€
- Forfait	Impression sur papier A3 à partir du tirage numérique	noir et blanc	4€
	" "	couleur	6€

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette tarification de reproduction de documents des collections de la bibliothèque municipale de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/78

OBJETAssociations Lecture publique
Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'Association T.D.C. a sollicité une subvention de 755 euros pour l'organisation d'un cabaret lecture autour de la création : « Propriété condamnée » de Tennessee Williams.

Le budget global de l'opération est de 10570 euros pour 11 représentations qui se dérouleront à l'Univers Cité rue Danton à Lille du 1^{er} au 15 février 2003.

En accord avec la Commission de la Culture du 15 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de la somme de 755 euros qui sera, en son temps, prélevée sur l'enveloppe « Association de lecture – subventions » 19936 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 321.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/79

OBJETN.T.I.C. en milieu scolaire et périscolaire
Partenariat avec la Maison Régionale X 2000Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'Association "Maison Régionale X 2000" intervient depuis de nombreuses années pour diffuser, auprès du plus grand nombre, la pratique usuelle des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Devant la diversité que représente aujourd'hui cet objectif en terme de développement et de concrétisation d'actions, et outre les projets que l'association entend mener en propre, il est apparu indispensable pour la Ville, dans un souci de transparence et de cohérence, de recentrer les missions prioritaires à mettre en œuvre.

Le champ d'intervention à privilégier est manifestement l'accompagnement de la démarche éducative auprès des enfants et des jeunes.

Ceci s'inscrit dans le droit fil de la politique volontariste d'équipement informatique menée par la Ville auprès des écoles et des structures périscolaires depuis 4 ans, qui a permis l'équipement de tous les sites et le raccordement de toutes les écoles publiques lilloises à Internet.

Il s'agirait donc désormais d'une démarche d'ordre qualitatif et pédagogique couvrant en fait 3 domaines d'intervention :

1 - l'assistance et le secours logistique aux écoles qui a pour but d'accompagner les utilisateurs (enfants + encadrants) à une maîtrise optimale des outils techniques mis à leur disposition, tout en les complétant avec des moyens logistiques complémentaires d'aide à la réalisation des projets pédagogiques le cas échéant.

Cette mission est estimée à 25.000 € par an.

2 - l'animation du site pilote NTIC de l'école Desbordes-Valmore, dans le quartier des Bois-Blancs, projet en relation directe avec l'opération Euratechnologies.

Cette mission est estimée à 8.000 € par an.

3 - l'accompagnement et l'animation d'activités informatiques péri et extra-scolaires qui interviendront dans les structures municipales ou à la Maison X 2000.

Cette mission est estimée à 10.000 € par an.

Ces différentes prestations s'inscrivent parmi les services liés directement à des services d'éducation, scolaires et périscolaires, lesquels font l'objet d'une procédure spécifique, article 30 du Code des Marchés Publics, permettant une procédure allégée, sans formalité préalable.

Compte tenu que les missions définies s'inscrivent dans la continuité du travail mené jusqu'à présent avec l'Association X 2000, laquelle dispose par ailleurs de la reconnaissance de l'Education Nationale pour toute intervention en temps scolaire, il est proposé à la Ville de convenir avec la Maison X 2000 d'un contrat annuel reconductible 3 ans, lui confiant cette prestation de service pour un montant total annuel de 43.000 €

En accord avec la Commission de Solidarité et du Projet Educatif réunie le 14 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir :

- confirmer le choix de l'Association "Maison Régionale X 2000" pour assurer les prestations définies par la Ville ;
- autoriser Mrne le Maire à signer le contrat de prestations de service avec l'Association ;
- imputer la dépense à la ligne budgétaire intitulée "diverses prestations" - chapitre 011 - Nature 6228 - Fonction 251 - Enveloppe à créer.

ADOPTÉE à l'unanimité

Seance du 3 février 2003

N° 03/80

OBJET

**Désaffectation scolaire de l'école Mme de Sévigné,
4 rue Léon Tolstoï à Lille - Décision**

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, l'école Mme de Sévigné voyait ses effectifs diminuer de façon constante, qui s'explique pour une large part par l'organisation urbaine intervenue ces dernières années dans ce secteur.

Ainsi, jusqu'en 1993, le groupe scolaire comptait trois écoles : l'école primaire Mme de Sévigné, l'école maternelle Charles Perrault et l'école Jules Ferry (spécialisée pour enfants handicapés moteurs). Les effectifs en primaire et en maternelle s'élevaient alors à 196 élèves pour 11 classes.

Or, avec les travaux et le réaménagement du nouveau boulevard périphérique Est, le groupe a connu, en 1994, la fermeture et la démolition de l'école maternelle et de l'école spécialisée (elle-même transférée dans d'autres locaux dans le quartier de Fives) pour ne conserver qu'un seul établissement accueillant à la fois des classes primaires et des classes maternelles et desservant la population habitant dans le quartier dit "du petit Maroc", situé à l'arrière du bâtiment de l'ex-SEITA, entre le nouveau boulevard périphérique Est et les voies SNCF.

En 1996, 71 élèves (primaires et maternels confondus) fréquentaient encore cette école.

A la rentrée scolaire de septembre 2001, elle ne comptait que 18 élèves en élémentaire et 17 en maternelle. En juin 2002, compte tenu des effectifs, l'Inspecteur d'Académie décidait de supprimer, à compter de septembre, la classe unique primaire, ne maintenant les inscriptions qu'en maternelle et en CP.

Or, à la rentrée de septembre 2002, seuls 2 élèves étaient inscrits et présents.

Ce constat a conduit les autorités académiques à prononcer la fermeture de cet établissement.

Une désaffectation des locaux de l'école Mme de Sévigné de son usage scolaire s'avère donc indispensable.

En application des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, l'avis du Préfet a été requis, lequel a émis un avis favorable.

195

Les locaux en rez-de-chaussée, affectés principalement à la restauration scolaire continueront de fonctionner pour la préparation des repas en liaison chaude, ainsi que pour l'accueil d'enfants d'autres restaurants scolaires lors de travaux dans ceux-ci.

Par ailleurs, le bâtiment regroupera à terme l'ensemble des circonscriptions de l'Education Nationale de rattachement des écoles lilloises, trois Inspections étant déjà installées, la dernière (Lille-Centre) devant les rejoindre au cours de l'année 2003.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 14 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir décider la désaffectation scolaire de l'école Mme de Sévigné.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003
N° 03/81
OBJET

Entretien des écoles primaires lilloises
Appel d'offres.

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le marché d'entretien des écoles primaires lilloises par des entreprises privées arrive à expiration le 30 septembre 2003.

Par rapport à l'actuel marché, il faut constater différentes fermetures d'établissements et des changements intervenus depuis l'organisation du dernier appel d'offres, ce qui affecte la composition des lots.

Il convient donc d'organiser un nouvel appel d'offres pour l'entretien des écoles primaires divisées en 4 lots.

La nouvelle composition prendra en compte :

- La localisation sur le territoire de Lille ;
- La configuration des bâtiments (rez-de-chaussée, étages, bâtiments séparés, revêtement différents) ;
- Le nombre effectif de locaux à nettoyer ;
- L'importance du temps à affecter pour l'entretien (locaux utilisés en continu ou occasionnellement afin d'établir la périodicité du nettoyage) ;

Ces éléments seront intégrés au cahier des charges de la consultation.

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 14 janvier 2003, nous vous demandons de bien vouloir :

- Autoriser l'organisation de cet appel d'offres ;
- Décider l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires : enveloppes 12245 - chapitre 011 - article 6283 - fonction 212 - libellé d'enveloppe : Convention d'entretien des groupes scolaires ;
- Adopter le dossier devant servir de base à la consultation publique ;
- Autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer suite aux décisions de la Commission d'appel d'offres ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué au service des Achats et Marchés Publics.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **3 février 2003**
N° 03/82
OBJET

Subventions à diverses associations de JeunesseRapport de Madame le Maire,Mesdames, Messieurs,Avenants aux conventions du 15 octobre 2002

- Association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner,
- Centre d'Activités Culturelles Sportives et de Loisirs
- Association Tintin et Miloud

Les associations de Jeunesse susvisées assurent dans le cadre du PLA - Plan Local d'Action et de Développement en faveur de la Jeunesse - et de la note d'orientation des actions qui visent prioritairement à maintenir le dialogue avec les jeunes et à construire des relations de confiance.

Afin de permettre à ces associations gestionnaires de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent, par délibération n°02/1002 du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, la Ville de Lille a versé à :

- l'association Club Léo Lagrange Arbrisseau un acompte sur la subvention 2003, de 5 750 €
- l'association Tintin et Miloud un acompte sur la subvention 2003, de 5 750 €

Par conséquent, il appartient de modifier par voie d'avenants, les conventions du 15 octobre 2002 conclues entre la Ville de Lille et les associations susvisées.

En conséquence, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- La signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, Fêtes, Animation et à l'Intégration des avenants aux conventions du 15 octobre 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

198

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/83

OBJET

Fourrière Municipale
Enlèvement et déplacement de véhicules
automobiles
Consultation proposition

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 00/954 du 9 octobre 2000 , le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un marché avec le Garage DELMAERE sis 38, rue Gambetta 59790 RONCHIN. afin de faire procéder à l'enlèvement ou au déplacement des véhicules légers dans le cadre de la fourrière municipale.

Le montant estimé des enlèvements et des déplacements des véhicules pourraient atteindre 152 449 euros par an.

Ce marché arrivera à expiration le 31 décembre 2003, il convient donc de prévoir un nouvel appel à la concurrence.

C'est pourquoi nous vous demandons en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le: 23 JAN 2003

- d'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer et les différents documents à intervenir suite à la décision de la Commission d'appel d'offres ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux marchés publics.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 011 - Article -611 - Fonction 112 - Enveloppe 12517 de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003
N° 03/84

OBJET

Expertise de véhicules
amenés en fourrière municipale
et gardiennés depuis plus de trois jours
Consultation proposition

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 00/955 du 9 octobre 2000 , le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un marché de prestations intellectuelles avec le Cabinet d'expertises auto Stéphane LESCEUX, 31 rue Roger Salengro B.P. 29 59561 LA MADELEINE CEDEX. afin de faire procéder à l'expertise des véhicules mis en fourrière depuis plus de trois jours.

Ces prestations représentent environ 1000 expertises par an.

Ce marché arrivera à expiration le 31 décembre 2003, il convient donc de prévoir un nouvel appel à la concurrence.

C'est pourquoi nous vous demandons , en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 23 JAN 2003

- d'autoriser le lancement de la procédure d ' appel d'offres conformément au code des marchés publics.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer et les différents documents à intervenir suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux marchés publics.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 011 - Article -6226 - Fonction 112 - Enveloppe 14190 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2003

N° 03/85

OBJET

FOURRIERE MUNICIPALE
Enlèvement de véhicules automobiles
Demande de Remboursement des frais
aux propriétaires

Rapport de Madame Le Maire,
Mesdames, Messieurs

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'administration municipale (malaise sur la voie publique, accident, panne subite et non prévisible, personne en instance d'accouchement, cas particulier de personne handicapée, cas de force majeure avec justificatif, personne étrangère) et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, qui réunie le 23 JAN 2003 a retenu les arguments invoqués, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes des personnes dont les noms suivent :

Monsieur GANTNER Yves
36, rue Mundolsheim
67300 SCHILTIGHEIM

244,50 euros

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 février 2003

N° 03/86

OBJET

Plan de développement de l'économie sociale et solidaire. Axe 3.1. Favoriser l'émergence de projets innovants.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 02/640 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de l'économie sociale et solidaire. Dans le cadre de ce plan, il est convenu de favoriser l'émergence de projets innovants.

Le développement de l'économie sociale et solidaire repose sur la consolidation de l'existant, mais aussi sur le développement de projets innovants, répondant à des besoins sociaux identifiés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action promue par l'association « Et vous trouvez ça drôle !!! Les Ateliers du Cirque ». Cette dernière concerne la mise en place d'une structure de professionnalisation, destinée aux jeunes artistes demandeurs d'emploi et aux compagnies de cirque dans la région.

L'objet de cette structure « pépinière d'artistes et de jeunes talents », qui en réalité joue plutôt un rôle de couveuse, vise à accompagner et aider les bénéficiaires, qui ont suivi une formation artistique au préalable, dans leur processus de création d'un premier spectacle, ainsi que de les inscrire dans un dispositif facilitant leur professionnalisation.

De plus, la structure devra permettre à des jeunes artistes d'éclore et de faire naître un premier projet professionnel original et innovant facilitant leur insertion sur le marché du travail, ou permettant la création de leur propre structure (société, association...).

Par la convention ci-jointe, « Et vous trouvez ça drôle !!! Les Ateliers du Cirque » s'engage :

- A assurer la prise en charge et la formation de 8 à 10 artistes annuellement.
- A aider à la diffusion des spectacles, et à la fabrication et l'élaboration de matériel spécifique.
- A effectuer un plan individualisé d'intervention et d'accompagnement en fonction des besoins, répondant au souci de professionnalisation des intéressés.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 16 janvier 2003, nous vous prions de bien vouloir :

- autoriser la signature, par Madame le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à l'économie solidaire, de la convention ci-jointe avec l'association « Et vous trouvez ça drôle !!! Les Ateliers du Cirque »,
- autoriser le versement d'une subvention de 7 650 euros sur l'exercice 2003 à l'association « Et vous trouvez ça drôle !!! Les Ateliers du Cirque »,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire »- Subventions à diverses associations Enveloppe 18456-Chapitre 65-Article 6574-Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Impression : Mai 2003
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2003
N° ISSN : 1241-6274





Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie